

**Pierre Michelot JEAN-CLAUDE**

Licencié en communication sociales de l'Université d'État d'Haïti et écrivain

(mai 2016)

**Analyse argumentative  
des discours d'Edmond Mulet,  
représentant spécial  
du Secrétaire général de l'ONU en Haïti  
et Chef de la MINUSTAH (2010-2011)**

**Mémoire, obtention d'une licence  
en communication sociale, Université d'État d'Haïti.**

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
Sociologue, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi

[Page web](#). Courriel: [jean-marie\\_tremblay@uqac.ca](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca)

Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.**

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi, à partir de :

Pierre Michelot JEAN-CLAUDE

**Analyse argumentative des discours d'Edmond Mulet, représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en Haïti et Chef de la MINUSTAH (2010-2011)**

Haïti, Port au Prince : Mémoire pour l'obtention du grade de Licence en Communication sociale sous la direction du professeur Hérolod Toussaint, Faculté des sciences humaines, Université d'État d'Haïti, mai 2016, 114 pp.

[Autorisation formelle accordée par l'auteur le 17 novembre 2015 de diffuser ce mémoire, en accès libre dans Les Classiques des sciences sociales. L'autorisation nous a été transmise par le directeur de la collection "Études haïtiennes, Ricarson Dorcé.]



Courriels : [michelotjeanclaude@gmail.com](mailto:michelotjeanclaude@gmail.com)

Ricarson DORCE, Dir. Coll. Études haïtiennes : [dorce87@yahoo.fr](mailto:dorce87@yahoo.fr)

Florence Piron, prés. Association science et bien commun :

[Florence.Piron@com.ulaval.ca](mailto:Florence.Piron@com.ulaval.ca)

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 24 novembre 2016 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Un grand merci à [Ricarson DORCÉ](#), directeur de la collection “[Études haïtiennes](#)”, pour toutes les démarches entreprises auprès des chercheurs haïtiens en vue d’obtenir leur autorisation de diffuser leurs travaux et publications en libre accès à tous dans Les Classiques des sciences sociales.

jean-marie tremblay, C.Q.,  
sociologue, fondateur  
Les Classiques des sciences sociales,  
24 novembre 2016

Ce texte est diffusé *en partenariat* avec [\*l'Association science et bien commun\*](#), présidée par Madame Florence Piron, professeure à l'Université Laval, et [\*l'Université d'État d'Haïti\*](#).



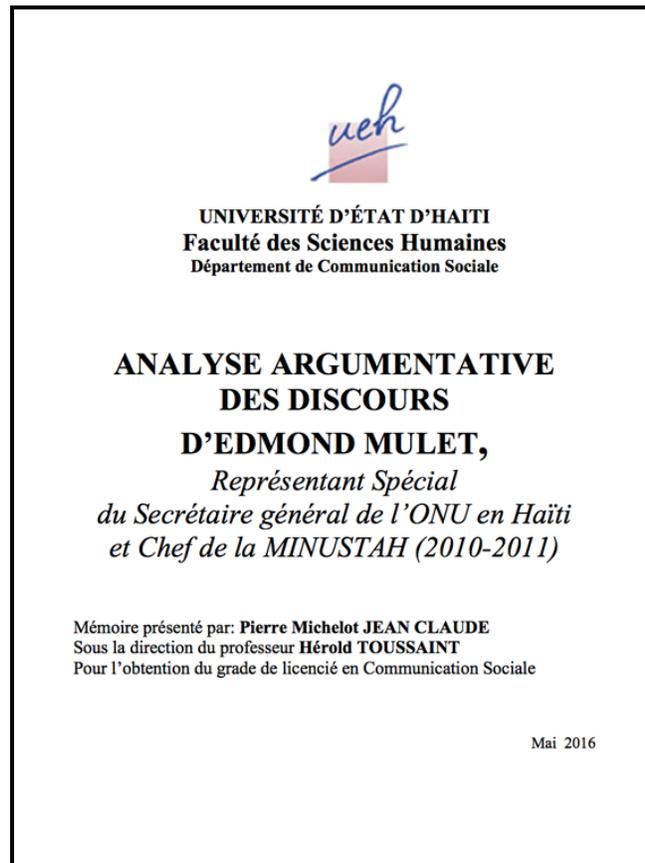
Merci à l'Association d'avoir permis la diffusion de ce livre dans Les Classiques des sciences sociales, grâce à la création de la collection : “*Études haïtiennes*”.

Jean-Marie Tremblay, C.Q.,  
Sociologue, professeur associé, [UQAC](#)  
fondateur et p.-d.g, [Les Classiques des sciences sociales](#)  
24 novembre 2016.

**Pierre Michelot JEAN-CLAUDE**

Licencié en communication sociales de l'Université d'État d'Haïti et écrivain

**Analyse argumentative des discours d'Edmond Mulet,  
représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU  
en Haïti et Chef de la MINUSTAH (2010-2011)**



Haïti, Port au Prince : Mémoire pour l'obtention du grade de Licence en Communication sociale sous la direction du professeur Hérolf Toussaint, Faculté des sciences humaines, Université d'État d'Haïti, mai 2016, 114 pp.

**Analyse argumentative des discours d'Edmond Mulet,  
représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU  
en Haïti et Chef de la MINUSTAH (2010-2011)**

## **SOMMAIRE**

[Liste des sigles](#)

[Remerciement](#)

[Résumé](#)

[INTRODUCTION](#)

**[Chapitre 1.](#) L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET SES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX**

- 1.1. [L'organisation des Nations Unies \(ONU\) à travers l'histoire](#)
  - 1.1.1. [Le contexte du lendemain de la seconde guerre mondiale](#)
  - 1.1.2. [L'ONU face à la problématique de la paix dans le monde](#)
  - 1.1.3. [La fonction du Représentant spécial du Secrétaire général \(RSSG\)](#)
- 1.2. [L'Opération MINUSTAH](#)
  - 1.2.1. [Les interventions onusiennes en Haïti : mise en contexte](#)
  - 1.2.2. [Contexte du déploiement de la MINUSTAH](#)
  - 1.2.3. [Attributions de la MINUSTAH](#)
  - 1.2.4. [Edmond Mulet, chef de la MINUSTAH](#)
  - 1.2.5. [Edmond Mulet et la MINUSTAH face à l'opinion publique](#)

**[Chapitre 2.](#) RÉFÉRENCE THÉORICO-CONCEPTUELLE**

- 2.1. [Communication, argumentations et représentations sociales](#)
  - 2.1.1. [L'argumentation dans la communication](#)
    - La communication argumentative
    - Les moyens de convaincre et la spécificité de l'argumentation
    - Argumentation et rhétorique

2.1.2. [La théorie des représentations sociales](#)

- Le concept de représentations sociales
- Fonctionnement et fonctions des représentations sociales

2.2. [Cadre conceptuel](#)

2.2.1. [Les fonctions du langage](#)

2.2.2. [La notion de discours](#)

- Les discours politiques
- Discours, sémiologie et herméneutique

2.2.3. [Les modalités de base](#)

2.2.4. [Les types d'arguments](#)

2.2.5. [Les figures de rhétorique](#)

[Chapitre 3.](#) **APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE**

3.1. [Types de recherche](#)

3.2. [Techniques de recherche et d'analyse](#)

3.2.1. [Analyse de contenu](#)

3.2.2. [Analyse thématique](#)

3.3. [Corpus, catégories et unités d'analyse](#)

3.4. [Instrument de collecte des données](#)

[Chapitre 4.](#) **PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DONNÉES**

4.1. [Fonctions du langage dominant les quatre discours](#)

4.2. [Modalités de base dominant les discours](#)

4.3. [Analyse de la dynamique argumentative des discours](#)

4.3.1. [La dynamique argumentative du discours d'Edmond Mulet lors de la cérémonie de remise des clés du parlement](#)

4.3.2. [La dynamique argumentative de l'Allocution du Représentant spécial Edmond Mulet à la presse haïtienne à l'occasion de son départ](#)

4.3.3. [La dynamique argumentative de la Préface du « rapport des Nations Unies en Haïti 2010 » par M. Edmond Mulet](#)

4.3.4. [Analyse argumentative de l'interview d'Edmond Mulet au quotidien Le Nouvelliste en octobre 2010](#)

- 4.4. [Argumentation et représentations sociales dans les discours d'Edmond Mulet](#)
  - 4.4.1. [Argumentation ou séduction ?](#)
  - 4.4.2. [Stratégie de séduction](#)
  
- 4.5. [Analyse de contenu des discours d'Edmond Mulet](#)
  - 4.5.1. [Haïti dans le collimateur de l'ONU](#)
  - 4.5.2. [L'ONU et la reconstruction d'Haïti](#)
  - 4.5.3. [Faiblesse des institutions étatiques](#)
  - 4.5.4. [La faiblesse de l'État comme cause de la dévastation en Haïti](#)
  - 4.5.5. [Quand les autorités agissent à l'encontre des intérêts nationaux](#)
  - 4.5.6. [Les acteurs politiques haïtiens dos au mur](#)
  - 4.5.7. [Un pays trompé par la communauté internationale](#)
  - 4.5.8. [Les méfaits de l'irresponsabilité et le non-respect des normes démocratiques](#)
  - 4.5.9. [Autour de l'État de droit](#)
  - 4.5.10. [Pour le respect des droits humains en Haïti](#)
  - 4.5.11. [Pour la continuité dans les actions de l'État](#)

## [CONCLUSION](#)

## [BIBLIOGRAPHIE](#)

## [ANNEXES](#)

- [ANNEXE 1.](#) Haïti : « ONG, agences bilatérales de développement, nations unies, ont contribué à affaiblir l'État haïtien » selon Edmond mulet
- [ANNEXE 2.](#) Préface du « rapport des Nations Unies en Haïti 2010 » par M. Edmond Mulet, représentant spécial du secrétaire général en Haïti
- [ANNEXE 3.](#) Allocution d'Edmond Mulet lors de la remise des clés du Parlement
- [ANNEXE 4.](#) Allocution du Représentant spécial Edmond Mulet à la presse haïtienne à l'occasion de son départ
- [ANNEXE 5.](#) Résolution 1542 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU

**Analyse argumentative des discours d'Edmond Mulet,  
représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU  
en Haïti et Chef de la MINUSTAH (2010-2011)**

## Liste des sigles

[Retour au sommaire](#)

<b>BCIP</b>	Bureau de la Communication et de l'Information Publique (de la MINUSTAH)
<b>CNG</b>	Conseil National de Gouvernement
<b>FAD'H</b>	Forces Armées d'Haïti
<b>FASCH</b>	Faculté des Sciences Humaines
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>MINUHA</b>	Mission des Nations Unies en Haïti
<b>MINUSTAH</b>	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti
<b>OEA</b>	Organisation des États Américains
<b>OMP</b>	Opérations de maintien de la paix
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>OTAN</b>	Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord
<b>PNH</b>	Police Nationale d'Haïti
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>RSSG</b>	Représentant Spécial du Secrétaire général
<b>SDN</b>	Société des Nations

**Analyse argumentative des discours d'Edmond Mulet,  
représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU  
en Haïti et Chef de la MINUSTAH (2010-2011)**

**REMERCIEMENT**

[Retour au sommaire](#)

*Je remercie mon directeur de recherche, le professeur Hérold Toussaint pour son encadrement et l'ensemble de ses ressources documentaires qu'il a mises à ma disposition.*

*J'exprime ma profonde gratitude à ma famille, particulièrement Jean Claudy Jean Claude, Marie Micheline Verjuste, qui m'ont toujours motivé à poursuivre mes travaux. Toutes mes affections à Sophonie Balmyr et Marie Emeline Andris, mes compagnes de vie ; leur soutien moral m'a aidé à grandir !*

*Je suis également reconnaissant envers mes collègues du Collectif des Universitaires Citoyens (CUCI), particulièrement, Ricarson Dorcé, Jeff Destinvil et Mozard Lombard qui ont lu et participé à la correction de mon manuscrit.*

**Analyse argumentative des discours d'Edmond Mulet,  
représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU  
en Haïti et Chef de la MINUSTAH (2010-2011)**

## RÉSUMÉ

[Retour au sommaire](#)

Le départ anticipé du président Jean Bertrand Aristide le 29 février 2004 a laissé Haïti dans une violente crise socio-politique. Dans ce contexte de grande instabilité, le Conseil de Sécurité de l'ONU a créé et déployé la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) avec pour tâches d'appuyer le processus politique et de garantir un climat sécuritaire et stable. Environ une décennie après sa création, la MINUSTAH continue de s'impliquer considérablement dans la vie politique haïtienne en dépit de la persistance des problèmes socio-économiques qui constituent les causes profondes de la violence et qui met en question l'efficacité des interventions de cette mission dont la crédibilité s'affaiblit considérablement.

Sachant que la MINUSTAH opère dans un contexte dominé par la défense des principes démocratiques, cette étude questionne les moyens discursifs utilisés par les dirigeants de l'ONU pour légitimer leurs actions (dans ce contexte paradoxal décrit plus haut) dans le pays. Il s'agit d'une étude de cas qui se limite à l'analyse des discours prononcés par Edmond Mulet, Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU en Haïti et chef civil de la MINUSTAH de janvier 2010 à mai 2011.

Au regard de la théorie de l'argumentation, l'approche psychosociologique de la communication et de la théorie des représentations

sociales, l'analyse des discours de ce fonctionnaire onusien montre que ce dernier projette une image dégradante des acteurs politiques haïtiens et de l'État haïtien dont la faiblesse constitue la principale cause du « malheur » d'Haïti et de sa dépendance par rapport à la communauté haïtienne. Ses discours sont fondamentalement des discours argumentatifs par lesquels le diplomate canalise les actions des acteurs politiques (autorités de l'État, élus, leaders politiques) en fonction des priorités de l'ONU.

**Analyse argumentative des discours d'Edmond Mulet,  
représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU  
en Haïti et Chef de la MINUSTAH (2010-2011)**

**INTRODUCTION**

[Retour au sommaire](#)

Le 30 avril 2004, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté une résolution créant la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Les attributions de cette mission consiste à appuyer le processus politique, renforcer les capacités de l'État et l'instauration de l'État de droit, maintenir la sécurité publique etc.<sup>1</sup>

Cette mission déployée environ trois mois après la chute du président Jean Bertrand Aristide<sup>2</sup>, opère en Haïti dans un contexte idéologique international dominé par le *Nouvel Ordre International* axé sur la promotion de la démocratie et des droits de l'homme. L'Organisation des Nations Unies, étant le « lieu central<sup>3</sup> » de promotion de ce *Nouvel Ordre International*, serait ainsi autorisée à intervenir dans les affaires politiques internes des États membres en vue de l'instauration de la démocratie. Ce contexte est caractérisé aussi par l'évolution du concept de la paix qui ne se réduit plus à une absence de violence directe, mais englobe la justice sociale, la démocratie, le

---

<sup>1</sup> Voir, en annexe, la Résolution 1542 adoptée le 30 avril et créant la MINUSTAH.

<sup>2</sup> Le président Aristide a été renversé du pouvoir puis exilé le 29 février 2004.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet : BEATRICE, Pouligny-Morgant, *L'intervention de l'ONU dans l'histoire politique récente d'Haïti, Pouvoirs dans la Caraïbe*, In : <http://plc.revues.org/576>. (Page consultée le 10 avril 2012).

bien-être, la satisfaction des besoins primaires, l'autonomie, le dialogue, la solidarité, l'équité, etc. Tenant compte de cette évolution du concept de la paix, une Opération de Maintien de la Paix (OMP) onusienne, comme la MINUSTAH, devient un acteur important dans le processus d'instauration de la démocratie et le combat contre la violence dans le pays en question.

Mais, environ une décennie après son déploiement sur le sol haïtien, la MINUSTAH semble être sur le point de passer à côté de sa mission si l'on en croit certains chercheurs. Dans les résultats de ses recherches sur *L'échec de l'aide internationale à Haïti*, le Docteur Ricardo Seitenfus fait remarquer que le système de prévention de conflit mis en place par l'ONU, à travers la MINUSTAH, « n'est pas adapté aux besoins et contexte haïtiens <sup>4</sup> ». Di Razza Namie se voudrait aussi catégorique dans son étude sur les interventions de *l'ONU en Haïti depuis 2004* en pointant du doigt la faillite de la MINUSTAH dans son entreprise de stabilisation du pays. Et, pour étayer son jugement, la chercheuse évoque « la persistance des problèmes socio-économiques constituant l'une des causes profondes de l'instabilité et de la violence dans le pays <sup>5</sup>. »

Toutefois, ce constat d'« échec » n'empêche pas que l'implication de la MINUSTAH dans des domaines relevant de la stricte compétence de l'État Haïtien, comme par exemple l'organisation des élections, est de plus en plus importante. D'ailleurs, les dirigeants de l'ONU tiennent toujours pour acquis que cette mission reste « une réponse <sup>6</sup> » à la demande de l'État haïtien suite au départ du président Jean Bertrand Aristide en février 2004. La MINUSTAH reste donc accrochée à sa mission de faciliter la poursuite du processus politique et maintenir un environnement sûr et stable.

---

<sup>4</sup> SEITENFUS, Ricardo, *L'échec de l'aide internationale à Haïti. Dilemmes et égarements*, éditions de l'Université d'État d'Haïti, P-au-P, 2015, p. 24.

<sup>5</sup> DI RAZZA, Namie, *L'ONU en Haïti depuis 2004. Ambitions et déconvenues des opérations de paix multidimensionnelles*, L'Harmattan, Paris, 2010, p. 19

<sup>6</sup> Voir l'historique de la MINUSTAH sur le site officiel de la mission, URL : <http://minustah.unmissions.org/historique> (page consultée le 25 novembre 2015)

Dans ce contexte de « dilemmes et d'égarement <sup>7</sup> », nous nous intéressons aux moyens discursifs utilisés par les dirigeants de la MINUSTAH pour représenter Haïti et défendre (et/ou légitimer) les actions de cette mission. Nous entendons ainsi mener une étude qui se situe dans le champ de la communication politique <sup>8</sup>, sachant que

---

<sup>7</sup> Sous-titre de l'ouvrage de Ricardo Seitenfus où ce dernier soutient que l'aide internationale est loin d'être profitable à Haïti et ne peut donc en aucune manière produire les effets escomptés. Cf. : SEITENFUS, Ricardo, Op. cit.

<sup>8</sup> Le concept de communication politique est pris ici dans un sens large qui englobe l'étude du rôle de la communication dans la vie politique, comme le pense Dominique Wolton [WOLTON Dominique, *Penser la communication*, Flammarion, Paris, 1977]. Pris en ce sens large, la communication politique offre aux acteurs politiques les outils servant à légitimer leurs actions notamment au moyen du discours.

Il importe de souligner l'ambiguïté qui accompagne ce concept (communication politique). Cette ambiguïté est traduite plus ou moins clairement par ces questionnements de Philippe Breton : « L'emploi systématique d'une expression ambiguë comme "communication politique" pose un réel problème, car ce terme mélange plusieurs niveaux entre lesquels il est parfois difficile de se retrouver. Parle-t-on en effet, sous le terme de "communication politique" des faits, c'est-à-dire des phénomènes concrets de médiations que l'observateur de la vie politique peut constater, comme par exemple le rôle important dévolu aux émissions politiques à la télévision, ou la spécialisation d'un corps de professionnels comme les journalistes politiques ? Ou bien ce terme sert-il à décrire les techniques mises en œuvre, dans le domaine du marketing ou des sondages par exemple ? Ou parle-t-on de la discipline de recherche, sous-ensemble des "sciences de la communication", qui a pour vocation d'étudier et de produire des connaissances "pour elles-mêmes", éventuellement critiques, sur les réalités de la politique qui sont liées aux processus de médiation ? » [BRETON, Philippe, *Médias, médiation, démocratie. Pour une épistémologie critique des sciences de la communication politique*, Hermès, La Revue 1995/3 (n° 17-18), p. 321-334.]

Dominique Wolton a surpassé cette ambiguïté en précisant qu'à la limite, la communication politique désigne toute communication qui a pour objet la politique [WOLTON Dominique, Op. Cit., p. 377]. Cette définition, pour être trop extensive, ne saurait faire l'unanimité si l'on tient compte de l'ensemble des définitions de ce concept proposées par différents chercheurs. Mais, pour paraphraser Jacques Gerstlé [GESTLÉ, Jacques, *La communication politique*, PUF, Paris, 1992], la communication politique reste quand même l'ensemble des techniques visant à entraîner les destinataires à adhérer aux choix politiques qui leur sont proposés par les discours,

celle-ci (la communication politique) est l'un des corolaires du processus démocratique ; puisque la démocratie implique le droit de chaque citoyen de participer librement à la vie politique et de s'adhérer librement aux choix (politiques) qui leur sont proposés. En ce sens, les acteurs politiques ont pour obligation de légitimer leurs actions aux yeux de l'opinion publique. D'où la nécessité pour ces derniers d'argumenter leur point de vue et/ou proposition afin de convaincre le citoyen, notamment au moyen du discours. Aussi, en questionnant les moyens discursifs utilisés par les dirigeants de la MINUSTAH, notre travail s'articulera-t-il autour de trois principales variables, à savoir : a) les discours (utilisés par les acteurs pour convaincre l'opinion publique), b) la communication argumentative (qui concerne les moyens de convaincre) et, c) les représentations sociales (sachant que le processus de communication est influencé par le système de représentations sociales des individus).

Cette étude ne sera pas exhaustive. Elle constitue une étude de cas <sup>9</sup> : nous nous limiterons à l'analyse des discours d'Edmond Mulet, Représentant du Spécial du Secrétaire Général de l'ONU en Haïti et chef de la MINUSTAH de janvier 2010 à mai 2011. Pourquoi Edmond Mulet ?

Le choix d'étudier les discours de ce dernier s'explique par le contexte sociopolitique de la période de janvier 2010 à mai 2011 au cours de laquelle, ce dernier dirigeait la MINUSTAH. Ce contexte est caractérisé, d'une part, par la crise à la fois humanitaire, sociale et économique causée par le séisme dévastateur du 12 janvier 2010 ; et, d'autre part, par la crise politique due aux élections de 2010.

En effet, les dégâts causés par ledit séisme ont accusé la précarité de la vie et des biens en Haïti qui pourtant est l'un des pays « les plus aidés au monde <sup>10</sup> ». Ce séisme a mis à nu la faiblesse de l'État

---

les formes et les stratégies des partis, des acteurs de la vie politique et institutionnelle.

<sup>9</sup> « L'étude de cas est une étude approfondie sur un cas en particulier, soit-il une personne, un groupe ou un sujet spécifique. C'est une démarche de recherche qui se situe dans l'horizon des méthodes qualitatives ». Cf : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Étude\\_de\\_cas](https://fr.wikipedia.org/wiki/Étude_de_cas).

<sup>10</sup> JEAN BAPTISTE, Patrick, Des réponses pour améliorer la solidarité internationale en Haïti, HPN, 20 décembre 2010. URL : [Haïti Press Network](#) (Consultée le 20 mars 2012)

haïtien ; laquelle faiblesse serait due en grande partie à l'implication et l'échec de la communauté internationale sur le terrain. À ce sujet, dans une interview accordée au journal *Le Temps* (en Suisse) le 21 décembre 2010, Ricardo Seitenfus a affirmé : « Il existe une relation maléfique ou perverse entre la force des ONG et la faiblesse de l'État haïtien. Certaines ONG n'existent qu'à cause du malheur haïtien, » estime M. Seitenfus qui, d'un autre côté, a dénoncé le fait que l'internationale « se substitue à l'État [haïtien] dans toutes ses missions. S'il existe une preuve de l'échec de l'aide internationale, c'est Haïti <sup>11</sup> ».

Les évènements de 2010-2011 ont renforcé l'idée de la faillite de la MINUSTAH et des ONG internationales. Ils (lesdits évènements) ont constitué une occasion de remise en question de l'aide l'internationale, dont l'ONU, à Haïti. D'autant que la crédibilité des casques bleus onusiens a été de plus en plus affaiblie par un ensemble d'autres phénomènes compromettant la vie haïtienne. C'est le cas par exemple de l'implication des agents de la mission dans des scandales d'abus sexuel et de viol <sup>12</sup> sans oublier l'apparition en octobre 2010 de l'épidémie du choléra, qui selon une étude <sup>13</sup> publiée en juin 2011, a été introduite par un bataillon Népalais de la MINUSTAH.

Toutefois, comme nous l'avons déjà mentionné, cette « faillite » et perte de crédibilité n'a pas diminué l'implication de la MINUSTAH dans le processus politique notamment dans le processus électoral de 2010. N'était-ce pas « sous la pression de l'ONU <sup>14</sup> » que le président René Préal a fini par accepter le retrait de son candidat à la prési-

---

<sup>11</sup> Lire l'intégralité de cette interview sur le site web de l'agence Haïti libre : *Les causes de l'échec de la communauté international en Haïti*, URL : [Haïti libre](#) (page consultée le 14 mars 2012)

<sup>12</sup> Voir quelques articles publiés sur cette question dans la presse haïtienne et par des organismes de droits humains : *Haïti-ONU : 231 Haïtiennes auraient été abusées sexuellement par des soldats de la Minustah*, URL : [Haïti Press Network](#) ; *Un autre cas de viol qui embarrasse la MINUSTAH* (Cf : [Radio-télévision Caraïbes](#)) ; POHDH, *La Minustah et les violations des droits humains en Haïti* (Cf : [Presse-toi à gauche](#).)

<sup>13</sup> Voir *Une nouvelle étude confirme l'origine népalaise de l'épidémie*, URL : [Alter Presse](#). (page consultée le 15 mars 2012)

<sup>14</sup> WARGNY Christophe, *La crise politique haïtienne est-elle terminée ?*, In *Le Monde Diplomatique*, 4 février 2011.

dence Jude Celestin au profit du candidat Michel J. Martelly ? Et celui qui, dans ce contexte de crise socioéconomique et politique, a reçu alors « carte blanche » pour agir au nom des plus hautes instances de l'ONU, c'est Edmond Mulet. Il l'a lui-même révélé en ces termes :

Je remercie le Secrétaire général de m'avoir donné carte blanche pour utiliser tous les moyens nécessaires afin d'appuyer l'effort humanitaire, *a-t-il révélé dans son discours d'adieu le 12 mai 2011*. Cette décision, vous devez le savoir, est sans précédent pour une mission de maintien de la paix.

De fait, l'implication de l'ambassadeur Mulet dans la vie politique haïtienne de 2010 à 2011 était spectaculaire. Il était à un certain moment celui qui, dans la presse, donnait le ton. « Il annonçait, à chaque fois, avant les officiels, les grands moments du processus ral <sup>15</sup>. » Il s'est même octroyé le droit d'exiger le départ anticipé du président de la République d'alors, comme le montre ces révélations de Ricardo Seitenfus, à propos de la journée électorale du 28 novembre 2010 :

J'ai reçu un appel de l'ambassadeur Igor Kipman, qui venait d'être convoqué pour une réunion d'urgence dans la résidence d'Edmond Mulet [...] Je n'avais pas été convoqué, mais j'ai quand même décidé de l'accompagner. [...] Faisant les cent pas dans les jardins de la résidence de Mulet, nous attendions les autres membres du Core Group [...] Inquiet, Mulet m'a confié de manière calme et naturelle : "Je viens de téléphoner à Préval pour l'informer qu'un avion sera à sa disposition pour quitter le pays. Dans 48 heures au plus tard, c'est-à-dire jusqu'au mardi 30, Préval devra quitter la présidence et abandonner Haïti <sup>16</sup>".

Cette implication spectaculaire et peut-être inédite d'un responsable onusien dans la vie politique du pays a suscité d'importantes critiques de la part de plusieurs secteurs de la vie nationale. Des universitaires aux simples citoyens en passant par les médias, des critiques acerbes n'ont pas cessé d'être lancées à l'encontre de l'attitude d'Edmond Mulet en Haïti. Lorsqu'il allait laisser le pays, son nom se

---

<sup>15</sup> *Edmond Mulet se retire de nos murs*, In : *Le matin*, 14 mai 2011 (Voir aussi : [Le Matin](#).)

<sup>16</sup> Voir SEITENFUS, Ricardo, *L'échec de l'aide internationale à Haïti. Dilemmes et égarements*, éditions de l'Université d'État d'Haïti, P-au-P, 2015, p. 320

trouvait « sur les murs d'Haïti où on lit des critiques qui lui sont adressées (...) En fin de mandat, à part les multiples manifestations anti-Minustah que le chef civil a vu se défiler devant lui, il a dû enfin lire son nom dans des graffitis peu courtois <sup>17</sup> », a constaté un journaliste du journal *Le Matin*. Edmond Mulet semblait être « investi du pouvoir de faire faire <sup>18</sup>, » a noté le sociologue Hérold Toussaint qui a attiré l'attention sur la dimension messianique des discours de ce diplomate qui, de toute évidence, se comportait comme un « proconsul <sup>19</sup> » selon certains médias.

Le personnage Edmond Mulet était donc très présent sur la scène politique, dans les médias ; ses déclarations commentées, critiquées et dénoncées. Pourtant, vue l'état de notre revue de littérature, aucune étude scientifique n'a été jusqu'ici consacrée aux discours de ce diplomate onusien. Les travaux antérieurs effectués sur la MINUSTAH, dont les mémoires de Jean Pharès JEROME (« Représentation de la mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti – MINUSTAH dans les quotidiens le Nouvelliste et le Matin entre 2004 et 2005 ») et de Jocelyn CESAR (« Etude du positionnement de l'hebdomadaire "Haïti Progrès" sur la présence de la MINUSTAH en Haïti de 2004 à 2006 ») n'ont pas effleuré cet objet de recherche, à savoir : les moyens discursifs de ce dirigeant de la MINUSTAH.

Les discours ou tout simplement l'acte de communication constituent un processus d'inter influence <sup>20</sup>. Les protagonistes de la communication cherchent toujours à atteindre des objectifs (qui ne sont pas toujours avoués) et s'adressent à des destinataires bien déterminés. Et, les objectifs annoncés peuvent parfaitement masquer des objectifs totalement différents. C'est pourquoi, par cette étude, nous cherchons à déterminer les principaux destinataires des messages d'Edmond Mulet, à identifier les objectifs communicationnels qui sous-tendent ses

---

<sup>17</sup> *Edmond Mulet se retire de nos murs*, In : *Le matin*, 14 mai 2011 (Voir aussi : [Le Matin](#).)

<sup>18</sup> TOUSSAINT, Hérold, *Une lecture psychopolitique du message d'Edmond Mulet à la nation haïtienne*, In : <http://ahecs.wordpress.com/> (consulté le 02 avril 2013)

<sup>19</sup> Voir l'article de l'agence en ligne forum Haïti : *Le proconsul Edmond Mulet s'en va !* [URL](#) (Consulté le 12 avril 2013).

<sup>20</sup> ABRIC, Jean Claude, *Psychologie de la communication. Théories et méthodes*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Armand Colin, 1999, p.9.

discours, et de caractériser les moyens discursifs utilisés pour atteindre ces objectifs.

### *Question et objectifs de recherche*

Cela étant dit, nous allons analyser les discours prononcés par Edmond Mulet au cours de la période allant de janvier 2010 à mai 2011 à partir de la question centrale suivante : Quels sont les moyens discursifs utilisés par Edmond Mulet pour représenter Haïti et défendre les interventions de la MINUSTAH ?

Cette recherche est de type exploratoire, c'est-à-dire une étude réalisée dans les situations où le domaine qui intéresse le chercheur n'a pas été exploré par des recherches antérieures. Comme nous l'avons effleuré, l'état de notre revue de littérature révèle que l'analyse des discours d'Edmond Mulet est censée représenter un aspect nouveau dans les études sur la dimension communicationnelle des relations entre l'ONU et Haïti. Or, « quand le chercheur est confronté à un domaine non-étudié de la réalité humaine ou un aspect nouveau du domaine déjà étudié, il ne peut avoir d'hypothèse de départ, mais il a pour objectif de déblayer le terrain <sup>21</sup>. » C'est pourquoi, dans cette étude, nous n'avons pas défini d'hypothèse de départ mais de préférence un objectif de recherche. Et notre objectif principal consiste à analyser les discours d'Edmond Mulet afin de caractériser la stratégie discursive utilisée par Edmond Mulet pour représenter Haïti et légitimer les interventions de la MINUSTAH. Et, plus spécifiquement, nous chercherons à déterminer les principaux destinataires des messages d'Edmond Mulet, d'identifier les objectifs communicationnels qui sous-tendent ses discours, et de déterminer les moyens discursifs utilisés pour atteindre ces objectifs.

---

<sup>21</sup> LAMOUREUX, Andrée et all., *Une démarche scientifique en sciences humaines*, Ed. Etudes vivantes, 1992, p.162

## *Plan du mémoire*

*L'Organisation des Nations Unies (ONU) à travers l'histoire* est le titre du premier chapitre qui constitue une revue de littérature sur les travaux antérieurs déjà réalisés sur les interventions de l'ONU en Haïti. Il s'est avéré nécessaire de faire, du même coup un survol historique des opérations de maintien de la paix onusienne afin de mieux saisir les mécanismes des dites opérations servant de cadre de référence à l'opération MINUSTAH.

Notre référentiel théorico-conceptuel est présenté au deuxième chapitre où la communication est définie comme un processus d'influence mû par des objectifs souvent inavoués ; lequel processus est influencé par le système de représentations sociales des interlocuteurs. Les discours d'Edmond Mulet seront analysés à l'aide des techniques d'analyse de contenu. Ces techniques qui permettent de prendre en compte à la fois les dimensions explicites et implicites des messages, sont présentées au troisième chapitre qui est suivi de la présentation et de l'analyse des données au quatrième chapitre.

**Analyse argumentative des discours d'Edmond Mulet,  
représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU  
en Haïti et Chef de la MINUSTAH (2010-2011)**

# Chapitre 1

---

## L'Organisation des Nations Unies et ses opérations de maintien de la paix

[Retour au sommaire](#)

Ce chapitre constitue une revue de littérature sur les travaux antérieurs déjà réalisés sur les interventions de l'ONU en Haïti. D'entrée de jeu, notons une absence de travaux de recherches antérieures sur l'objet de recherche qui nous intéresse, à savoir : les moyens discursifs utilisés par les dirigeants de l'ONU pour représenter Haïti et justifier les actions de la MINUSTAH. Dans son mémoire de sortie présentée à la FASCH en 2009, Jocelyn César s'est plutôt intéressé à l'« Etude du positionnement de l'hebdomadaire "Haïti Progrès" sur la présence de la MINUSTAH <sup>22</sup>. » Ce texte qui s'inscrit dans une logique de sociologie des médias et qui s'intéresse au mode de traitement des informations relatives à la MINUSTAH dans le medias en question, n'est pas différente de celui de Jean Pharès JEROME <sup>23</sup>, qui

---

<sup>22</sup> JOCELYN, César, *Étude du positionnement de l'hebdomadaire « Haïti Progrès » sur la présence de la MINUSTAH en Haïti de 2004 à 2006*, FASCH, Port-au-Prince, 2009.

<sup>23</sup> JEROME, Jean Pharès, « *Représentation de la mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti – MINUSTAH dans les quotidiens le Nouvelliste et le Matin entre 2004 et 2005* », FASCH, Port-au-Prince, 2009.

a étudié la « Représentation de la mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti – MINUSTAH dans les quotidiens le Nouvelliste et le Matin entre 2004 et 2005 ».

À partir de 1945, une diminution des conflits inter étatiques a été observée dans le monde. Cette période est marquée aussi par une patente évolution du concept de la paix. Dans son texte « La construction post conflit <sup>24</sup> », Mari Eve Roy Marcoux s'est proposé d'étudier la situation post-conflit dans une société en se concentrant sur cas haïtien. La division de travail entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États Américains a été son objet de recherche. De son côté, Namie Di Razza, dans son analyse des interventions de « L'ONU en Haïti 2004 <sup>25</sup> », s'est plutôt attelée à une évaluation critique des actions de la MINUSTAH au regard des nouvelles approches de la construction de la paix allant au-delà de la simple absence de conflits violents.

La faillite de l'internationale et de la MINUSTAH dans le cadre de la mission de stabilisation d'Haïti est un élément important du contexte de notre travail. En ce sens, l'ouvrage de Ricardo Seintenus <sup>26</sup>, est révélateur. Mais, comme tous les autres ouvrages clés cités plus haut, l'objet de recherche qui nous intéresse dans le cadre de ce mémoire est absent. Cela étant dit, nous tenterons, dans ce chapitre et à partir de la littérature dont nous disposons, de dégager une meilleure compréhension des mécanismes des opérations de maintien de la paix servant de cadre de référence à l'opération MINUSTAH.

---

<sup>24</sup> MARCOUX, Mari Eve Roy, La construction post conflit : Le cas haïtien pour expliquer la division du travail entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États Américains, Université Laval, 2008.

<sup>25</sup> DI RAZZA, Namie, L'ONU en Haïti depuis 2004. Ambitions et déconvenues des opérations de paix multidimensionnelles, l'Harmattan, Paris 2010.

<sup>26</sup> SEITENFUS, Ricardo, *L'échec de l'aide internationale à Haïti. Dilemmes et égarements*, éditions de l'Université d'État d'Haïti, P-au-P, 2015.

## 1.1. L'organisation des Nations Unies (ONU) à travers l'histoire

[Retour au sommaire](#)

La majorité des opérations de maintien de la paix dans le monde a été réalisée sous l'égide de l'ONU. De 1948 à aujourd'hui, ces opérations ont connu des transformations indéniables en raison de l'évolution du concept de la paix dans le monde.

### *1.1.1. Le contexte du lendemain de la seconde guerre mondiale*

L'humanité gardera pendant longtemps encore les cicatrices de la seconde guerre mondiale. Ce conflit interétatique réputé comme l'un des plus meurtriers de l'histoire de l'humanité a toutefois attiré l'attention des États engagés dans la guerre sur la nécessité de préserver la paix et la sécurité internationales. C'est ce qui explique la création de l'Organisation des Nations Unies<sup>27</sup> (ONU) en 1945 en remplacement de la Société des Nations (SDN). Aussi, l'ONU a-t-elle été créée avec un but principal : assurer et maintenir la paix et la sécurité internationales. D'où le fait que le maintien de la paix reste

---

<sup>27</sup> Utilisée pour la première fois dans la *Déclaration des Nations Unies* du 1er janvier 1942 (Texte dans lequel les représentants de 26 pays se sont engagés à poursuivre ensemble la guerre contre les puissances de l'Axe ), *Nations Unies* est une expression dont la paternité est due à l'ancien Président des États-Unis, Franklin D. Le but et le mode de fonctionnement de l'ONU ont été définis lors de la Conférence de Dumbarton Oaks à Washington DC et de la conférence de San Francisco. Ces conférences ont été suivies par la signature de la *Charte des Nations Unies* (le 26 juin 1945), document signé par les représentants des 50 États fondateurs et considéré comme le texte fondateur de l'organisation. La ratification de la dite charte, le 24 octobre 1945 a consacré la naissance officielle de l'ONU. C'est pourquoi, la journée internationale des Nations Unies, dont le siège se situe actuellement sur un territoire international dans la ville de New York aux États-Unis, est célébrée le 24 octobre.

l'aspiration inhérente et le « champ d'intervention le plus visible <sup>28</sup> » de cette organisation mondiale.

La seconde guerre mondiale a été suivie par une diminution considérable des conflits interétatiques. Il existe toujours des malentendus entre certains États. Ces conflits latents pour la plupart déterminent encore les relations entre les États, mais ne représentent plus une menace imminente à la paix. On a pu constater que les laisser frapper entre les États tendent à être remplacés par des conflits intra étatiques, dont les guerres civiles, qui ont leurs racines dans des problèmes de nature socioéconomique <sup>29</sup>.

Ce changement de nature des conflits sert à justifier les interventions de l'ONU dans les affaires internes des États membres faisant face à des situations de crise. Les conflits intra-étatiques favorisent l'intervention d'une tierce partie dans les affaires internes de l'État en crise. Ainsi, les actions de l'ONU ne se limitent pas à des conflits entre les États, mais s'étendent à toutes situations de crises considérées comme une menace contre la paix dans le monde. C'est en ce sens qu'à partir des années 1990, « le Conseil de Sécurité se donne le pouvoir de qualifier certaines guerres civiles et leurs cortège de massacre comme une menace contre la paix et la sécurité internationales <sup>30</sup>. » L'adoption par l'ONU de nouveaux principes issus de la politique internationale comme la démocratie et les droits humains renforce cette démarche servant à légitimer l'intervention de tierces parties (puissances régionales, organisations régionales ou internationales) dans les affaires internes d'un État.

À côté de sa mission de maintenir la paix et la sécurité internationales, l'ONU devrait également œuvrer pour le progrès social et le respect des Droits de l'Homme, développer des relations amicales entre les nations et assurer la coopération dans les domaines du droit international. Sont figurés également sur la liste de ses objectifs, la tâche de favoriser la coopération internationale sur tous les sujets où

---

<sup>28</sup> DI RAZZA, Namie, L'ONU en Haïti depuis 2004. Ambitions et déconvenues des opérations de paix multidimensionnelles, l'Harmattan, Paris 2010, p.11.

<sup>29</sup> MAURICIO, Fontanetti Aguiar et DANIEL, Pereira Milazzo, *Un nouvel acteur, une nouvelle politique : le Brésil et le multilatéralisme*.

<sup>30</sup> DI RAZZA, Namie, Ibid., p.8.

elle peut être utile, d'harmoniser les efforts des nations dans des objectifs communs, de protéger et restaurer l'environnement.

Avec actuellement <sup>31</sup>192 États membres soit la quasi-totalité des États officiellement reconnus, l'ONU ne promulgue pas de lois mais ses résolutions sont de plus en plus appliquées dans le droit international. Ses actions se concrétisent par la signature de traités ou de conventions internationales entre les nations.

Les interventions onusiennes mettant en jeu essentiellement trois des organes de la Charte de l'ONU <sup>32</sup>, se déroulent actuellement dans un contexte idéologique dominé par l'idée de la venue d'un *Nouvel Ordre International* traduite par la promotion des thèmes de la démocratisation et des droits de l'homme sur la scène internationale. Et, « les Nations Unies sont considérées comme lieu central de promotion de ce *Nouvel Ordre International* <sup>33</sup>. » Ce qui l'autorise à intervenir dans les affaires politique notamment sous l'angle de la tenue d'élections <sup>34</sup> dans le cadre de sa prétention à installer la démocratie dans le monde.

---

<sup>31</sup> Nous sommes en 2015

<sup>32</sup> À savoir : d'une part « les deux instances politiques de l'Organisation que sont le Conseil de Sécurité et l'Assemblée générale, d'autre part, l'organe d'exécution qu'est le Secrétariat général. [Dans ce cas], la Commission et la Sous-commission des droits de l'homme jouent très souvent un rôle précurseur en établissant un lien très direct entre la défense des droits de l'homme dans les pays dont elles examinent la situation et la démocratisation de leur système politique. In : BEATRICE, Pouligny-Morgant, « L'intervention de l'ONU dans l'histoire politique récente d'Haïti », Pouvoirs dans la Caraïbe, In : <http://plc.revues.org/576>.

<sup>33</sup> Ibid.

<sup>34</sup> Voir les résolutions /RES/43/157, A/RES/44/146 et A/RES/45/150 (« Renforcement de l'efficacité du principe d'élections libres et honnêtes »), adoptées successivement par l'Assemblée générale de l'ONU en 1988, 1989 et 1990.

### *1.1.2. L'ONU face à la problématique de la paix dans le monde*

[Retour au sommaire](#)

Maintenir la paix dans le monde n'est pas une mission réservée exclusivement à l'ONU. Les organisations régionales ou de défense collective, telles l'Organisation des États Américains (OEA) ont aussi cette prérogative. Mais la capacité d'intervention de l'ONU, ses ressources financières et humaines dépassant celles des organisations régionales, font d'elle la grande instigatrice des opérations de maintien et de construction de la paix. C'est d'ailleurs sous son égide qu'a été réalisée la majorité des opérations de maintien de la paix <sup>35</sup> qui, de

---

<sup>35</sup> Historiquement, ces opérations de maintien de la paix (OMP) peuvent être divisées en trois catégories. Ce qui donne lieu de parler de trois générations d'OMP. La première génération d'OMP réfère aux opérations menées par les forces onusiennes durant la période de 1948 à 1978. Ces opérations sont caractérisées par des missions de taille réduite, ayant des tâches simples et de nature militaire, intervenant dans les conflits interétatiques avec le consentement préalable des belligérants. Cette période est marquée, d'abord par les opérations menées en Palestine (1948) et au Cachemir (1949) ; et, en suite par « l'ensemble des opérations mises sur pied entre 1956 et 1978 qui prévoyaient un déploiement de casques bleus. » Ces OMP sont tenues de faire preuve de neutralité et d'impartialité.

La rivalité entre les deux superpuissances durant la guerre froide (1978-1988) a empêché à l'ONU de jouer son rôle d'agent de gestion des conflits. Cela a occasionné une période de « césure historique », c'est-à-dire une période au cours de laquelle aucune nouvelle opération de maintien de la paix n'est autorisée par le Conseil de sécurité des Nations unies. Toutefois, la fin de la guerre froide a marqué non seulement un arrêt de la rivalité entre les deux superpuissances mais aussi le début d'une nouvelle ère, puisque les conflits interétatiques laissent la place aux conflits intra-étatiques qui occasionnent un accroissement des demandes de missions, principalement en situation de guerre civile. Aussi, les OMP ont-elles été reprises tout de suite après la fin de la guerre froide, avec la création de 27 nouvelles OMP (1989 à 1993). C'est la deuxième génération des OMP qui se déroulent, dans un environnement hostile, majoritairement dans un contexte de conflit intra-étatique et sans nécessairement le consentement du gouvernement des pays où les missions sont déployées. Ce qui traduit la remise en question du principe de non-ingérence dans les affaires internes d'un État.

1948<sup>36</sup> à aujourd'hui, ont connu des transformations indéniables en raison de l'évolution du concept de la paix.

En effet, le phénomène de la paix dans une société donnée était traditionnellement conçu simplement comme une absence de conflit. La paix se réduirait ainsi à une absence de violence directe. Mais, le sens de ce concept ainsi que celui de la sécurité a évolué :

Les notions de paix et de sécurité se déplacent maintenant de leur conception traditionnelle vers une conception élargie. La paix ne signifie donc plus qu'une absence de conflit, et le maintien de la paix va bien au-delà de la fin des hostilités. Le règlement durable des conflits passe alors par le développement institutionnel, la démilitarisation, le règlement des pro-

---

La crédibilité de l'ONU a commencé par être minée durant la période de la deuxième génération des OMP ; laquelle période a constitué une période noire pour le maintien de la paix en raison des nombreux échecs dont le Rwanda, la Somalie et l'ex-Yougoslavie. Les leçons tirées par l'ONU dans cette situation ont porté le Conseil de Sécurité à enclencher un processus d'adaptation de l'organisation qui consiste en des « mécanismes de réaction rapide pour pouvoir agir avant que la situation ne devienne incontrôlable », le renforcement de ses propres capacités et la collaboration avec des organisations régionales dans l'éventualité où celles-ci ont les moyens de pratiquer le maintien de la paix.

Ce processus d'adaptation de l'ONU allait être mis en œuvre au cours de la troisième génération des OMP qui a débuté en 1994 et qui se prolonge jusqu'à nos jours. Cette nouvelle génération « s'inscrit dans la continuité des OMP de deuxième génération tout en accentuant certaines de leurs caractéristiques. L'imposition de la paix devient la pierre angulaire des opérations de troisième génération, ce qui s'accompagne d'un souci particulier pour la reconstruction. Les opérations se font désormais majoritairement au sein des États implosés. De ce fait, le déploiement des opérations s'effectue sans nécessairement le consentement des autorités étatiques. En plus, la conduite de ces opérations d'imposition de la paix est sous la responsabilité des organisations régionales autres que les Nations unies, cette dernière offrant toutefois son aval à la mise en place de ces opérations. »

Voici des exemples d'OMP de troisième génération : l'usage de la force par les États-Unis en Haïti en 1994, l'OTAN en Bosnie en 1995, l'OTAN au Kosovo en 1999, l'Australie au Timor-Oriental en 1999, l'OTAN en Afghanistan en 2001.

<sup>36</sup> Date de déploiement de la première opération d'observation en Palestine (ONUST)

blèmes économiques structurels, la démocratisation, la réforme des institutions judiciaires et la protection des droits humains <sup>37</sup>.

Aussi, dans des situations de conflits intra étatiques davantage liés à l'effondrement des structures d'État, les opérations de maintien de la paix (OMP) ont désormais pour tâches de « s'attaquer aux causes structurelles des tensions <sup>38</sup>. » Il s'agit là d'une nouvelle conception où la notion de paix englobe la justice sociale, la démocratie, le bien-être, la satisfaction des besoins primaires, l'autonomie, le dialogue, la solidarité, l'intégration, l'équité, etc. Le mandat des missions onusiennes a donc évolué ; ce qui explique en conséquence la diminution de l'aspect militaire dans les opérations de maintien de la paix au profit de l'aspect civil. Car, le changement de modalités des conflits exige que les opérations soient adaptées aux besoins des populations impliquées dans ces conflits et orientent leurs actions vers la réhabilitation des institutions et la sécurité humaine <sup>39</sup>. C'est ce que traduit le concept *peace-building* (consolidation de la paix), devenu dominant aux côtés des concepts de démocratie préventive, de *peace-making*, de *peace-enforcement* et de *peacekeeping* :

La consolidation de la paix (*peacebuilding*) après les conflits [est une] action menée en vue de définir et d'étayer les structures propres à raffermir la paix afin d'éviter une reprise des hostilités. La démocratie préventive vise à régler les conflits avant que la violence n'éclate, le rétablissement (*peacemaking*) et le maintien de la paix (*peacekeeping*) ont pour objet de mettre fin aux conflits et de préserver la paix une fois qu'elle a été instaurée. En cas de succès, l'un et l'autre débouchent sur la consolidation

---

<sup>37</sup> MARCOUX, Marie-Ève Roy, *La construction post conflit : Le cas haïtien pour expliquer la division du travail entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains*, Université Laval, 2008.

<sup>38</sup> DI RAZZA, Namie, Op. Cit, p. 11.

<sup>39</sup> Sécurité humaine : Concept popularisé par le PNUD en 1994 et faisant référence au mode de résolution des conflits contemporaine et qui inclut sept (7) types de sécurités (économique, alimentaire, sanitaire, environnementale, personnelle, de la communauté et sécurité politique). Voir CORTEN, André, *L'État faible. Haïti et République Dominicaine*, Mémoire d'encrier, Québec, 2011, p. 13.

de la paix après les conflits, contribuant ainsi à empêcher que les actes de violences ne reprennent entre les nations et les peuples <sup>40</sup>.

En théorie, le peacebuilding est donc devenu la panacée indiscutable pour obtenir la paix sur le long terme et, ceci, conformément au « souci » de prendre en compte de plus en plus les enjeux sociaux, économiques et politiques, au fur et à mesure que l'on comprend mieux l'importance de la reconstruction après un conflit. Voilà donc les nouvelles approches qui servent de cadre de référence pour le déploiement des Opérations de Maintien de la Paix (OMP) onusiennes qui, depuis 1960, sont marqués par le rôle du Rôle du Représentant Spécial du Secrétaire Général (RSSG).

### *1.1.3. La fonction du Représentant spécial du Secrétaire général*

[Retour au sommaire](#)

Nommés par le secrétaire Général, les RSSG <sup>41</sup> sont le plus souvent des diplomates et jouent le rôle d'interlocuteur principal des autorités politiques locales. La mission du RSSG diffère grandement de celle d'un envoyé spécial qui est chargé du suivi de négociations politiques spécifiques et la promotion d'un dossier bien particulier. Il est plutôt appelé à jouer le rôle de chef de la mission ou de l'opération de maintien de la paix en question. En tant que tel, il a, principalement pour tâche de : Parler et agir au nom du Secrétaire général, appliquer les directives venant du Secrétaire général ou du Conseil de sécurité, préparer les rapports réguliers du Secrétaire général sur l'opération

<sup>40</sup> Charte des Nations Unies, citée par DI RAZZA, Namie, *L'ONU en Haïti depuis 2004. Ambitions et déconvenues des opérations de paix multidimensionnelles*, l'Harmattan, Paris 2010, p.12.

<sup>41</sup> Au début des années 60, l'ONU a déployé une opération de maintien de la paix au Congo. Dans un contexte assez complexe, cette force comprenait une composante civile et humaine assez importante. C'est dans cette occasion que le poste de Représentant Spécial du Secrétaire général (RSSG) a été créé. Cette fonction allait, par la suite, s'étendre progressivement à l'ensemble des opérations de maintien de la paix onusiennes. Cf : NOVOSSELOFF, Alexandra, *Rôle du Représentant spécial du Secrétaire général*, Université Paris-Panthéon-Assas, 2007.

dont il a la charge et qui sont soumis à l'examen du Conseil de sécurité, exposer devant le Conseil, en séance publique ou en consultations, la situation sur le terrain et son évolution.

Le pouvoir du RSSG ne s'y arrête pas. Il a également un pouvoir de nomination et de révocation sur les membres de la mission ; il exerce le commandement stratégique de l'opération : « il est investi de la même autorité suprême sur l'élément militaire de l'opération que sur l'élément civil. Il a également, depuis peu, autorité sur l'ensemble des agences du système onusien participant à l'opération de maintien de la paix <sup>42</sup>. » Et, dans certains cas, le RSSG représente également l'autorité de la communauté internationale sur place.

## 1.2. L'opération MINUSTAH

[Retour au sommaire](#)

Les interventions des forces onusiennes dans la vie politiques d'Haïti ne commencent pas avec la MINUSTAH. Les Nations Unies ont commencé à intervenir en Haïti dès 1990 lorsque, à la demande du Gouvernement provisoire, le Groupe d'observateurs des Nations Unies pour la vérification des élections en Haïti (ONUVEH) a observé la préparation et la tenue des élections. Une Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), conjointe ONU/OEA, a été déployée en février 1993. En septembre 1993, le Conseil de sécurité a mis en place la première opération des Nations Unies pour le maintien de la paix dans le pays – la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA). Puis de 1994 à 2001, l'ONU a déployé une succession de mission dans le pays, dont la Mission des Nations unies en Haïti (MINUHA – 1995), la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH - 1996), la Mission de Transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH - 1997) et la Mission de Police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH - 1997). Ces différentes interventions, doivent être placées dans le contexte de crise sociopolitique post duvaliériste.

---

<sup>42</sup> NOVOSSELOFF, Alexandra, Ibid.

### 1.2.1. *Les interventions onusiennes en Haïti : mise en contexte*

[Retour au sommaire](#)

L'histoire politique récente d'Haïti est caractérisée par la succession d'un ensemble d'événements malheureux qui ont servi à justifier l'ingérence de la communauté internationale dans la vie politique haïtienne. Le départ de Jean Claude Duvalier, le 7 février 1986, a été le point de départ d'une grande instabilité politique. Contrairement aux attentes populaires relatives à l'instauration d'un régime démocratique dans le pays, en dépit de l'adoption de la nouvelle constitution du 29 mars 1987, le départ des Duvalier n'a pas mis fin à la sclérose politique qui gangrène le pays depuis son indépendance. Cette crise a été alimentée par l'absence de compromis entre les acteurs politiques ; une absence de compromis incarnée dans des scènes de violence, des coups d'État, des luttes, souvent violentes, pour le pouvoir.

Entre la fin du règne des Duvalier (1986) et les élections de 2000, ayant reconduit l'ancien prêtre de Saint Jean Bosco, Jean Bertrand Aristide à la présidence du pays, Haïti a connu treize gouvernements. Le président Aristide a été contraint à deux reprises (30 septembre 1991 et 29 février 2004) d'interrompre ses mandats présidentiels, prendre l'exil, laissant à chaque fois le pays dans l'instabilité et la violence. Les avancés démocratiques, dont l'adoption de la constitution de 1987, la création de l'office de protection du citoyen, la commission pour la réforme de la justice ont été neutralisées par luttes politiques violentes.

Cette situation, constituant le blocage du processus démocratique, a favorisé les interventions de la communauté internationale. Ce qui explique qu'Haïti a été le théâtre de pratiquement tous les types d'opérations de maintien et de reconstruction de la paix, tant civiles que militaires, ainsi que d'autres opérations de surveillance et de promotion des droits humains et de la démocratie, ou encore d'opérations plus sociales <sup>43</sup>.

---

<sup>43</sup> MARCOUX, Mari Eve Roy, *La construction post conflit ...*, Ibid., p.34.

### 1.2.2. Contexte du déploiement de la MINUSTAH

[Retour au sommaire](#)

Les élections de 2000 ayant conduit monsieur Jean Bertrand Aristide à la présidence du pays pour un second mandat ont intensifié la crise. Ces élections qui se sont soldées sur la victoire écrasante des candidats de Fanmi Lavalas <sup>44</sup> ont été suivies par des contestations venant et de la communauté internationale et des partis politiques de l'opposition. Ce processus électoral a abouti à une nouvelle période de bouleversement politique, social, économique ayant favorisé une détérioration grandissante des conditions de vie de la population haïtienne déjà très précaires. Aussi, des mouvements de protestation allaient-ils s'éclater dans tout le pays. Presque tous les secteurs de la vie nationale (partis politiques, étudiants, les secteurs des Affaires, société civile...) ont manifesté leurs grognes contre le pouvoir en place dont on exigeait le départ.

La *médiation internationale* <sup>45</sup>, dont les nombreuses initiatives diplomatiques visant à ramener le pouvoir exécutif et l'opposition sur un terrain d'entente, n'ont pas réussi. Le président Aristide a été contraint de laisser le pouvoir le 29 février 2004. Et, malgré la prestation de serment de Me Boniface Alexandre comme Président intérimaire, les actes de violence, de pillages enregistrés au lendemain du 29 février continuaient de faire peur. C'est dans ce contexte, selon les diri-

---

<sup>44</sup> De ces élections auxquelles le taux de participation des électeurs ne dépassait pas 10%, le parti présidentiel a obtenu 89 des 115 maires, 72 des 83 députés et 18 des 19 sénateurs.

<sup>45</sup> La communauté caribéenne par le biais de la CARICOM a offert sa médiation en présentant un plan d'action préalable suivi d'un plan de mise en œuvre du groupe des six, impliquant les Bahamas (pour la CARICOM), le Canada, L'union Européen, la France, l'OEA et les USA. Deux plans approuvés par Jean Bertrand Aristide et refusés par l'opposition ont accusé une situation de corde raide qui allait s'empirer au début de février 2004 avec l'éclatement d'un conflit armé aux Gonaïves. Les rebelles ont progressivement pris le contrôle d'une grande partie du nord du pays et ont menacé de marcher sur la capitale haïtienne. Cela a débouché sur le départ de monsieur Aristide le 29 février 2004. Ce dernier a été contraint de prendre l'exil en laissant le pays très vulnérable, notamment sur le plan sécuritaire.

geants de l'ONU, que, « le 29 février au soir, le Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies a présenté la demande d'assistance du Président intérimaire, par laquelle l'autorisation était donnée aux contingents internationaux d'entrer en Haïti <sup>46</sup>. »

Certains chercheurs considèrent le déploiement de la MINUSTAH comme une conséquence de l'autoritarisme, de la violence politique chronique qui caractérise l'histoire de la vie politique haïtienne où les menaces contre la sécurité et l'état de droit n'ont pas cessé de s'accroître. Di Razza Namie a fait observer que le président Aristide, au cours de son second mandat, a tenté de se maintenir au pouvoir avec les moyens de ses prédécesseurs « inspirés de la tradition militaire, corruptrice et presque autoritaire qui marque les mécanismes de régularisation des affaires politiques en Haïti <sup>47</sup> ». Qu'on songe alors à la formation et l'utilisation des groupes armés informels (les *chimères*) proches du pouvoir en place. Ces derniers « se sont davantage rapprochés d'une milice politisée violente et violatrice des droits de l'homme, traquant, menaçant ou tuant des opposants <sup>48</sup>. »

L'attitude des leaders de l'opposition mérite d'être questionnée également. Dans quelle mesure les partis politiques opposés à Aristide ont-ils fait preuve de leur capacité à mener un mouvement cohérent et unifié pour la sauvegarde de la démocratie ? Tout semble indiquer que le refus de dialogue entre les acteurs a tout simplement témoigné de l'incapacité de la classe politique à dépasser les désaccords politiques par la démarche politique moderne et démocratique. Chaque acteur de la crise n'a pas su concevoir l'adversaire autrement que comme un ennemi à abattre. Ce qui constitue un grave obstacle à la normalisation de la vie politique du pays. Et, la crise qui s'ensuit a servi à justifier le déploiement d'une nouvelle opération de maintien de la paix onusienne en Haïti à partir de juin 2004 ; laquelle opération, MINUSTAH, est sur le point de passer à côté de sa véritable mission consistant à stabiliser le pays, si l'on tient compte de la persistance des pro-

<sup>46</sup> *Historique de la Minustah*, in : [http://minustah.org/?page\\_id=7858](http://minustah.org/?page_id=7858) (consulté le 16 mars 2013)

<sup>47</sup> DI RAZZA, Namie, *L'ONU en Haïti depuis 2004...* p. 32.

<sup>48</sup> Id.

blèmes sociaux-économiques constituant des causes profondes de la violence et de l'instabilité.

### *1.2.3. Attributions de la MINUSTAH*

[Retour au sommaire](#)

La résolution 1542 adoptée le 30 avril 2004 par le Conseil de sécurité de l'ONU ayant créé la Mission des Nations Unies pour la Stabilité en Haïti (MINUSTAH) <sup>49</sup> confère à celle-ci le mandat d'appuyer le dialogue politique et la tenue des élections, à renforcer les capacités de l'État en lui fournissant un appui institutionnel de même qu'une aide à la gestion des frontières, à maintenir la sécurité publique par une stratégie de diminution de la violence communautaire, à appuyer la réforme de l'État de droit et à encourager les droits de l'Homme. Avec une telle mission, la MINUSTAH intègre pleinement les nouvelles approches de la consolidation de la paix. Car, comme on l'a vu, les nouvelles orientations du maintien de la paix onusienne préconisent de plus en plus la poursuite d'une série d'objectifs consistant en la promotion d'une transition sécuritaire, démocratique et économique destinée à traiter les carences d'une société effondrée. La MINUSTAH est « vouée à traiter non seulement la pure violence physique, mais aussi et surtout tous les domaines étant liés à l'émergence de celle-ci <sup>50</sup>. »

---

<sup>49</sup> Le mandat de la MINUSTAH a commencé officiellement le 1er juin 2004. Rappelons que la première intervention de l'ONU dans ce contexte a été le déploiement de la force multinationale intérimaire, créée par la résolution 1529 (2004) du Conseil de sécurité. Cette même résolution a prévu de créer ensuite une force de stabilisation des Nations Unies qui devait succéder à la force multinationale.

<sup>50</sup> DI RAZZA, Namie, *L'ONU en Haïti depuis 2004...* p. 161

### 1.2.4. *Edmond Mulet, chef de la MINUSTAH*

[Retour au sommaire](#)

L'après-midi du mardi 12 janvier 2010 restera gravé pour toujours dans la mémoire de toute la population haïtienne pour avoir été la date de l'un des événements les plus affreux que ce peuple ait connu au cours de son histoire : un séisme dévastateur ayant causé la mort de plus 200 milles compatriotes et des pertes matérielles énormes. Les Haïtiens n'ont pas été les seules victimes de cette catastrophe ayant aggravé la longue crise économique, politique et sociale dont le pays peine pendant trop longtemps à se relever. Des ressortissants étrangers ainsi que des employés de la MINUSTAH, ont été eux aussi décimés ce jour-là. Cent un (101) du personnel de la MINUSTAH, dont le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSTAH, Hédi Annabi, ont perdu la vie. C'est dans ce contexte que M. Ban Ki-Moon, Secrétaire général de l'ONU, a dépêché le 14 janvier 2010, Edmond Mulet en Haïti comme chef par intérim de la MINUSTAH et Représentant Spécial du Secrétaire Générale.

Quand il a été choisi comme successeur du diplomate tunisien Hédi Annabi tué lors du dit séisme, Edmond Mulet occupait le poste de Sous-secrétaire général chargé du Bureau des opérations au Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Né au Guatemala en mars 1951, Marié et père de deux enfants, il est diplômé en droit et en sciences sociales de l'Université Mariano Galvez au Guatemala. Il est avocat et notaire. L'Ambassadeur Mulet est un homme fort impliqué dans les affaires politique et diplomatique de son pays <sup>51</sup>. En 1993, il a été nommé Ambassadeur du Guatemala auprès

---

<sup>51</sup> « J'ai commencé à travailler à l'âge de 10 ans pour un quotidien au Guatemala, révèle Edmond Mulet lors d'une interview accordée au centre d'actualité de l'ONU, après la fin de son deuxième mandat comme chef de la MINUSTAH. Je travaillais comme relecteur, comme journaliste, puis j'ai eu une rubrique. Ensuite, j'ai étudié le droit et je suis devenu avocat. J'ai été très impliqué dans la lutte contre les dictatures militaires au Guatemala, et j'ai été en prison à deux reprises. J'ai dû quitter le Guatemala - mon pays d'origine - à cause de menaces. J'ai participé à des élections, sachant que je perdrais, ou sachant que les résultats ne seraient pas les vrais. J'ai perdu

des États-Unis. Il a abandonné ce poste au cours de la même année suite au coup d'État dans son pays et a repris cette fonction en 1996.

Elu Secrétaire général du parti politique *Union del Centro Nacional*, après son retour au Guatemala en 1996, il exerçait à partir de juin 2000 les fonctions d'Ambassadeur du Guatemala auprès de l'Union européenne, de la Belgique et du Luxembourg. Il représentait par ailleurs son pays lors des réunions préparatoires de multiples sommets entre l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Union européenne.

L'histoire d'Edmond Mulet comme chef de la MINUSTAH a commencé avant 2010. Il avait déjà été Chef de la MINUSTAH de 22 mai 2006 à 2 août 2007. Au cours de son second mandat (de janvier 2010 à mai 2011), il a reçu « carte blanche » pour agir en Haïti au nom des plus hautes instances de l'ONU en Haïti. Donner carte blanche à un chef d'une mission de maintien de la paix est une décision sans précédent dans l'histoire de l'ONU, si l'on en croit les propres déclarations de ce fonctionnaire onusien <sup>52</sup> qui, au cours de son second mandat, s'est impliqué spectaculairement dans le processus politique en Haïti. Lors des élections de 2010, par exemple, Edmond Mulet était à un certain moment celui qui, dans la presse, donnait le ton. Il annonçait, à chaque fois, avant les officiels, les grands

---

quelques élections, j'en ai gagné d'autres. Un jour, j'ai gagné une élection et le jour suivant il y a eu un coup d'état et ils ont tout annulé. (...) Finalement, en 1985, j'ai été élu au Congrès guatémaltèque et j'ai été réélu en 1990. En 1992, je suis devenu le président de l'Assemblée nationale du Guatemala. Un an plus tard, j'ai été nommé ambassadeur aux États-Unis. Je suis retourné au Guatemala trois ans plus tard, et je suis devenu secrétaire général de mon parti politique. J'ai travaillé dans le domaine juridique, j'avais mon propre bureau d'expert juridique. J'ai été nommé ambassadeur auprès de l'Union européenne à Bruxelles, où je suis resté pendant cinq ans et demi. Et puis j'ai été recruté pour venir à l'ONU. » *Voir : Entretien avec Edmond Mulet, l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour Haïti, In [Centre d'actualités de l'ONU](#) (page consultée le 24 novembre 2014).*

<sup>52</sup> « Je remercie encore le Secrétaire général de m'avoir donné carte blanche pour utiliser tous les moyens nécessaires afin d'appuyer l'effort humanitaire. Cette décision, vous devez le savoir, est sans précédent pour une mission de maintien de la paix, » a déclaré Edmond Mulet dans son discours d'adieu en mai 2011.

moments du processus électoral <sup>53</sup>. Il passait pour un « proconsul <sup>54</sup> » pour certains médias. Il s'est même donné le pouvoir d'exiger le départ d'un président de la République <sup>55</sup>.

### *1.2.5. Edmond Mulet et la MINUSTAH face à l'opinion publique*

[Retour au sommaire](#)

Si la MINUSTAH est souvent présentée comme une force de stabilisation importante pour le pays, force est de reconnaître qu'elle est loin de jouir d'une bonne réputation. En plus du fait que sa présence est considérée comme une violation des lois haïtiennes <sup>56</sup>, les soldats onusiens sont en butte à des critiques qui mettent en question l'image et la réputation de la mission.

En effet, on continue encore de reprocher aux casques bleus népalais d'être à l'origine de l'épidémie de choléra, déclarée en octobre 2010. Cette épidémie qui est apparue sur les rives du fleuve Artibonite s'est propagée dans presque tout le pays en touchant, à la fin de l'année 2011, 5% de la population haïtienne soit quelque 450 000 personnes et en menaçant de devenir endémique. Cette épidémie continue de faire rage dans le pays au moment où nous terminons ce mémoire. En juin 2011, une étude a confirmé la parfaite corrélation entre l'arrivée du bataillon venant d'une région du Népal où sévissait une épidémie de choléra et l'apparition des premiers cas en Haïti. En outre, les soldats

---

<sup>53</sup> [Edmond Mulet se retire de nos murs](#), In : *Le matin*, 14 mai 2011.

<sup>54</sup> Voir l'article de l'agence en ligne forum Haïti : *Le proconsul Edmond Mulet s'en va ! Forum Haïti*. (Consulté le 12 avril 2013).

<sup>55</sup> Voir SEITENFUS, Ricardo, *L'échec de l'aide internationale à Haïti. Dilemmes et égarements*, éditions de l'Université d'État d'Haïti, P-au-P, 2015, p. 320.

<sup>56</sup> « La Force Publique (haïtienne) se compose de deux (2) Corps distincts : a) les Forces Armées d'Haïti ; b) les Forces de Police, » selon l'article 263 de la constitution de 1987. « Aucun autre Corps Armé ne peut exister sur le Territoire National, » stipulait l'article 263.1 de ladite constitution. Ce dernier article, en vigueur lors du déploiement de la MINUSTAH en 2004, a été supprimé lors des amendements de la constitution en 2010.

de la MINUSTAH sont également accusés dans des scandales d'abus sexuel et de viol.

De surcroît, comme on l'a déjà vue, les résultats de plusieurs études, ont permis d'affirmer qu'à bien des égards, la MINUSTAH a failli quant à sa mission de stabiliser Haïti. Nous avons déjà évoqué la thèse de Ricardo Seitenfus sur la question. D'autres études antérieures à celle de ce dernier ont su montrer que la MINUSTAH n'a pas réussi à favoriser la solution des conflits en instaurant une situation de paix durable. Ses actions témoignent jusqu'ici d'une importante inefficacité ; car, le peacebuilding onusien [dans ce cas] n'a permis qu'une stabilisation en surface et non structurelle de la situation en Haïti. Les symptômes ont été traités, mais non le mal véritable : les causes profondes de la crise, qui sont socio-économique, restent latentes et n'ont été gérées que ponctuellement et superficiellement <sup>57</sup>.

Si le personnel onusien et certaines autorités haïtiennes décernent un si grand satisfecit à Edmond Mulet <sup>58</sup>, il faut cependant reconnaître que l'image de ce dernier aux yeux de l'opinion publique est loin d'être positive. Des universitaires aux simples citoyens en passant par les médias, des critiques acerbes n'ont pas cessé d'être lancées à l'encontre de l'attitude d'Edmond Mulet en Haïti. Le 1<sup>er</sup> octobre 2010,

---

<sup>57</sup> DI RAZZA, Namie, *L'ONU en Haïti depuis 2004...* p. 164

<sup>58</sup> La fin du deuxième mandat d'Edmond Mulet a été célébrée dans une ambiance festive par les Casques Bleus. C'était l'occasion pour ses collaborateurs de lui manifester leur reconnaissance en lui rendant un vibrant hommage. Mulet, c'est un diplomate clairvoyant et déterminé selon Marc Tardif, Commissaire de la Police des Nations Unies (UNPol) qui s'est prononcée lors de la cérémonie organisée dans la soirée du 16 mai 2011 à la base du contingent brésilien en présence du président Michel Joseph Martelly accompagné de son épouse, Sophia Saint-Rémy Martelly et du Premier ministre sortant, Jean Max Bellerive. Edmond Mulet est un expert selon Luiz Eduardo Ramos Pereira qui a salué « l'engagement, le professionnalisme et le sacrifice » du diplomate onusien. L'une des personnalités haïtiennes qui, paradoxalement, s'est montré très satisfait du travail d'Edmond Mulet en Haïti au cours de son deuxième mandat est le président Martelly. Exprimant sa gratitude envers Edmond Mulet au cours de la dite cérémonie, le 56<sup>e</sup> président d'Haïti a pris le soin de présenter ce diplomate onusien comme « un conseiller avisé d'Haïti » doué d'un franc-parler. C'est ce qui permet au chef de l'État de préciser que « le chemin vers l'État de droit est certes encore long mais nous savons que nous avons un interlocuteur à l'ONU ».

le quotidien *le Nouvelliste* a publié le message de ce dernier intitulé « le vote : arme secrète du peuple » en prélude à la tenue des élections de 2010. » Ce message qui a été lu également par le diplomate sur les ondes de certaines stations de radio de la capitale, a attiré l'attention de certains universitaires haïtiens, dont le sociologue Hérold Toussaint. Coordonnateur du Collectif des Universitaires Citoyens (CUCI), ce dernier a « lu avec attention » le message d'Edmond Mulet. Dans son article intitulé « Une lecture psychopolitique du message d'Edmond Mulet à la nation haïtienne <sup>59</sup> », le chercheur a présenté le diplomate comme quelqu'un qui est investi d'un pouvoir de « faire faire ce qu'il faut faire et de dire ce qu'il faut dire dans des situations précises et qui croit au pouvoir persuasif » de ses talents d'orateur. Hérold Toussaint a souligné le caractère messianique du message d'Edmond Mulet qui s'est présenté comme « l'apôtre de l'État de droit en Haïti. Il est investi d'une mission sacrée. Il y a donc du sacré en politique, » a souligné le professeur.

De son côté, l'hebdomadaire *Le Matin* a attiré l'attention sur un fait non moins important. C'est que M. Mulet a laissé le pays en « laissant son nom sur les murs d'Haïti où on lit des critiques qui lui sont adressées <sup>60</sup> ». Ces reproches sont dus essentiellement à l'ingérence de Monsieur Edmond Mulet dans les affaires internes du pays comme c'était le cas au dernier processus électoral au cours duquel le diplomate onusien était à un certain moment celui qui, dans la presse, donnait le ton. L'agence en ligne Forum Haïti arrive même à qualifier M. Mulet de Proconsul <sup>61</sup>. Il annonçait, à chaque fois, avant les officiels, les grands moments du processus. Et, « en fin de mandat, [...] à part les multiples manifestations *anti-Minustah* que le chef civil a vu se défiler devant lui, il a dû enfin lire son nom dans des graffitis peu courtois. »

---

<sup>59</sup> TOUSSAINT, Hérold, *Une lecture psychopolitique du message d'Edmond Mulet à la nation haïtienne*, In : <http://ahecs.wordpress.com/> (consulté le 02 avril 2013).

<sup>60</sup> Edmond Mulet se retire de nos murs, in : [Le Matin](#).

<sup>61</sup> Le proconsul Edmond Mulet s'en va ! [Forum Haïti](#).

**Analyse argumentative des discours d'Edmond Mulet,  
représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU  
en Haïti et Chef de la MINUSTAH (2010-2011)**

## Chapitre 2

---

# RÉFÉRENCE THÉORICO-CONCEPTUELLE

[Retour au sommaire](#)

Rappelons que cette recherche consiste à analyser les discours d'Edmond Mulet afin de caractériser la stratégie discursive utilisée par ce dernier pour représenter Haïti et défendre les interventions de l'ONU en Haïti. Les discours d'Edmond Mulet seront analysés au regard de la théorie de l'argumentation et de la théorie des représentations sociales.

Notre travail s'intéresse non seulement aux moyens de convaincre et les objectifs du processus de communication, mais aussi au sens des discours en sachant qu'à partir de sa position dans la structure sociale, le sujet se sert du langage pour insuffler du sens à la structure sociale en question. Le sens n'est donc pas un donné ; il est construit en fonction du contexte et peut varier d'époque en époque, de culture en culture, de sujet en sujet. Cela sert à préciser, d'entrée de jeu, que l'approche constructiviste sert de fondements épistémologique à ce travail ; laquelle approche met en relation la production et la reproduction des pratiques sociales avec leur caractère situé dans des contextes particuliers : culturel, historique, politique, économique <sup>62</sup>.

---

<sup>62</sup> MOLIMA, Jacques Yves, *Communication politique et logique d'actualisation dans le champ électoral. Approche constructiviste de la campagne de l'Union pour la Nation en République Démocratique du Congo*, Institut facultaire des sciences de l'information et de la communication, Kinshasa, 2009

## 2.1. Argumentations et représentations sociales

[Retour au sommaire](#)

Notre travail repose sur les deux assises théoriques que nous présentons dans les lignes qui suivent, à savoir : la théorie de l'argumentation et la théorie des représentations sociales.

### 2.1.1. *L'argumentation dans la communication*

Le processus démocratique implique le respect des droits de chaque individu. Au moyen du langage ou du discours, les acteurs intervenant dans le champ politique ont à légitimer ou défendre leurs actions en évitant de recourir la violence (physique). D'où l'importance de l'acte de convaincre ; lequel acte « se présente, d'une manière générale, comme une alternative possible à l'usage de la violence <sup>63</sup>. » Ainsi, le langage constitue un moyen pour l'acteur (politique) de promouvoir sa pensée tout en cherchant à occuper une place dans l'espace public. Ce qui donne lieu d'exercer une influence symbolique <sup>64</sup> sur les citoyens par des formes et des expressions à travers des canaux spécifiques.

Dans cette optique, la communication peut être définie comme un processus d'inter-influence par lequel s'effectuent les échanges d'informations et de significations entre des personnes dans une situation sociale donnée où les interlocuteurs cherchent à atteindre des ob-

---

<sup>63</sup> BRETON, Philippe, *l'argumentation dans la communication*, La Découverte, Paris, 1996, p. 16.

<sup>64</sup> MOLIMA Jacques Yves, *Communication politique et logique d'actualisation dans le champ électoral*. Institut facultaire des sciences de l'information et de la communication, Congo, 2009.

jectifs « souvent inavoués <sup>65</sup> ». Les objectifs annoncés peuvent parfaitement masquer des objectifs totalement différents.

En ce sens, convaincre le destinataire constitue l'un des principaux objectifs du processus communicationnel. Car, depuis qu'il s'est identifié à une parole, à un point de vue sur le monde, l'être humain a toujours été mû par le besoin de faire partager par autrui ses opinions, ses valeurs, ses croyances. Et l'argumentation est l'une de ces activités humaines qui visent à convaincre, c'est-à-dire porter un auditoire, un public à partager une opinion, adopter un comportement ou poser une action. Par cette démarche, on entreprend d'amener quelqu'un à adopter une position grâce à des raisonnements susceptibles de démontrer la validité du point de vue énoncé.

### \* *La communication argumentative*

Il existe donc un lien étroit entre communication et argumentation. Celle-ci (l'argumentation) s'inscrit dans le champ de la communication dans la mesure où l'acte qui vise à faire partager par autrui une opinion est bien un acte de communication impliquant un orateur, un message (l'opinion mise en forme en vue de convaincre) et un récepteur (le public, l'auditoire). Comme le précisent Chaïm Perelman et Lucie O. dans leur *Traité de l'argumentation* :

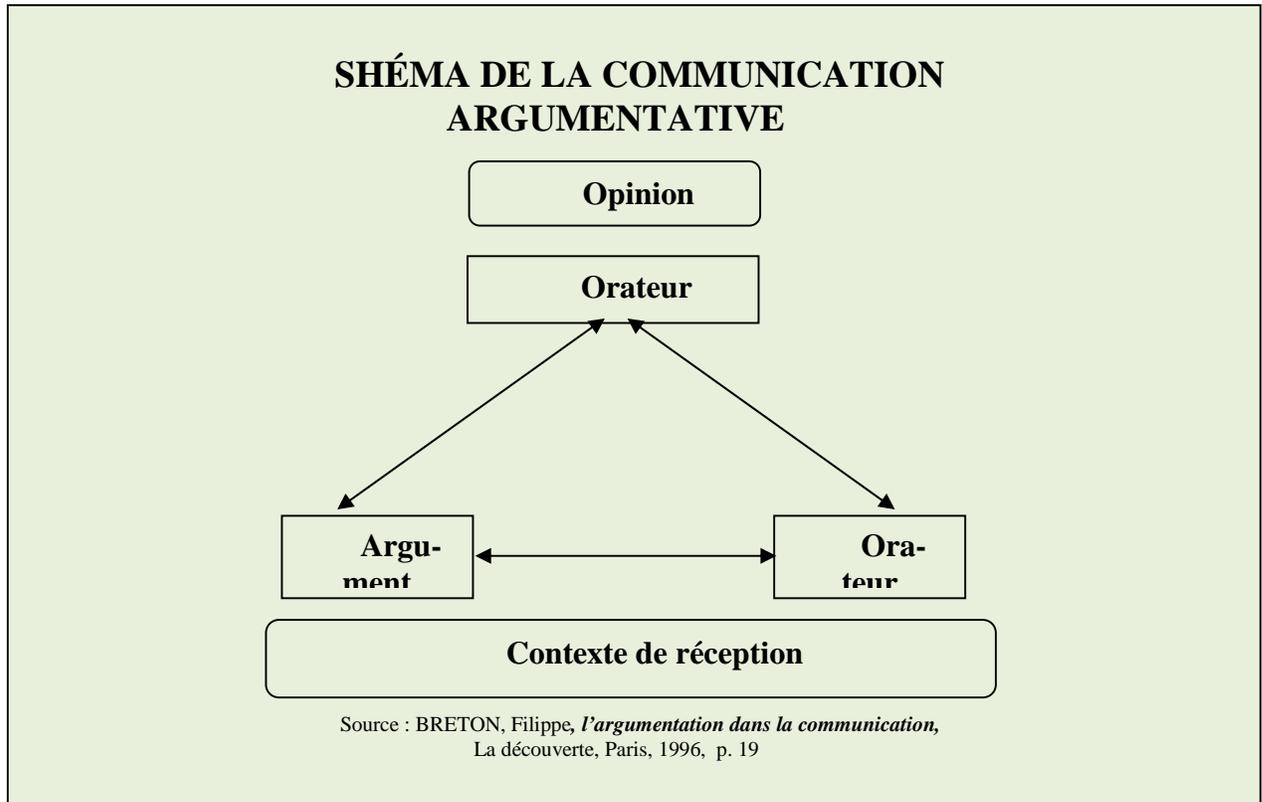
Le but de toute argumentation [...] est de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment : une argumentation efficace est celle qui réussit à accroître cette intensité d'adhésion de façon à déclencher chez les auditeurs l'action envisagée [...], ou du moins à créer chez eux, une disposition à l'action, qui se manifeste au moment opportun <sup>66</sup>.

La situation de communication qu'implique nécessairement l'argumentation est un processus qui se décline suivant les cinq étapes décrites dans le schéma ci-dessus.

---

<sup>65</sup> ABRIC, Jean Claude, *Psychologie de la communication. Théories et méthodes*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Armand Colin, 1999, p.9.

<sup>66</sup> PERELMAN Chaïm et OLBRECHTS-TYTECA Lucie, *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique* (5<sup>e</sup> édition), Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1992, p. 59.



Philippe Breton <sup>67</sup> propose l'explication suivante au schéma de la communication argumentative :

- \* *L'opinion de l'orateur* peut être une valeur, une cause, une idée, un point de vue... relevant du vraisemblable et qui existent en tant que telle avant d'être mise en forme comme argument ;
- \* *L'orateur qui argumente*, dispose d'une opinion, il se place en posture de la transporter jusqu'à un auditoire et de la lui soumettre, pour qu'il la partage en en faisant sienne.
- \* *L'argument défendu par l'orateur* est une opinion mise en forme pour convaincre, soit par écrit ou par la parole ;
- \* *'auditoire que l'on veut convaincre* constitue l'ensemble des publics cibles du message ;

<sup>67</sup> BRETON, Philippe, Op. cit.

- \* *Le contexte de réception* est constitué de l'ensemble des opinions, des valeurs, des jugements partagé par un auditoire donné, qui sont des préalables à l'acte d'argumenter et qui vont jouer un rôle dans la réception de l'argument, dans son acceptation, son refus ou l'adhésion variable qu'il va entraîner.

**\* *Les moyens de convaincre  
et la spécificité de l'argumentation***

L'acte de convaincre n'est pas toujours exempt de violence. Certaines méthodes utilisées pour convaincre usent de la coercition. C'est le cas par exemple de la propagande qui sert à exercer une violence mentale indéniable, au point que l'on a parfois utilisé la métaphore qui les assimile à un *viol des foules* <sup>68</sup>.

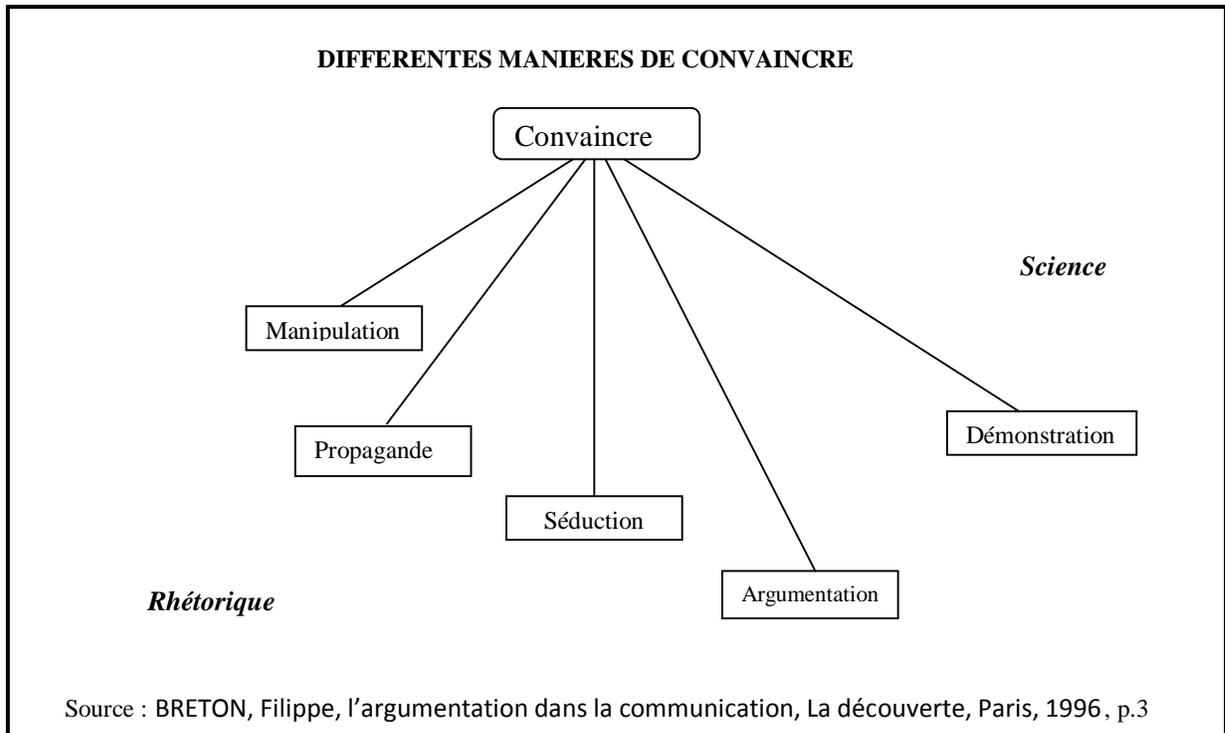
En ce sens, comme il est décrit dans la figure de la page suivante, l'argumentation n'est pas isolée. Elle intègre le corps des activités humaines visant à faire partager une idée, une croyance... Parmi ces activités, on trouve la démonstration <sup>69</sup>, la manipulation psychologique et la propagande. On peut chercher à convaincre également au moyen de la séduction, activité qui permet d'agir sur la sensibilité de l'auditoire. Dans ce dernier cas où le discours est caractérisé par l'usage des figures de style qui enjolivent le message en le rendant agréable à entendre, on sera amené à penser comme l'orateur parce qu'il est séduisant.

Qu'est-ce qui distingue véritablement l'argumentation de ces « autres moyens » de convaincre ? À ce propos, retenons que la spécificité de l'argumentation réside dans le fait qu'elle s'écarte de la violence persuasive du recours à la séduction ou de la démonstration scientifique en priorisant le raisonnement dans une situation de communication. Elle constitue ainsi une situation où l'orateur tient compte

<sup>68</sup> Titre de l'Ouvrage de TCHAKHOTHINE Serge, *Le viol des foules par la propagande politique*, Gallimard, Paris, 1992 (1952).

<sup>69</sup> C'est-à-dire l'ensemble des moyens qui permettent de transformer une affirmation ou un énoncé en un fait établi, que personne ne pourra contester, sauf à lui opposer peut-être un autre énoncé, mieux démontré. C'est ce qui arrive dans le cas des connaissances ou découvertes scientifiques.

de l'auditoire dans une situation libre de communication <sup>70</sup>. Donc, ce qu'on argumente c'est de l'opinion, c'est-à-dire ce à quoi nous croyons : autant de croyances, de valeurs, de représentations qui nourrissent en amont nos pensées et par conséquent nos actions tout en sachant que l'opinion se distingue de la foi ou de la certitude qui se situent en dehors de la discussion.



<sup>70</sup> Dans cette optique, l'argumentation est devenue une nécessité dans les sociétés démocratiques qui ont pour devoir d'offrir à chacun les moyens d'être citoyens, c'est-à-dire d'avoir une véritable liberté à prendre la parole. Car, l'absence de savoir argumenté pourrait être considérée comme une des sources récurrentes d'inégalité culturelle susceptible de renforcer les inégalités sociales et économiques. L'absence d'argumentation peut être une grande source d'exclusion. La démocratie est d'ailleurs un lieu par excellence pour l'exercice de l'argumentation. Celle-ci « ne peut intervenir que s'il est préalablement accepté qu'un débat soit ouvert et si celui qui se propose de défendre ou de justifier une position se voit d'abord accorder le droit de prendre la parole », Cf. : OLERON, Pierre, *l'argumentation*, PUF (Collection que sais-je ?), Paris, 1993, p.18.

Contrairement aux connaissances scientifiques, l'opinion est un élément subjectif qui tient du vraisemblable, elle est discutable. Relevant à la fois du vraisemblable et distincte à la fois des sentiments, des croyances religieuses et des connaissances scientifiques, l'opinion permet de baliser un espace de discussion qu'on pourrait qualifier « d'espace public laïque », c'est-à-dire qui implique la mise à l'écart de tout dogmatisme. Argumenter c'est avant tout éviter d'utiliser n'importe quel moyen pour convaincre ; c'est donner à l'interlocuteur de bonnes raisons de croire à son opinion.

Dans cette optique, l'argumentation est la base du processus communication dans une société qui se veut démocratique. Cela donne lieu de considérer la notion de rationalité communicative dans le sens d'Habermas, la rationalité communicative étant prise comme l'ensemble des critères qui fournissent aux interlocuteurs les moyens de résoudre par la discussion un problème donné <sup>71</sup>. Cela implique la capacité des acteurs à s'entendre sur les raisons qui les motivent, à soumettre ces raisons aux conditions d'une acceptation intersubjective dans le cadre d'une discussion. La raison permet donc d'aboutir à l'intercompréhension entre les interlocuteurs.

Cette conception de la communication doit être située dans le cadre d'une théorie de l'argumentation. Les locuteurs sont contraints de dialoguer, c'est-à-dire s'engager dans un processus d'échanges et d'appréciations d'informations et de raisons. En ce sens, l'objectif de l'argumentation est d'arriver à dégager un consensus valable pour les différents locuteurs. Ce qui permet d'aboutir à l'entente mutuelle et à une prétention à la validité.

### *\* Argumentation et rhétorique*

La spécificité de l'argumentation est de mettre en œuvre un raisonnement dans une situation de communication. L'argumentation telle que conçue ici constitue un domaine dans lequel dès qu'il s'agit de défendre une opinion, la raison l'emporte sur la passion et l'esthétique, sans pour autant les nier. D'où la rupture entre

---

<sup>71</sup> TOUSSAINT, Hérold, *Communication et État de droit selon Jürgen Habermas*, H. Deschamps, P-au-P, 2004.

l'argumentation et les différents moyens de persuasion que propose traditionnellement la rhétorique classique qui, dans une perspective littéraire, fait plus appel à la séduction qu'au raisonnement rigoureux. Toutefois, on ne saurait négliger l'importance de la rhétorique dans le processus de communication argumentative.

La fin du 20<sup>e</sup> siècle a marqué le début du déclin de la rhétorique en raison classique de ce que Roland Barthe appelle « la promotion d'une valeur nouvelle, l'évidence (des faits, des idées, des sentiments) qui se suffit à elle-même et se passe du langage (ou croit s'en passer), ou du moins prétend de ne plus s'en servir que comme un instrument, d'une médiation, d'une expression <sup>72</sup>. » Dans le sens de Barthe, loin d'être un instrument de raisonnement pour convaincre, la rhétorique est devenue un ornement. À cause de l'aspect esthétique du discours mû par la volonté de séduire, la rhétorique qui constituait un « véritable empire <sup>73</sup> » dès l'Antiquité, arrive difficilement à garder une place cen-

<sup>72</sup> BARTHES, Roland, *l'Ancienne rhétorique*, *Communications*, Recherches rhétoriques, no 16, Seuil, Paris, 1970, p.192.

<sup>73</sup> Les premiers traités de rhétorique, d'Aristote à Quintilien, ont fait de la rhétorique un outil servant à mobiliser. Elle pousse à agir dans un sens plutôt qu'un autre, à prendre une décision plutôt qu'une autre. Dès le IV<sup>e</sup> siècle avant J-C, Aristote a établi les propriétés persuasives de la parole dans son traité intitulé *La Rhétorique*. Il y examine les effets psychologiques produits par la parole sur ses destinataires, les attitudes à adopter vis-à-vis de son auditoire, les effets de style, les structures de raisonnement susceptibles de donner au langage sa force de persuasion. Au 1<sup>e</sup> siècle avant J-C., Cicéron aborde à son tour la rhétorique. Grâce aux travaux de Cicéron (*De Oratore et Orator*), la rhétorique jouait un rôle central dans la vie du citoyen romain en permettant à celui-ci de s'exprimer efficacement en matière politique, juridique ou économique. Quel que soit le sujet abordé au forum, autrement dit sur la place publique, le citoyen romain parfait doit toujours pouvoir exprimer son point de vue et, autant que possible, le faire partager aux autres. La rhétorique lui donne précisément les moyens de s'exprimer efficacement. Enfin, au 1<sup>e</sup> siècle après J-C., Quintilien systématise les apports de ses prédécesseurs dans un ouvrage intitulé *L'Institution oratoire*, vaste synthèse en forme de traité d'éducation qui place l'apprentissage de la technique rhétorique au cœur de la formation de l'individu.

Ces travaux ont fait de la rhétorique un véritable empire non seulement parce qu'elle est transdisciplinaire, mais aussi parce qu'elle comprend plusieurs territoires qui se recoupent et sont complémentaires. Elle s'étend tout d'abord à l'art de bien dire, de bien savoir s'exprimer en public. C'est l'art pratique de l'orateur qui se soucie d'expressivité. Elle s'étend plus générale-

trale dans les systèmes de pensée modernes. Cette remise en question de la place de la rhétorique dans la pensée moderne est si importante que Chaïm Perelman commence l'avant-propos de son ouvrage « L'Empire rhétorique » par un questionnement évocateur : « L'honnête homme du XX<sup>e</sup> siècle, pour qui le mot "rhétorique" évoque des paroles vides et fleuries, des figures aux noms étranges et incompréhensibles, pourrait se demander, non sans raison, pourquoi un philosophe, surtout un logicien éprouve le besoin d'associer argumentation et rhétorique <sup>74</sup>. »

Pourtant, négliger l'importance de la rhétorique dans le processus de communication argumentative serait une grave erreur. La rhétorique importe malgré tout, dans la pensée contemporaine. Car, la tendance à ne parler de la rhétorique classique qu'en des termes péjoratifs résulte du fait que, dans certaines études, cette technique s'étaient réduites « à une rhétorique de figure, se consacrant au classement des diverses manières dont on pouvait orner le style <sup>75</sup> ». Les études <sup>76</sup> sur la rhétorique classique se sont bornées à l'étude des figures de style en négligeant les ouvrages de grands auteurs comme Aristote, Cicéron et Quintilien consacré à l'art de persuader qu'est la rhétorique. Par exemple, comme le fait remarquer Paul Ricœur :

La rhétorique d'Aristote couvre trois champs : une théorie de l'argumentation qui en constitue l'axe principal [...], une théorie de l'élocution, et une théorie de la composition du discours. Ce que les dernier traités de rhétorique nous offrent, c'est [...] une "rhétorique restreinte" [...] L'histoire de la rhétorique, c'est l'histoire de la peau de chagrin. L'une des causes de la mort de la rhétorique est là : en se réduisant ainsi à l'une de ses parties, la rhétorique perdait en même temps le *nexus*

---

ment à l'art de persuader, d'influencer le destinataire du message par toutes sortes de techniques, verbales et non verbales. À ce titre, le maintien corporel, les gestes, les mimiques et l'image en relèvent s'ils sont destinés à emporter l'adhésion d'un public. Cf. : ELSLANDE, Jean-Pierre van Méthodes, *La mise en scène du discours*, Université de Neuchâtel (Suisse), 2003.

<sup>74</sup> PERELMAN, Chaïm, *L'Empire rhétorique. Rhétorique et argumentation*, Librairie philosophique, Paris, 1977, p. 7.

<sup>75</sup> Ibid.

<sup>76</sup> Perelman Chaïm donne en ce sens les exemples des textes de Dumarsais, de P. Fontanier (Les figures du discours) Cf : PERELMAN, Chaïm, *L'Empire rhétorique. Rhétorique et argumentation*, Librairie philosophique, Paris, 1977, p. 11.

qui la rattachait à la philosophie à travers la dialectique ; ce lien perdu, la rhétorique devenait une discipline erratique et futile <sup>77</sup>.

Il y a donc un paradoxe entre l'essence même de la rhétorique et la manière restreinte dont cette discipline a été traitée à partir du XVII<sup>e</sup> siècle notamment sous l'influence de la tradition rationaliste initiée par des penseurs comme René Descartes. Les précisions de Paul Ricœur cité ci-dessus, les études de Chaïm Perelman et de Philippe Breton donnent lieu de surmonter ce paradoxe et permettent reconsidérer l'importance de la rhétorique dans le processus d'argumentation. Tenant compte de la complexité de l'activité humaine, il est difficile d'établir l'existence d'un acte de communication autonome qui permettrait de transférer, uniquement par le raisonnement, une opinion vers l'autre. Sachant que la richesse des situations interhumaines inclut aussi le raisonnement comme un des éléments structurants de la communication, l'acte d'argumentation suppose une dominante de raisonnement et, parallèlement, une minoration de l'appel aux sentiments, au pouvoir ou même à la démonstration.

### 2.1.2. *La théorie des représentations sociales*

[Retour au sommaire](#)

La mise en œuvre du discours et la situation de communication qu'implique l'argumentation se font suivant le contexte de réception ou d'échange des messages. D'où l'importance de la théorie des représentations sociales dans le cadre de notre travail.

#### \* *Le concept de représentations sociales* <sup>78</sup>

<sup>77</sup> RICŒUR, Paul, *La métaphore vive*, Seuil, Paris, 1975, p. 13.

<sup>78</sup> Le concept de représentations sociales a été introduit en psychologie sociale par Serge Moscovici, auteur de l'étude publiée en 1961 sous le titre de *La psychanalyse, son image et son public*. Dans cet ouvrage, Moscovici s'est proposé d'étudier l'image que le public français se fait de la psychanalyse. [DORTIER, J. F., *Dictionnaire des Sciences Humaines*, p. 731]. Cette recherche a ouvert la voie à un ensemble d'études autour du concept de représentations sociales qui allaient donner lieu à une convergence remarquable

Par représentations sociales, nous entendons ici l'ensemble organisé d'informations, de croyances, d'attitudes et/ou d'opinions qu'un individu ou un groupe élabore à propos d'un objet donné. C'est le

---

entre les diverses sciences psychologiques et sociales autour des représentations sociales.

Ce concept n'est pas nouveau dans le champ des sciences humaines. Sa signification actuelle est tributaire d'une longue évolution. La première utilisation de la notion de représentation revient à Emile Durkheim. Ce dernier a élaboré le concept de représentations collectives à partir duquel, il explique que " les premiers systèmes de représentations que l'homme s'est fait du monde et de lui-même sont d'origine religieuse [Voir : DURKHEIM, Emile, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, Le livre de poche, 1991.]. Alors, ce sociologue a tenu à distinguer les représentations collectives des représentations individuelles. Les premières sont celles partagées par l'ensemble de la société.

Il existe donc un rapport étroit entre le concept forgé par Moscovici et celui de Durkheim. C'est d'ailleurs en s'inspirant du concept de représentations collectives de Durkheim que Moscovici a élaboré le concept de représentations sociales qui n'a pas tardé à connaître un regain d'intérêt et ce dans toutes les disciplines des sciences humaines : communication, anthropologie, histoire, linguistique, psychologie sociale, psychanalyse, sociologie.

Le concept de représentations, apparu en sociologie, a connu une longue éclipse avant d'être esquissé en psychologie sociale grâce à la théorie des représentations sociales, comme l'explique Moscovici : « C'est vers le début des années 60 de ce siècle qu'il m'a semblé possible de renouer avec l'étude des représentations et de susciter l'intérêt d'un petit groupe de psychologues sociaux, faisant ainsi revivre la notion » [MOSCOVICI, Serge, « *Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire* » In : D. JODELET, *Les représentations sociales*, PUF, Paris, 1989 p. 79] Il importe de souligner une différence non moins importante entre les deux concepts. Les représentations collectives chez DURKHEIM sont partagées par l'ensemble d'une société et sont stables à travers le temps contrairement aux représentations individuelles qui sont variables, éphémères, propres aux individus. Cette conception concerne plutôt les sociétés traditionnelles alors que les représentations sociales sont propres aux sociétés modernes où les représentations sociales sont plutôt partagées par des groupes, en fonction des valeurs et des normes communes aux membres à cause du rôle sans cesse croissant que jouent les médias dans la diffusion de l'information, des opinions, des connaissances dans les sociétés actuelles. Laquelle diffusion rend difficile l'institution d'une représentation qui soit commune à tous les membres de la société.

produit et le processus d'une activité mentale par laquelle on reconstitue le réel auquel on est confronté et lui attribue une signification spécifique. Comme le croit Jean Claude Abric, il n'existe pas, dans les activités humaines, de réalité objective : « Toute réalité est représentée, c'est-à-dire appropriée, reconstruite dans le système cognitif. [...] L'individu – comme le groupe – ne réagit pas à la réalité telle qu'elle est, mais à la réalité telle qu'il se la représente <sup>79</sup> ».

Etymologiquement représenter (du latin *repraesentare*) signifie rendre présent. Si en philosophie, la représentation est ce par quoi un objet est rendu présent à l'esprit, en psychologie elle réfère à une perception, une image mentale dont le contenu se rapporte à un objet, à une situation, à une scène du monde dans lequel vit le sujet. Constituée de valeurs, des notions, des pratiques données, servant à la stabilisation du cadre de vie, instrument d'orientation et d'élaboration de réponses, la représentation sociale, dont la formation comporte deux étapes (l'objectivation et l'ancrage <sup>80</sup>) est donc l'action de rendre sen-

---

<sup>79</sup> ABRIC, Jean Claude, *Psychologie de la communication. Théories et méthodes*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Armand Colin, 1999, p. 12.

<sup>80</sup> La question relative à la formation des représentations sociales est la source d'importantes controverses. En ce sens que Denise Jodelet, dans son texte *Représentation sociale : phénomènes, concept et théorie*, relève six points de vue sur la construction d'une représentation sociale. Ce qui permet à celle-ci d'être présent dans plusieurs champs d'application comme l'éducation, la diffusion des connaissances ou encore la communication sociale, aspect sur lequel Moscovici a particulièrement insisté. Toutefois, si l'on tient compte du point de Serge Moscovici, l'on peut admettre que le processus de formation d'une représentation sociale comporte les deux étapes suivantes : l'objectivation et l'ancrage. *L'Objectivation* correspond au fait de dissocier certains éléments (informations, explications, usages, vertus etc.) de l'objet ou du sujet (représenté) de leur univers propre afin de les intégrer dans un univers plus familier à l'individu ou au groupe qui représente. C'est donc d'une distorsion faite au caractère objectif de l'objet représenté ; ce qui implique une recomposition de ce qui a été dissocié, avec de nouvelles règles, qui va leur donner un sens différent. Ainsi, l'objectivation est le processus permettant aux gens de s'approprier et d'intégrer des phénomènes ou des savoirs complexes. *L'ancrage* est pour sa part, un processus d'intégration des éléments décontextualisés, ordonnés puis classés dans un univers. Enracinement social de la représentation et de son objet, il consiste en l'incorporation de ces informations dans un réseau de catégories plus familier. Une fois ancrée, la représentation « constitue pour l'individu ou le groupe la réalité même. Aussi, la représentation contient-elle à la fois des

sible quelque chose au moyen d'une figure, d'un symbole, d'un signe. Ce que Denise Jodelet considère comme une forme de connaissance socialement élaborée, partagée et ayant une visée pratique. Elle concourt à la construction d'une réalité commune à un ensemble social <sup>81</sup>. Jean Claude Abric le corrobore en affirmant que la représentation est « une vision fonctionnelle du monde, qui permet à l'individu ou au groupe de donner un sens à ses conduites, et de comprendre la réalité, à travers son propre système de références, donc de s'y adapter, de s'y définir une place <sup>82</sup>. »

### \* *Fonctionnement et fonctions des représentations sociales*

« Si nous n'en avons pas, nous ne pourrions pas communiquer et comprendre l'autre », a affirmé Serge Moscovici dans une interview accordée à la revue des sciences humaines. Ce dernier s'est expliqué en montrant que les représentations favorisent les actions en commun. « Par exemple, pour qu'un mouvement social puisse agir et s'affirmer, la façon dont on se voit et dont il anticipe sa présence dans la société et dans les médias est essentielle <sup>83</sup>. » Cela nous met sur la piste de la grande importance des représentations dans tout processus de communication : personne n'a jamais de contact direct avec la réalité. On ne peut pas échanger de l'information si on ne dispose pas d'une sorte de représentation préalable.

---

caractéristiques objectives de l'objet et des expériences du sujet, son système d'attitudes et de normes.

<sup>81</sup> JODELET, Denise, « *Représentations sociales : Phénomènes, concept et théorie* » dans S. MOSCOVICI, *Psychologie sociale*, Paris, PUF, 1984, p. 36.

<sup>82</sup> ABRIC, Jean-Claude, *Pratiques sociales et représentations*, PUF, Paris, 1994.

<sup>83</sup> *Comment voit-on le monde ? Représentations sociales et réalité*. Entretien avec Serge Moscovici, Propos recueillis par Jacques Lecomte. In : [Sciences humaines](#). (Page consultée le 4 avril 2013)

Aussi, régi par une structure composée de deux sous-systèmes en interaction, à savoir un noyau central et un système périphérique <sup>84</sup>, les représentations sociales servent-elles de stockage d'informations ou de connaissances en fonction desquelles l'individu ou le groupe appréhende l'objet ou le sujet, interagit avec lui. Cela lui confère une fonction de savoir que certains chercheurs appellent aussi fonctions cognitives. Car, en plus de permettre aux individus d'intégrer des données nouvelles à leur cadre de pensée, les représentations servent de cadre de référence commun à partir duquel se déroule le processus de la communication.

À côté de la fonction de savoir, les représentations sociales ont aussi une fonction d'identité. Partagées par des groupes en fonction des valeurs ou de normes déterminées, les représentations permettent de « situer les individus et les groupes dans le champ social [...] Elles permettent l'élaboration d'une identité sociale et personnelle gratifiante, c'est-à-dire compatible avec des systèmes de normes et de valeurs socialement et historiquement déterminés <sup>85</sup>. » En ce sens, quelqu'un qui prend telle position en face de telle situation sera catégorisé dans un groupe donné. Cette catégorisation entraîne l'attraction ou la répulsion entre les individus ; d'où la différenciation sociale.

---

<sup>84</sup> Élément fondamental de la représentation (d'autres termes sont utilisés pour le désigner : Noyau dur, principe organisateur, schémas cognitifs de base, système central (voir FLAMENT Claude, *Structure et dynamique des représentations sociales* In : D. JODELET, op.cit., p. 226), le noyau central joue trois principales fonctions : fonction génératrice, fonction organisatrice et fonction stabilisatrice. La fonction génératrice s'explique par le fait que le noyau central est à l'origine des différents éléments de la représentation ; il leur donne sens et valeur et c'est par lui que peuvent se transformer ces éléments. Le noyau central détermine la nature des liens qui unissent entre eux les éléments de la représentation. Il est en ce sens l'élément unificateur et stabilisateur de la représentation. D'où sa fonction organisatrice. Il sert aussi à stabiliser la représentation. Cela explique sa fonction stabilisatrice.

Le système périphérique, quant à lui, englobe des informations retenues, sélectionnées et interprétées, des jugements formulés à propos de l'objet et de son environnement, des stéréotypes et des croyances [...] Ils constituent en effet, l'interface entre le noyau central et la situation concrète dans laquelle s'élabore ou fonctionne la représentation. Son rôle est essentiel et peut être résumé en cinq fonctions : concrétisation, régulation, prescription des comportements, protection du noyau central et personnalisation.

<sup>85</sup> MUGNY et CARUGATI, cités par ABRIC, Jean Claude, Ibid., p. 16.

Les représentations jouent aussi le rôle de guide pour l'action à la portée de l'individu ou du groupe. Cela donne lieu de parler de leur fonction d'orientation. Aussi, comme l'estime Jean-Claude ABRIC, « la représentation produit [...] un système d'anticipations et d'attentes, elle est donc une action sur la réalité : sélection et filtrage des informations, interprétation visant à rendre cette réalité conforme à la représentation. [...] L'existence d'une représentation de la situation préalable à l'interaction elle-même fait que dans la plupart des cas, les jeux sont faits d'avance, les conclusions sont posées avant même que l'action ne débute <sup>86</sup>. » C'est en fonction de ses représentations que l'individu ou le groupe interprète la réalité.

Enfin, on ne saurait omettre la fonction de justification des représentations. Car, elles permettent également aux acteurs d'expliquer et de justifier leurs conduites dans une situation ou à l'égard de leurs partenaires. Les détenteurs d'une représentation gardent leur équilibre psychologique, c'est-à-dire ils ont la capacité d'éviter la dissonance cognitive.

Résumons cet exposé sur les représentations sociales en précisant que dans le processus de communication argumentative, les arguments sont choisis en fonction des représentations de la réalité par les interlocuteurs ; car, chacun des interlocuteurs possède déjà des opinions, des valeurs, des croyances susceptibles d'influencer la réception du message. L'individu n'aborde jamais la situation de communication de manière neutre : il dispose à priori, d'une image de ce que doit être la situation.

## 2.2. Cadre conceptuel

[Retour au sommaire](#)

Le concept discours (politiques) est l'une des trois principales variables autour desquelles s'articule notre étude. Par ailleurs, les fonctions du langage, modalité de base, types d'arguments et les figures de rhétorique base constituent les éléments clés de la grille d'analyse à

---

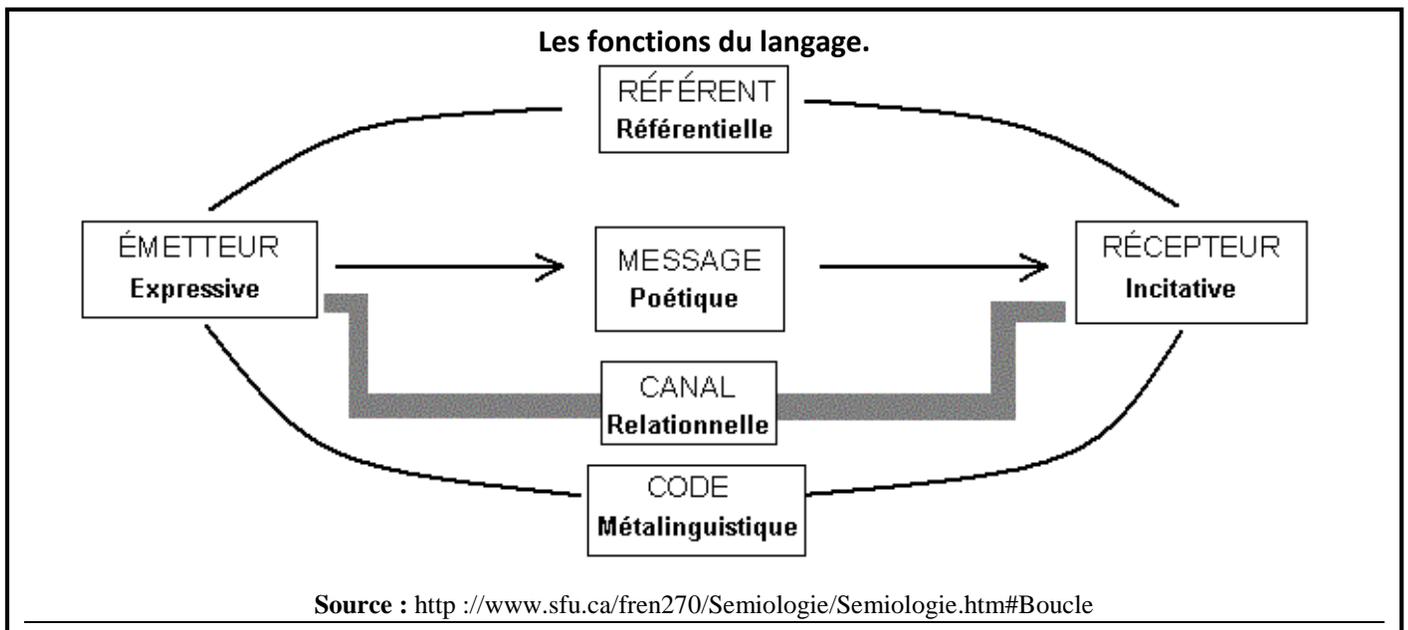
<sup>86</sup> ABRIC, Jean Claude, Ibid., p. 82.

laquelle seront soumis les discours d'Edmond Mulet. Cette partie est consacrée à la définition de ces concepts.

### 2.2.1. Les fonctions du langage

[Retour au sommaire](#)

Le concept *fonctions du langage* réfère au modèle élaboré par Roman Jakobson, qui est surtout connu pour ses articles sur la linguistique rassemblés et publiés à partir de 1963 sous le titre d'« *Essais de linguistique générale*. » Par ses travaux qui décrivent les diverses formes sous lesquelles l'être humain utilise le langage parlé, Jakobson a jeté les bases d'un modèle qui se trouve partout cité dans les études en communication.



Dans son ouvrage *Introduction aux sciences de l'information et de la communication*, Daniel Bounoux explique le modèle de Jakobson en ces termes :

Le destinataire envoie un message au destinataire. Pour être opérant, le message requiert d'abord un contexte auquel il renvoie (c'est ce qu'on ap-

pelle aussi, dans une terminologie quelque peu ambiguë, le « référent »), contexte saisissable par le destinataire, et qui est, soit verbal, soit susceptible d'être verbalisé. Ensuite, le message requiert un code, commun, en tout ou au moins en partie, au destinataire et au destinataire (ou, en d'autres termes, à l'encodeur et au décodeur du message) ; enfin, le message requiert un contact, un canal physique et une connexion psychologique entre le destinataire et le destinataire, contact qui leur permet d'établir et de maintenir la communication. Ces différents facteurs sont considérés comme inaliénables de la communication verbale <sup>87</sup>.

Dans le cadre de notre travail, l'importance du modèle élaboré par Jakobson réside dans les six facteurs inaliénables de la communication verbale ; lesquels facteurs (à savoir : contexte, destinataire, message, destinataire, contact et code), donnant lieu de considérer que le langage doit être étudié dans toute la variété de ses fonctions. Six facteurs permettent d'appréhender ces différentes fonctions du langage. A chacun de ces facteurs, décrits dans la figure de la page précédente, Jakobson attribue une fonction dans le processus de communication.

Ainsi, *la fonction expressive* concerne le fait que le langage sert à traduire des émotions. Centré sur le destinataire, cette fonction vise à traduire une expression directe de l'attitude du sujet à l'égard de ce dont il parle. Alors, l'émetteur tend à se prendre pour l'objet ; il parle de lui-même. *La fonction référentielle* renvoie à l'utilisation du langage pour transmettre une information. Dans ce cas, aucune référence n'est faite à l'émetteur ni au récepteur.

On est en présence de *la fonction conative ou incitative* quand le langage est utilisé pour agir sur le destinataire par l'usage de l'impératif. Dans ce cas, le destinataire est pris pour le thème. Alors que *la fonction phatique* intervient quand le langage sert à établir ou maintenir le contact. Dans ce cas, il ne transmet aucune information pertinente. Elle se manifeste dans les paroles auxquels les interlocuteurs ont recours.

*La fonction métalinguistique* concerne la régulation du discours : le langage est utilisé pour parler du langage lui-même. Et enfin, *la fonction poétique* traduit le fait que le langage autorise des effets de style qui échappent aux autres fonctions. Cette fonction est centrée sur le

---

<sup>87</sup> BOUGNOUX, Daniel, *Introduction aux sciences de l'Information et de la Communication*, Larousse, Paris, 1993, p.138.

message lui-même. Elle concerne l'aspect esthétique du texte et pas seulement les formes consacrées à la poésie.

### 2.2.2. *La notion de discours*

[Retour au sommaire](#)

Comme il a été vu avec Roman Jakobson, le langage est susceptible d'être utilisé sous plusieurs formes. Maintenant, retenons que le langage peut être avant tout un discours ; concept (discours) que l'on aurait pu prendre dans son sens le plus général, à savoir : un exposé, souvent en public sur un sujet donné. Cette définition assez vaste du concept discours ne nous empêchera pas de souligner la complexité de ce concept qui est d'ailleurs l'un des plus difficiles à définir dans le domaine des sciences du langage.

Si l'on tient compte d'un angle purement linguistique, nous admettons que le discours est un langage mis en action et assumé par le sujet. « Le discours est un acte ou une action de communication qui se produit grâce au langage ; c'est une façon de nommer cette activité de communication qui consiste à faire des choses avec/pour/contre d'autres acteurs en utilisant le langage <sup>88</sup> ». Il constitue, en ce sens, un énoncé supérieur à la phrase, considéré du point de vue des règles d'enchaînement des suites de phrases. Cette conception du discours permet de prendre en compte non seulement la dimension sémantique des énoncés mais aussi la fonction de l'acte de langage réalisé par l'énoncé. Nous nous inspirons de Judith Lazard <sup>89</sup> pour préciser que tout discours comporte trois éléments essentiels : 1. il concerne toujours plusieurs interlocuteurs/ 2. il vise la transmission d'un message et/ 3. il est propre à un contexte. En tant que tel, le discours constitue un moyen de convaincre voire de persuader comme on le verra plus loin.

---

<sup>88</sup> KATAMBWE Jo, GENEST Kéren et all, *Approches méthodologiques et objets d'induction organisationnels : la pertinence d'une stratégie de recherche multiétagée*, Approches inductives : Travail intellectuel et construction des connaissances, vol. 1, n° 1, 2014, p. 239-268 In : [ERUDIT](#) (Page consultée le 30 novembre 2015).

<sup>89</sup> LAZARD, Judith, *100 mots pour introduire aux théories de la communication*, Seuil, Paris, 2004.

### \* *Les discours politiques*

Dans cette lignée, on peut distinguer plusieurs types de discours dont : le discours médiatique, le discours littéraire, le discours scientifique et le discours politique. Le discours politique est un discours qui vise à faire adhérer les destinataires aux choix politiques qui leur sont proposés <sup>90</sup>. En ce sens, le discours politique inclut la parole des politiciens ainsi que tous les discours qui traitent de la chose publique dans l'espace public <sup>91</sup>.

### \* *Discours, sémiologie et herméneutique*

Pris en ce sens, le discours relève non seulement de la science du langage, mais de l'ensemble de la théorie des signes que constitue la sémiologie. D'ailleurs, en sa qualité de « signe », dans le sens saussurien du terme, le discours est porteur d'un sens susceptible d'être décrypté grâce aux outils offerts par la sémiotique.

Par sémiologie ou sémiotique <sup>92</sup>, nous entendons, ce que Ferdinand de Saussure appelle dans son *Cours de Linguistique Générale* <sup>93</sup>, la science générale des signes dont le but consiste à dévoiler la signification sous-jacente de tout système de signes. Ce courant de pensée qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale, nous aide à découvrir la possibilité qu'a le sujet d'insuffler du sens à la réalité au moyen du

---

<sup>90</sup> Voir GERSTLÉ Jacques, *La communication politique*, Armand Colin, Paris, 2004. p. 79.

<sup>91</sup> AMOSSY, Ruth et KOREN, Roselyne, *Argumentation et discours politique*, In : Mots. Les langages du politique [En ligne], 94 | 2010, mis en ligne le 17 décembre 2012, consulté le 20 juin 2015. URL : <http://mots.revues.org/19843>].

<sup>92</sup> Dans notre travail, les termes : sémiotique et sémiologie sont équivalents sachant qu'ils (les deux termes) recouvrent la même discipline. (Voir GUIRAUD, Pierre, *La sémiologie*, PUF, Paris, 1975, P. 6).

<sup>93</sup> SAUSSURE, Ferdinand, *Cours de Linguistique Générale*, Payot, Paris, 1979.

langage. Pour paraphraser Paul Attalah <sup>94</sup>, disons qu'à partir de sa position dans la structure sociale, le sujet se sert du langage pour insuffler du sens à la structure sociale en question. Dans cette optique, tout ce qui compte dans l'étude de contenu du discours, c'est de saisir l'irréductibilité du sens particulier attribué à la réalité par le sujet ; sachant que ce sens particulier ou la signification peut varier d'époque en époque, de culture en culture, de sujet en sujet. « C'est dans la parole, l'activité la plus caractéristique sujet (...) que surgit ce sens fugitif <sup>95</sup> ».

Le signe linguistique ne constitue qu'un domaine de la sémiologie ; mais, c'est lui qui nous intéresse ici. Tel que défini ici, la sémiotique indique l'« accès à la véritable signification (cachée), qui échappe aux intentions des acteurs et aux lecteurs <sup>96</sup>. » Un tel exercice implique la prise en compte des concepts : signifiant, signifié, référent et signification ; lesquels concepts sont interreliés comme l'explique Paul Attalah en ces termes : « Le signifiant correspond aux idées qui désignent un signifié. Le signifié correspond à l'idée d'un référent. Le référent désigne la chose elle-même. La signification désigne la stabilisation du rapport signifiant/signifié <sup>97</sup>. »

Retenons donc que le couple signifiant/signifié constitue des idées : valeurs, des opinions etc. « Ils peuvent épouser n'importe quelle matière, mais ils sont avant tout des idées ou des concepts <sup>98</sup>. » Et, ces idées pour être admises ont besoins d'un consensus social préalable, lequel consensus implique la dimension idéologique de l'existence humaine et sociale : « Chaque signification témoigne d'un rapport de force qui veut que tel signifiant corresponde à tel signifié, que telle correspondance semble naturelle et souhaitable et inéluctable <sup>99</sup>. »

On ne saurait analyser le contenu d'un discours, en interpréter le sens, sans tenir compte de l'apport de l'herméneutique qui est

---

<sup>94</sup> ATTALAH, Paul, *Théories de la communication. Sens, sujets, savoirs*, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 291.

<sup>95</sup> Ibid.

<sup>96</sup> LAZARD, Judith, op. cit., p. 214.

<sup>97</sup> ATTALAH, Paul, Id., p. 297.

<sup>98</sup> Id.

<sup>99</sup> Id.

d'ailleurs l'une des premières méthodes d'interprétation de texte. Dès qu'on parle de sens, on a affaire à l'herméneutique qui, à côté de la logique <sup>100</sup>, constitue l'une des orientations principales de l'analyse de contenu que nous utiliserons comme technique de recherche (voir p. 53). Partant, d'une approche psychologique et psychanalytique, l'herméneutique part du postulat selon lequel « il existe un sens caché à l'abri du texte officiel qu'il faut décrypter avec un code spécial ou de clé de symboles <sup>101</sup>. » Un être mystérieux ou tout-puissant, qui ne cherche pas à se dévoiler, dit quelque chose en disant autre chose. Pour les religieux et les prophètes, cet être est Dieu ; pour Freud, c'est l'inconscient.

### 2.2.3. Les modalités de base

[Retour au sommaire](#)

Les modalités de bases constituent l'un des outils permettant de déceler le non-dit dans les discours. La notion de modalité renvoie ici aux différentes variations pouvant survenir dans le passage de la phrase à l'énoncé. Dans ce cadre-là, l'orateur manifeste nécessairement son attitude à l'égard du contenu de son discours. Cette attitude peut apparaître sous la forme de doute, de certitude, de volonté ou d'émotion. Ce qui signifie que l'engagement du locuteur dans l'énoncé peut varier alors même que le contenu notionnel reste inchangé. On distingue ainsi quatre formes modalités de base ; à savoir : les modalités assertive, interrogative, jussive et exclamative.

On est en présence de la *modalité assertive* quand l'énonciateur présente ses propositions comme vraies et, donc conformes aux faits. L'énoncé est donné pour vrai. De son côté, la *modalité interrogative* se définit avec la notion de mise en débat. Elle accuse l'intention de

---

<sup>100</sup> La logique porte sur l'esthétique et la portée linguistique des documents en mettant l'accent sur la possibilité de révéler les attitudes, les opinions (même cachées) et les préoccupations de l'émetteur via l'analyse logico-sémantique de son discours. Dans notre analyse, nous tiendrons compte de cette double orientation de l'analyse de contenu comme il sera dans notre cadre méthodologique.

<sup>101</sup> MUCCHIELLI, Roger, *L'analyse de contenu des documents et des communications*, ESF éditeur, Paris 1998, p. 10.

l'énonciateur d'obtenir une réponse de son interlocuteur. Quant à la *modalité impérative* ou *jussive*, elle exprime la volonté de l'énonciateur de faire accomplir par son destinataire un acte déterminé. Elle peut prendre plusieurs formes, telles que : ordre, prière, requête etc. Et, enfin, la *modalité exclamative* réfère à l'ensemble des propositions servant à exprimer des émotions du locuteur face à l'objet en question.

#### 2.2.4. *Les types d'arguments*

[Retour au sommaire](#)

On a déjà présenté l'argumentation comme étant l'une des activités humaines destinées à faire partager par autrui, une valeur, un point de vue, des représentations etc. Il importe alors de faire un coup d'œil sur la typologie des arguments rencontrés généralement dans les discours tout en rappelant que l'argument n'est autre que la mise en forme de l'opinion que l'on veut partager ou faire accepter. En ce sens, en nous inspirant de la nomenclature proposée par Philippe Breton, dans son ouvrage *Argumentation dans la communication* déjà cité, notre analyse de la dynamique argumentative des discours d'Edmond Mulet prendra en compte les quatre familles d'arguments présentées dans la figure suivante :

Types d'argument	Définition	Catégories (différentes formes sous lesquelles chacun des types d'argument peuvent être utilisés).
<b>Arguments d'autorité</b>	Arguments qui s'appuient sur une autorité (élus, professeurs, experts, des magistrats, scientifiques) acceptée par l'auditoire et qui défend une opinion que l'on propose ou critique.	<b>Argument de compétence.</b> Quand l'orateur s'appuie sur une expérience théorique et se fonde sur les connaissances scientifiques, les compétences d'experts et ou d'institutions favorable à l'opinion proposée.
		<b>Argument d'expérience :</b> L'orateur s'appuie sur une expérience pratique effective et souvent personnelle, dans le domaine sur lequel il s'exprime.
		<b>Argument de témoignage :</b> l'autorité qui fonde ce genre d'argument repose sur la présence d'un témoin d'un événement, d'un fait divers...
		<b>Argument ad hominem :</b> utilisation d'une autorité négative pour dénigrer une opinion.
<b>Arguments de communauté</b>	Il s'agit d'un argument qui vise à justifier une opinion en s'appuyant sur des valeurs communes. Il s'exerce à travers l'énoncé d'une règle, d'un idéal moral partagé par l'auditoire et duquel on se réclame pour asseoir sa position.	<b>Recours à l'opinion commune :</b> proverbes, maximes et formules.
		<b>Affirmation de valeurs communes :</b> valeurs théologiques, éthiques ou esthétique, lesquelles servent à fournir des repères fondamentaux tout en fondant la plupart des normes sociales.
		<b>Recours aux lieux :</b> le fait de montrer qu'un lieu inclut l'opinion proposée. Cet argument a peu de chance de convaincre au-delà d'une communauté commune d'appartenance.
<b>Arguments de cadrage</b>	Arguments servant à présenter une nouveauté à l'auditoire. Alors, en vue de faire ressortir légitimité de l'opinion proposée, l'orateur entreprend d'amplifier ou de minorer certains aspects et de présenter des idées par rapport auxquelles les points de repère habituels de l'auditoire ne fonctionnent pas.	<b>L'association :</b> création d'un nouveau réel fondé sur l'établissement de similitudes entre des éléments préexistants. On y rencontre également la présentation des faits qui consiste en la <i>comparaison</i> (mise en rapport des termes qui appartiennent au même univers) ; la <i>nomination</i> (renommer une chose pour en requalifier les qualités) ; <i>l'amplification</i> (répétition, accumulation des détails, accentuation de certains éléments fiables) ; <i>l'exposition</i> (répétition du même point tout en paraissant exprimer des idées différentes) ; et le <i>chiasme argumentatif</i> (opposition symétrique de deux termes en les inversant) consiste à opposer symétriquement, en les inversant).
		<b>Argument de définition :</b> le fait d'insister sur l'aspect qui semble le plus déterminant d'un phénomène en vue de le caractériser ; c'est donc une reconstruction du réel.

Types d'argument	Définition	Catégories (différentes formes sous lesquelles chacun des types d'argument peuvent être utilisés).
		<i>Argument par dissociation</i> : séparation d'un problème entre deux univers de référence afin de générer deux réels distincts.
Arguments d'analogie	Argument consistant à établir une relation entre un thème (opinion défendue) et un élément extérieur.	<i>Argument par l'exemple</i> : présentation d'un cas particulier qu'on finit par transformer en cas exemplaire qui s'applique à tout autre chose.
		<i>La métaphore</i> : forme la plus extrême de l'analogie, elle est une figure de style puissante qui devient un argument quand elle est mise au service de la défense d'une thèse ou d'une opinion.

### 2.2.5. Les figures de rhétorique

[Retour au sommaire](#)

Comme il a été indiqué dans notre exposé sur le rapport entre *Argumentation et rhétorique* (p. 36), on ne saurait analyser un discours argumentatif sans tenir compte des figures de rhétorique. Ces figures répondent à des exigences argumentatives dans le cas où elles sont mises au service de la défense d'une opinion conformément à la spécificité de l'argumentation telle qu'il a été précisé. Nous interpréterons les figures rencontrées dans les discours au-delà de leurs effets esthétiques en gardant en tête que dans le discours argumentatif, les figures sont utiles rien que dans la mesure où elles sont mises au service des arguments ou tout simplement de la défense d'une opinion, sachant que « si elles ne sont pas intégrées dans une rhétorique conçue comme l'art de persuader et de convaincre, elles cessent d'être des figures de rhétorique et deviennent des ornements concernant la forme du discours <sup>102</sup>. »

Les figures sont très nombreuses, et nous nous intéressons particulièrement au mode d'utilisation par Edmond Mulet des figures (qui sont les plus connues) suivantes :

<sup>102</sup> CHAÏM, Perelman, op. cit.

- Allégorie :** Personnification d'une idée abstraite ; mais ce peut être aussi une métaphore continuée tout au long d'un texte d'une certaine longueur. Cette figure a surtout une fonction didactique.
- Anaphore :** Cette figure consiste à répéter au début d'une phrase une même expression ou une même construction en vue de mettre en relief un élément du discours.
- Anticipation :** Visant à persuader, cette figure sert à réfuter par avance une objection possible
- Antithèse :** Rapprochement de deux propositions ou de deux expressions contraires, cette figure permet de faire un classement des objets et persuader celui à qui on s'adresse.
- Apostrophe :** Figure de rhétorique par laquelle on s'adresse directement aux personnes ou aux choses personnifiées. Elle permet de rendre plus visible la personne à qui l'on s'adresse.
- Euphémisme :** Figure de rhétorique par laquelle on atténue un choc en remplaçant une expression qui risquerait de choquer, par une expression atténuée. Le procédé inverse est l'hyperbole qui consiste donc à employer des expressions exagérées pour frapper l'esprit.
- Ironie :** Elle consiste à dire sous une forme de raillerie, le contraire de ce qu'on pense ou qu'on veut faire penser.
- Métaphore :** Figure qui consiste à instituer une analogie entre un comparé et un comparant, sans comparatif (contrairement à une comparaison). Parfois, le comparé est lui aussi absent.
- Métonymie :** Figure dans laquelle un concept est dénommé au moyen d'un terme désignant un autre concept, lequel entretient avec le premier une relation d'équivalence ou de contiguïté (la cause pour l'effet, la partie pour le tout, le contenant pour le

contenu, etc.). C'est un effet de raccourcissement qui permet d'évoquer tout ce que l'on voulait dire.

***Parabole*** : Un récit didactique développant d'une manière soutenue une comparaison entre une réalité suivant le principe de la métaphore.

***Périphrase*** : Figure consistant à dire en plusieurs mots ce qu'on pourrait dire en un seul.

***Personnification*** : Elle présente un objet ou une entité quelconque comme un être réel, doué d'intention.

***Réfutation*** : Partie du discours où l'on réfute les objections exprimées. Cette figure permet de déjouer les arguments d'un adversaire et donc de persuader.

**Analyse argumentative des discours d'Edmond Mulet,  
représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU  
en Haïti et Chef de la MINUSTAH (2010-2011)**

## Chapitre 3

---

# APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

[Retour au sommaire](#)

Rappelons que par cette étude, nous cherchons à répondre à la question centrale suivante : Quels sont les moyens discursifs utilisés par Edmond Mulet pour représenter en Haïti et justifier les actions de la MINUSTAH ? Nous allons procéder à l'analyse des discours d'Edmond Mulet afin de caractériser la stratégie discursive utilisée par ce dernier pour représenter Haïti et justifier les actions de la MINUSTAH.

### 3.1. Type de recherche

Nous rappelons aussi que cette recherche est de type exploratoire. Et, c'est encore Andrée Lamoureux qui indique que « les méthodes exploratoires sont essentiellement des méthodes de recherche qualitatives et regroupent la recherche théorique, l'observation naturelle, l'entrevue informelle, l'étude de cas et la recherche historique, ces deux dernières pouvant parfois contenir des éléments de la méthode quantitative <sup>103</sup>. » Voilà pourquoi, la méthode qualitative est prépondérante dans le cadre de notre travail.

---

<sup>103</sup> A. LAMOUREUX, *une démarche scientifique en sciences humaines*, p. 164.

La recherche qualitative est la méthode utilisée pour produire et analyser des données descriptives telles que les paroles écrites ou dites. La recherche qualitative se concentre sur l'analyse des processus sociaux, sur le sens que les personnes et les collectivités donnent à l'action, sur la construction de la réalité sociale <sup>104</sup>. Dans ce type de recherche, les chiffres et/ou les données statistiques, ne sont pas totalement absents ; ils occupent tout simplement une place secondaire <sup>105</sup>.

## 3.2. Techniques de recherche et d'analyse

[Retour au sommaire](#)

Notre objectif de recherche nous impose d'analyser les discours de l'Ambassadeur Mulet à la fois sur les plans explicite et implicite. Et, pour y parvenir, nous utiliserons l'analyse de contenu et de l'analyse thématique successivement comme techniques de recherche et d'analyse.

### 3.2.1. Analyse de contenu

« L'analyse de contenu est simplement une façon plus poussée de saisir le sens d'un document peu importe sa forme <sup>106</sup>, » affirme Maurice Angers. Les chercheurs des différents domaines des Sciences Humaines se servent de cette technique de recherche dans le cadre des études sur les idéologies et d'autres formes de représentations des individus ou des groupes. On est en situation d'analyse de contenu chaque fois qu'on s'interroge sur ce qu'a voulu dire un autre. D'où l'importance de cette technique dans le cadre de ce travail.

---

<sup>104</sup> DESLAURIERS Jean Pierre, *Recherche qualitative- Guide pratique*, Montréal, Chenelier et Mc Graw-Hill éditeurs, 1991, p.6.

<sup>105</sup> DESLAURIERS Jean Pierre, *Recherche qualitative- Guide pratique*, Montréal, Chenelier et Mc Graw-Hill éditeurs, 1991, p.6.

<sup>106</sup> ANGERS Maurice, *Initiation pratique à la Méthodologie des Sciences Humaines*, Ed. CEC, Québec 2000, p. 71.

En effet, ce qu'on a déjà compris avec Aristote depuis l'Antiquité, c'est qu'un émetteur ne parle jamais pour ne rien dire. L'émetteur dit toujours quelque chose de quelque chose. Et, l'analyse de contenu permet non seulement de se questionner sur ce qu'ont voulu dire les acteurs de la communication, mais aussi de décrypter le sens et la signification des contenus de la communication, c'est-à-dire les opinions, les valeurs, les idéologies, les représentations... véhiculées à travers les discours. Aussi, cette technique (l'analyse de contenu) se révèle-t-elle une technique efficace en raison du fait qu'elle se situe entre la linguistique et l'herméneutique, c'est-à-dire (comme nous l'avons expliqué dans notre cadre théorique) l'étude de la langue et l'interprétation ou la découverte des sens et significations cachés, dont l'existence a été établie par les sémioticiens.

L'analyse de contenu est indirecte : elle permet d'effectuer les études sans avoir à contacter les individus ; et elle porte sur des documents (texte, bande sonore etc.). Elle permet de déceler les thèmes traités par l'émetteur, les attitudes ou positions de ce dernier, ses représentations par rapport aux thèmes qu'il traite et les valeurs qu'il véhicule (explicitement ou implicitement). Roger Mucchielli va plus loin et ne dit pas le contraire. Auteur de *l'analyse de contenu des documents et des communications*, ce dernier estime que l'analyse de contenu est « l'opération vitale et cruciale sans laquelle il n'y a pas d'utilisation possible de l'information <sup>107</sup>. »

### 3.2.2. L'analyse thématique

[Retour au sommaire](#)

Le champ de l'analyse de contenu est à la fois vaste et diversifié. En conséquence, nous avons opté pour l'analyse thématique des discours en question. L'analyse thématique est l'un des grands types d'analyse de contenu <sup>108</sup> et constitue un « travail de réduction ou de synthèse sur un corpus ». Son but est de repérer les unités sémantiques

<sup>107</sup> MUCCHIELLI Roger, *L'analyse de contenu des documents et des communications*, ESF éditeur, Paris 1998, p. 10.

<sup>108</sup> DEREZE, Gérard, *Méthodes empiriques de recherche en communication*, Boeck Université, Paris, 2009, p.163.

(à la fois sur le plan explicite et implicite <sup>109</sup>) du discours. Cette technique d'analyse permet au chercheur de réunir sous un seul vocable l'ensemble des énoncés ou propos de son corpus. « L'objectif de l'analyse thématique est en effet de déterminer ce dont il s'agit "au fond" dans des propos échangés ou écrits par les acteurs d'intérêt pour la recherche, mais aussi de déterminer l'importance relative de ces thèmes dans un dispositif de communication et/ou dans un discours donné <sup>110</sup>. »

### 3.3. Corpus, catégories et unités d'analyses

[Retour au sommaire](#)

Cela étant dit, le chercheur peut sélectionner et analyser un corpus de documents (articles de presse, archives publiques ou privées, discours officiels, courrier personnel...) sans être intervenu dans leur production. Par corpus, nous entendons la matière première de la recherche, c'est-à-dire l'ensemble de documents réunis en vue d'effectuer une analyse basée sur des objectifs. Comme l'affirme Ro-

<sup>109</sup> Les termes implicite et explicite donnent lieu de souligner l'existence de deux types de signes linguistique : le signe artificiel (quand il est émis sur la base de conventions précises en vue de communiquer quelque chose) et le signe naturel (qui ne dépend d'aucune volonté ou qui échappe à l'intention de l'émetteur). D'autres appellations servent à spécifier cette différence : signes communicatifs (volontaires), signes expressifs (involontaires). Les signes communicatifs révèlent l'intention de communiquer. La signification des signes non intentionnels est de l'ordre de l'implicite. Cela étant dit, la fréquente inadéquation entre ce qu'on veut dire et ce qui est dit ou compris donne lieu à une sémantique de l'implicite permettant de découvrir « toute signification non explicitée inférée par le destinataire et toute signification non explicite introduite plus ou moins volontairement par l'émetteur. » (Cf : ROUDIÈRE Guy, *Traquer le non-dit. Une sémantique au quotidien*, ESF éditeur, Paris, 2002, p. 15.) Tout compte fait, la signification de tout énoncé doit découler de l'interprétation de son sens à la fois sur les plans explicite et implicite.

<sup>110</sup> KATAMBWE Jo, GENEST Kéren et all, *Approches méthodologiques et objets d'induction organisationnels : la pertinence d'une stratégie de recherche multiétiquée*, *Approches inductives : Travail intellectuel et construction des connaissances*, vol. 1, n° 1, 2014, p. 239-268. URL : [Érudit](#) (Consulté le 30 novembre 2015).

ger Mucchielli <sup>111</sup>, c'est l'ensemble des données sur lesquels va ou doit s'effectuer l'analyse de contenu.

Notre travail consiste à analyser les discours officiels écrits et rendus publics d'Edmond Mulet au cours d'une période spécifique : janvier 2010 – mai 2011. Dans un premier temps, nous avons lu l'ensemble des discours dont nous avons disposés. Ensuite, nous avons retenu seulement ceux qui portent sur le processus politique en Haïti. Cet exercice a abouti à la sélection de neuf discours (textes). En vue de circonscrire notre travail, nous nous sommes limités à l'analyse de quatre de ces neuf discours qui constituent un échantillon représentatif <sup>112</sup> et qui répondent tous aux mêmes critères de sélection : à savoir des discours officiel, rendus public portant sur la situation socio-politique d'Haïti. Ainsi, les quatre discours qui seront à notre grille d'analyse sont les suivants :

<b>Discours 1</b>	Discours prononcé par Edmond Mulet le 20 avril 2010 lors de la cérémonie de remise des clés des bureaux préfabriqués du Parlement haïtien (dont l'ancien bâtiment a été détruit lors du séisme du 12 janvier 2010).
<b>Discours 2</b>	Allocution d'Edmond Mulet à la presse haïtienne à l'occasion de son départ le 12 mai 2011 ;
<b>Discours 3</b>	Préface du « rapport des Nations Unies en Haïti 2010 » par M. Edmond Mulet.
<b>Discours 4</b>	Interview accordée par Edmond Mulet au journaliste Frantz Duval et publiée dans le quotidien Le Nouvelliste le 13 octobre 2010 sous le titre : « ONG, agences bilatérales de développement, nations unies, ont contribué à affaiblir l'État haïtien », selon Edmond Mulet.

<sup>111</sup> MUCCHIELLI, Roger, *L'analyse de contenu des documents et des communications*, Paris, ESF éditeur, Col. Formation permanente, 1998, p. 45.

<sup>112</sup> Au sens strict ou opérationnel, le terme échantillon désigne exclusivement le résultat d'une démarche visant à prélever une partie d'un tout bien déterminé. L'échantillon représentatif est constitué d'éléments ressemblant aux autres éléments de la population en question, et jugé capable de représenter les autres éléments de l'ensemble. Voir à ce sujet : ANGERS Maurice, *Initiation pratique à la Méthodologie des Sciences Humaines*, Ed. CEC, Québec 2000, p.122-127) ; PIRES, Alvaro, *Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique*, Université d'Ottawa, Ottawa, 1997.

Et, l'analyse de ces discours prendra fondamentalement en compte les trois variables définies dans le tableau suivant :

**Tableau 1 : Opérationnalisation des variables**

<b>Variables</b>	<b>Dimensions</b>	<b>Indicateurs</b>
<b>Discours</b>	Fonction du langage	Fonctions expressive/ Fonction référentielle/ Fonction conative/ Fonction phatique/ Fonction métalinguistique/ Fonction poétique
	Modalité de base	Modalité assertive/ Modalité interrogative/ Modalité impérative/ Modalité exclamative
<b>Argumentation</b>	Types d'argument	Famille d' : Arguments d'autorité/ Arguments de communauté/ Arguments de cadrage/ Arguments d'analogie
	Figure de rhétorique	Allégorie / Anaphore/ Anticipation / Antithèse/ Apostrophe/ Euphémisme/ Ironie / Métaphore/ Métonymie/ Parabole/ Périphrase/ Personnification/ Réfutation
<b>Représentations</b>	Ton	Positive/ Négatives/ Neutre

### 3.4. Instrument de collecte des données

[Retour au sommaire](#)

Lorsque le chercheur veut procéder à une analyse de contenu, il construit des catégories d'analyse ; c'est-à-dire, un instrument de collecte des données permettant de dégager les éléments signifiants du discours <sup>113</sup>. À partir du corpus dont nous disposons, des catégories d'analyses ont été constituées grâce à une grille permettant de prendre en compte toutes les unités d'analyse, c'est-à-dire les éléments porteurs de sens (mots, phrases, fragment de phrases, des paragraphes...) ; sachant que les unités d'analyses peuvent être choisies de façon inégale selon ce que cherche l'analyste. Le tableau ci-dessous nous sert d'instrument de collecte des unités d'analyse.

**Tableau 2 : Outils de sélection des unités d'analyse**

Sources	Unités retenues <i>(Tous les éléments porteurs de sens : mots, phrases, fragment de phrases, des paragraphes en rapport avec notre objet d'étude)</i>	Thème	Représentation (du thème)		
			Positive	Neutre	Négative
Discours 1					
Discours 2					
Discours 3					
Discours 4					

Toutes les unités d'analyse retenues seront soumises à une grille d'analyse prenant en compte les catégories d'analyses suivantes : fonctions du langage, les différentes modalités de base, les types

<sup>113</sup> ANGERS Maurice, *Initiation pratique à la Méthodologie des Sciences Humaines*, Ed. CEC, Québec 2000, p.108.

d'arguments, les figures de rhétorique. Les tableaux suivants présentent le procédé de catégorisation des unités d'analyses. Le tableau 3 concerne les types d'arguments, les fonctions du langage et les modalités de base. Et, vue leur particularité, les catégories relatives aux figures de style sont constituées à l'aide du tableau 4.

**Tableau 3 : Tableaux des catégories d'analyse**

Variables	Unités relevant de la/des	Unités/Source			
		Discours 1	Discours 2	Discours 3	Discours 4
Types d'arguments	Arguments d'autorité*				
	Arguments de communauté				
	Arguments de cadrage				
	Arguments d'analogie				
Fonctions du langage	Fonction expressive				
	Fonction référentielle				
	Fonction conative				
	Fonction phatique				
	Fonction métalinguistique				
	Fonction poétique				
Modalité de base	Modalité assertive				
	Modalité interrogative				
	Modalité impérative				
	Modalité exclamative				

**Tableau 4 : Catégorisation des figures de rhétorique**

	Unités (énoncé)	Figures de rhétorique (à laquelle appartient l'unité en question)
Discours 1		
Discours 2		
Discours 3		
Discours 4		

C'est ce procédé de collecte des données qui nous permettra d'effectuer l'analyse argumentative des discours, l'analyse argumentative étant l'activité qui consiste à étudier le fonctionnement d'un discours dont l'objectif est de convaincre un auditoire <sup>114</sup>. Cet exercice permettra de déterminer si les moyens utilisés par l'orateur relèvent de l'argumentation, de la séduction, de la manipulation ou de la propagande. De ce fait, l'utilisation de cette grille d'analyse permettra de répondre étape par étape au questionnement suivant : 1. Quelle est l'opinion défendue par l'orateur ? / 2. Que vise le contenu du discours ? / 3. S'agit-il d'un discours argumentatif ? / 4. Si oui, quels sont les types d'arguments utilisés ? / 5. A quelle famille appartiennent ces arguments ? / 6. Quelles sont les figures de style en appui à ces arguments ? / 7. A quel public s'adresse-t-il ? / 8. Quelle est la perception ou représentation dégagée de ces contenus ?

<sup>114</sup> BRETON, Philippe, *L'argumentation dans la communication*, La découverte, Paris, 1996, p. 92.

**Analyse argumentative des discours d'Edmond Mulet,  
représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU  
en Haïti et Chef de la MINUSTAH (2010-2011)**

## Chapitre 4

---

# PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DONNÉES

[Retour au sommaire](#)

Comme il a été indiqué dans le chapitre précédent, notre grille d'analyse prend en compte les différents éléments suivants : fonctions du langage, les différentes modalités de base, les types d'arguments, les figures de rhétorique. Il a été également précisé que la recherche qualitative n'exclut pas totalement les chiffres. Ainsi, nous commençons ce chapitre par une présentation des données chiffrées sur les fonctions du langage et les modalités de base. Cette présentation sera suivie par l'analyse de la dynamique argumentative puis par l'analyse de contenu des discours.

### 4.1. Les fonctions du langage dominantes pour les quatre discours

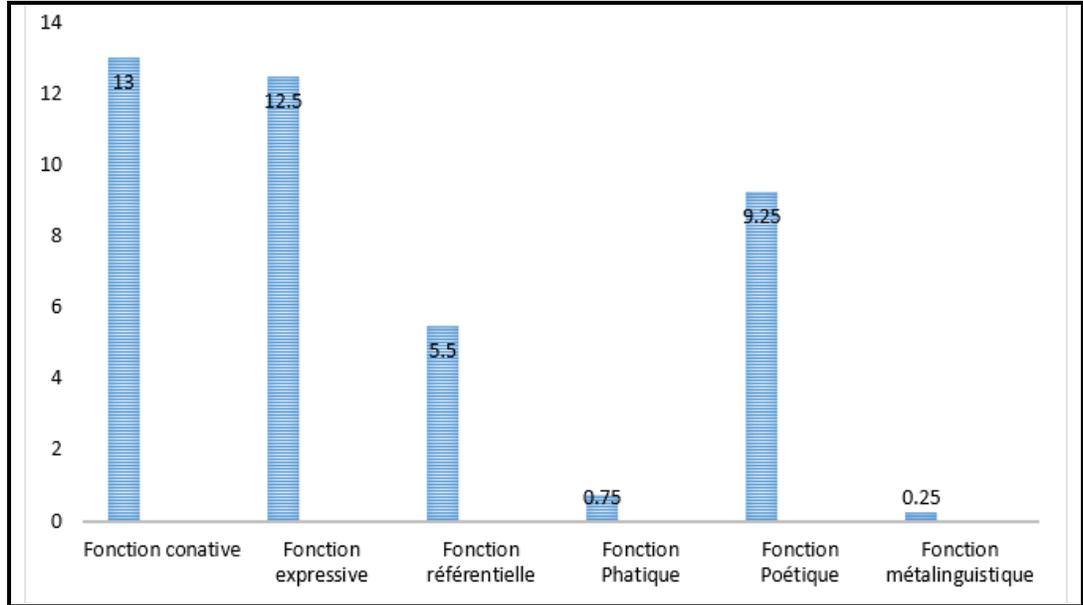
Les unités d'analyse relevées montrent que les discours de M. Edmond Mulet sont caractérisés par une prédominance des fonctions conatives et expressives, comme l'indique le décompte des unités présenté dans le tableau suivant :

Fonctions	Nombre d'unités d'analyse			
	Discours 1	Discours 2	Discours 3	Discours 4
Fonction conative	13	28	6	5
Fonction expressive	13	25	0	12
Fonction référentielle	8	9	4	1
Fonction Phatique	1	2	0	0
Fonction Poétique	8	20	5	4
Métalinguistique	0	0	0	1

Dans la figure de la page suivante (Fig. 1), nous présentons les fonctions du langage qui dominent en moyenne <sup>115</sup> les discours analysés. Ces données relatives aux fonctions du langage révèlent que les discours d'Edmond Mulet sont traversés par une volonté de faire faire. À partir de son statut de chef de la MINUSTAH, le diplomate a des idées arrêtées sur la situation haïtienne et la manière dont les acteurs devraient se comporter ou agir. Par ses discours, il cherche à canaliser les actions de ses interlocuteurs (*fonction conative*) en se basant non seulement sur des faits et/ou informations (*fonction référentielle*) mais surtout sur ses expériences et ses sentiments (*fonctions expressive et poétique*) par rapport à la réalité haïtienne.

<sup>115</sup> En statistique, « on calcule la moyenne d'une variable numérique en additionnant les valeurs de toutes les observations incluses dans un ensemble de données, puis en divisant cette somme par le nombre d'observations qui font partie de l'ensemble. Ce calcul permet d'obtenir la valeur moyenne de toutes les données ». Cf : Statistique Canada, *Calcul de la moyenne*, URL : [Statistiques Canada](#). (page consultée le 7 août 2015).

**Fig. 1. : Les fonctions du langage dominantes  
(en moyenne) dans les 4 discours**



Voici quelques exemples des énoncés relatifs aux fonctions du langage :

*Exemples d'unités d'analyse  
relevant de la fonction conative du langage*

*« Il leur faudra de l'imagination pour étayer le développement économique, social et démocratique d'Haïti en dynamisant et modernisant les lois existantes. »*

*« Il leur faudra le sens de la conciliation qui permettra qu'au-delà des divergences de vues, le bien commun de cette nation fière et courageuse triomphe. »*

*« Je vous invite (...) à travailler de manière collégiale à la promotion des intérêts supérieurs de la nation. »*

*« Il faudra reconstruire Port-au-Prince, tout en gardant à l'esprit que la véritable solution à long terme se trouve dans le développement régional et le désengorgement de la capitale ».*

*Exemples d'unités d'analyse relatives  
aux fonctions expressive et poétique du langage*

*« Je suis conscient du rôle fondamental du Pouvoir législatif et j'attache une importance particulière aux prérogatives du Parlement au sein du régime politique haïtien. »*

*« Nous tous, je veux dire les ONG, les agences bilatérales de développement, les Nations Unies, nous avons contribué à affaiblir l'État haïtien avec la mise en place d'institutions parallèles, et je crois que c'est le moment de changer. »*

*« La Mission était à l'image du pays, effondrée, enfouie sous la poussière, plongée dans la douleur et le silence de la mort, dans la souffrance et le traumatisme brutal. »*

*« Je fus désarmé par l'ampleur de la dévastation. Les images des décombres et des milliers de morts jonchant les rues m'accompagneront pour toujours. »*

## 4.2. Les modalités de base dominant les discours

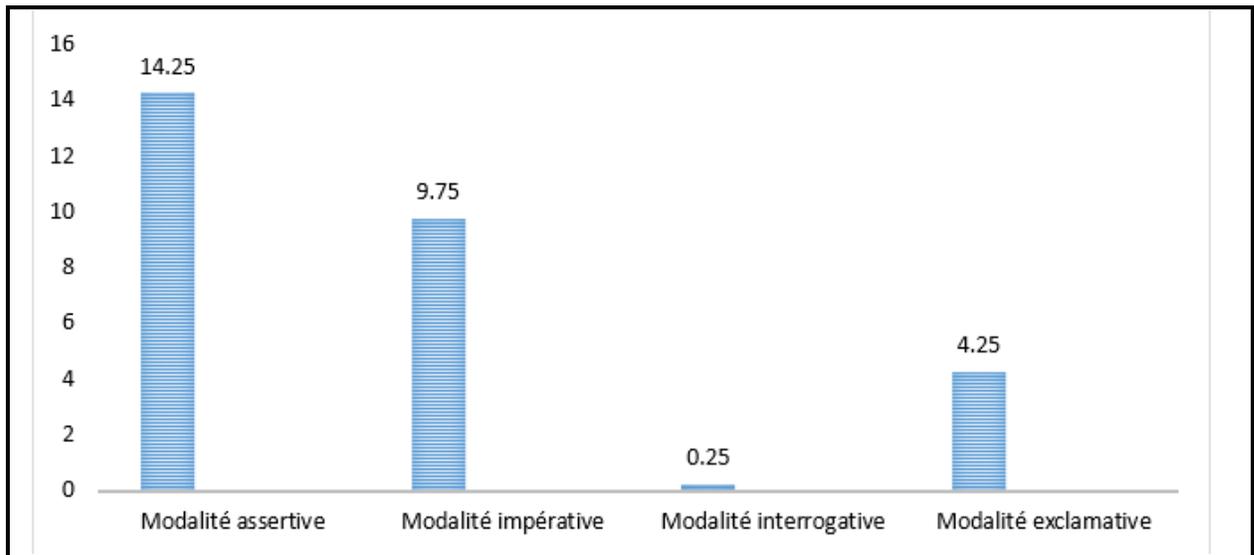
[Retour au sommaire](#)

Les modalités impératives et assertives sont prédominantes dans les discours comme l'indique le tableau suivant :

MODALITÉS	Nombre d'unités d'analyse			
	Discours 1	Discours 2	Discours 3	Discours 4
Modalité assertive	11	35	3	8
Modalité impérative	10	15	7	7
Modalité interrogative	0	0	0	0
Modalité exclamative	2	13	1	2

La figure de la page suivante (Fig. 2) présente les modalités qui en moyenne, dominent les discours. Ces données sur les modalités de base renforcent l'analyse sur la dimension incitative des discours d'Edmond Mulet. Ce dernier prend des positions fermes (modalité assertive) et pousse ses destinataires (modalité impérative) à poser des actions spécifiques.

**Figure 2. : Modalités dominantes (en moyenne) dans les 4 discours**



*Exemples d'unités d'analyse  
relevant de la modalité assertive*

*« Historiquement, certains acteurs politiques ont cherché à diviser la nation de manière démagogique. »*

*« Trop souvent aussi, certains ont préféré l'entêtement ou l'opposition stérile plutôt que la recherche de solutions communes aux véritables problèmes de la population. »*

*« L'instabilité politique est également le résultat de la primauté des intérêts particuliers sur les intérêts communs. »*

*« Dans tout État démocratique, c'est par les urnes que viennent la stabilité institutionnelle et la consolidation du processus démocratique. »*

*Exemples d'unités d'analyse  
relatives de la modalité impérative*

*« Il est donc capital que le Gouvernement, le Parlement et la société civile, en partenariat avec la Communauté internationale, travaillent ensemble à l'enracinement de l'État de droit. »*

*« Pour stabiliser durablement le pays, ses dirigeants politiques, sociaux et économiques devront davantage prendre en compte l'intérêt national. »*

*« Il convient notamment de sortir la majorité de la population de la pauvreté absolue. »*

*« Il est grand temps de replacer l'État de droit en haut de l'affiche des priorités du prochain gouvernement. »*

### **4.3. Analyse de la dynamique argumentative des discours**

[Retour au sommaire](#)

L'analyse argumentative permet de déterminer la nature des discours. S'agit-il des discours argumentatif ? Si oui, de quels types d'arguments sont-ils constitués ? Quels sont les figures de style en appui à ces arguments ? L'analyse de la dynamique argumentative prend également en compte le contenu des discours, leurs destinataires.

### *4.3.1. La dynamique argumentative du discours prononcé par Edmond Mulet lors de la cérémonie de remise des clés du parlement.*

[Retour au sommaire](#)

**Opinion défendues :** Les élus doivent travailler « de manière collégiale » au profit des intérêts supérieurs de la nation en vue de trouver des solutions nationales aux défis auxquels est confronté Haïti. C'est l'opinion proposée et défendue par le RSSG tout au long de ce texte de huit (8) paragraphes.

**La dynamique argumentative :** Avec un vocabulaire simple, Edmond Mulet s'adresse directement aux parlementaires haïtiens et aux membres du pouvoir exécutifs. Ce discours est ponctué de figures de style. Voyons quelques exemples :

*« Le pays a fait le choix de se relever fièrement pour reconstruire et poursuivre le processus démocratique » (Personnification) ;*

*« Ces édifices temporaires sont à l'image du pays. » (Comparaison)*

*« Les 129 législateurs, venant de toutes les communautés et de toutes les couches sociales, sont le reflet de la société haïtienne. » (Métaphore)*

Le diplomate utilise donc un vocabulaire imagé ; ce qui témoigne de sa foi dans la rhétorique. On constate que ces figures de style viennent renforcer d'autres arguments qui s'écartent du domaine de la rhétorique classique. Aussi ce discours est-il caractérisé par le souci d'Edmond Mulet d'argumenter son point de vue. Et, plusieurs types d'arguments sont à souligner à titre d'exemple :

*« Je suis moi-même un ancien parlementaire [...] Ma première visite en Haïti fut à titre de Parlementaire en 1991, alors*

*que j'étais membre du Congrès Guatémaltèque. » (Argument d'autorité)*

*« Le Parlement joue un rôle de premier plan dans la démocratie haïtienne : c'est lui qui vote les lois, adopte le budget et assume un certain contrôle sur la gestion des affaires publiques par le gouvernement. » (Argument de cadrage/définition)*

#### *4.3.2. La dynamique argumentative de l'Allocution du Représentant spécial Edmond Mulet à la presse haïtienne à l'occasion de son départ*

[Retour au sommaire](#)

**Opinion défendue dans ce discours :** Prononcé en date du 12 mai 2011, ce texte de dix-sept (17) paragraphes s'articule autour de trois idées principales axées sur l'État de droit : 1. L'État de est l'un des principes défendus par l'ONU ; 2. Les interventions de la MINUSTAH entre dans le cadre de la défense de ce principe et ; 3. il est nécessaire d'établir l'État de droit en Haïti car « aucun des défis auxquels fait face Haïti ne pourra être relevé sans des progrès significatifs au niveau de l'établissement d'un État de droit ». Ce message s'adresse non seulement les autorités (les élus), mais aussi les leaders et/ou partis politiques.

**La dynamique argumentative :** Les figures de style rencontrées dans ce discours sont nombreuses : plus d'une vingtaine, des personnifications pour la plupart. En voici quelques exemples :

*« Je n'imaginais pas que le destin me ramènerait à la MINUSTAH dans des circonstances aussi tragiques. » (Personnification)*

*« Le 12 janvier 2010 sera à jamais inscrit dans ma mémoire. » (Personnification)*

*« Lorsque je suis arrivé à Port-au-Prince le 14 janvier, je fus désarmé par l'ampleur de la dévastation. » (Personnification)*

*« Les images des décombres et des milliers de morts jonchant les rues m'accompagneront pour toujours. » (Personnification)*

*« La MINUSTAH vivait elle-même une tragédie dans la tragédie : La Mission était à l'image du pays, effondrée, enfouie sous la poussière, plongée dans la douleur et le silence de la mort, dans la souffrance et le traumatisme brutal. » (Métonymie/comparaison)*

Dans ce discours, on note certains passages où le diplomate avance de vrais arguments pour soutenir son point de vue. C'est le cas par exemple du paragraphe suivant où, à partir d'une suite d'arguments de cadrage, il insiste sur les mauvaises conditions de vie d'une catégorie de la population haïtienne :

L'application de la Loi est, au mieux, inégale en Haïti. Avec les naissances de nombreux Haïtiens non-enregistrés, l'existence d'un certain nombre de citoyens haïtiens n'est pas reconnue par l'État. En conséquence, ces Haïtiens ne jouissent d'aucune protection, ni des droits et services qui leurs seraient assurés dans un pays régi par l'État de droit. La pauvreté extrême dans laquelle vivent des millions d'Haïtiens est la négation même de leurs droits socio-économiques. Il y a bien d'autres oubliés du système, y compris les quelque 3500 citoyens en détention préventive, sur le total de quelque 5000 détenus que compte le pays. [...]

Mais, on constate que certaines des figures de style s'écartent largement du champ de l'argumentation, qui on se le rappelle est à dominante de raisonnement. Dans ce discours, le diplomate utilise la rhétorique non pas pour renforcer ses arguments mais pour séduire. Par exemple, des énoncés comme : « Haïti, un pays que j'admire et chéris, et qui restera toujours dans mon cœur » ou encore : « Le 12 janvier 2010 sera à jamais inscrit dans ma mémoire » révèlent essentiellement du domaine des sentiments qui, comme on l'a déjà vu, sont totalement subjectifs et ne peuvent pas être discutés. Ce recours à la séduction, ne prive-t-elle pas le public de la possibilité de s'adhérer librement à l'opinion proposée ; c'est-à-dire de soumettre les arguments proposés à une évaluation critique et objective ? Ce discours est un cas où le diplomate utilise son discours pour séduire au lieu d'argumenter.

*4.3.3. Dynamique argumentative de la Préface  
« rapport des Nations Unies en Haïti 2010 »  
par M. Edmond Mulet, représentant spécial  
du secrétaire général en Haïti*

[Retour au sommaire](#)

**Opinion défendue :** Ce texte de 12 paragraphes est extrait du rapport des Nations Unies sur Haïti en 2010 sous-titré « situation, défis et perspectives. » L'idée que l'État de droit est indispensable pour le redressement de la situation haïtienne domine encore ce texte. On y rencontre deux autres idées fortes : 1. Les acteurs politiques doivent prioriser dans leurs actions le respect des droits socio-économiques des Haïtiens ; 2. Les acteurs politiques doivent s'efforcer de mettre fin à l'instabilité politique qui constitue selon le diplomate, l'une des causes de la catastrophe du 12 janvier 2010.

### **La dynamique argumentative**

Considérons ce passage clé du texte :

Une gouvernance basée sur l'État de droit est fondamentale pour la stabilité politique, la protection des droits des citoyens, le développement économique et social, et la mise en place d'un cadre légal et réglementaire favorable aux investissements. L'État de droit c'est la police, les prisons, la justice. Mais c'est également un cadastre, un registre d'État Civil, un code de la construction, des lois commerciales ; c'est aussi la capacité de l'État à percevoir des impôts, à garantir un niveau de sécurité juridique pour promouvoir les investissements et la création d'emplois, afin de faciliter le développement économique.

Ici, Edmond Mulet mise sur un argument de définition afin de mettre en garde contre les conséquences fâcheuses de « l'absence de progrès significatifs dans le domaine de l'État de droit [...] Tous les efforts en cours et à venir pour le relèvement d'Haïti, notamment en matière de reconstruction, de développement économique et social, d'aide humanitaire, de sécurité et de stabilité politique risquent de s'envoler en fumée. » Les figures de style sont y quasiment absentes.

#### 4.3.4. *Dynamique argumentative de l'interview d'Edmond Mulet au quotidien Le Nouvelliste*

[Retour au sommaire](#)

**Opinion défendue :** Les Haïtiens sont tenus de travailler ardemment en vue de mettre en place un État de droit dans le pays. C'est sur ce point que Mulet insiste dans cette interview accordée au quotidien le Nouvelliste en octobre 2010. C'est un court entretien dans lequel seulement quatre questions ont été posées au diplomate qui en a profité pour clarifier ses déclarations dans l'agence Reuters <sup>116</sup> (au début d'octobre 2010) où il a dénoncé la mainmise des ONG sur Haïti et affirme que la Communauté internationale est responsable de l'affaiblissement de l'État haïtien.

**La dynamique argumentative :** Edmond Mulet s'adresse principalement à ceux qui critiquent les actions des ONG suite au séisme de 2010. C'est un texte essentiellement argumentatif dans lequel, comme dans le texte précédent, les figures de style importent peu <sup>117</sup>.

---

<sup>116</sup> « La reconstruction est mal partie. » C'est par cette phrase que le journaliste du quotidien montréalais, Jocelyn Coulon a commencé son article intitulé : Haïti : la république des ONG publié le 8 octobre 2010. Cet article a fait suite à une interview accordée par Edmond Mulet à l'Agence Reuters où il a déclaré qu'Haïti « est devenu une république aux mains des ONG. » Dans cet entretien, M. Mulet a dit regretter que les milliards de dollars investis en Haïti depuis longtemps n'aient eu « aucun impact sur l'État de droit ». Il a du même coup insisté sur le fait que « cela doit changer ». Selon, Jocelyn Coulon, journaliste du quotidien *la presse*, M. Mulet a avoué lors de cette entretien, « que la communauté internationale, inquiète des risques de corruption et d'instabilité politique, est responsable d'avoir affaibli le gouvernement haïtien et d'avoir fait du pays une république des ONG en créant des structures parallèles dans l'éducation, la santé et toutes sortes de secteurs que les Haïtiens eux-mêmes devraient assumer ». Ce qui a porté le diplomate à déclarer « nous devons changer notre manière de travailler en Haïti ». Cf : COULON Jocelyn, *Haïti : la république des ONG*, In : [La Presse](#), consulté 26 juin 2013.

<sup>117</sup> Nous faisons cette précision tout en rappelant, comme il a été précisé dans le cadre théorique (p.38), qu'il n'existe pas une frontière étanche entre rhéto-

## 4.4. Argumentation et représentations sociales dans les discours d'Edmond Mulet

### 4.4.1. Argumentation ou séduction ?

[Retour au sommaire](#)

« La communication restera toujours un acte complexe et difficile <sup>118</sup>. » Une communication transparente est illusoire. Car, ce processus n'est jamais sans faille et est toujours sujet à des bruits, c'est-à-dire des facteurs (asymétrie des locuteurs, enjeux implicites de la communication, différences culturelles, ambiguïté des messages...) qui influencent l'interprétation des messages et constitue un obstacle à l'efficacité des échanges. En fonction des bruits, l'interlocuteur, n'étant pas passif, tend souvent à interpréter les messages en fonction de sa situation propre et de ses intérêts. Ce qui explique qu'en communication, ce qui est dit n'est pas toujours ce qui est compris.

Mais, cela ne signifie pas qu'une bonne communication est impossible. « La prise de conscience des biais ouvre la voie à une meilleure maîtrise de la communication. Connaître les ressorts de la communication – ses embûches, ses obstacles, ses enjeux invisibles – permet de mieux en jouer <sup>119</sup>. » C'est dans ce cadre-là que nous situons la simplicité du vocabulaire et l'usage des figures de style et de rhétorique, les expressions imagées qui caractérisent certains des discours de M. Mulet. C'est un moyen pour lui de mobiliser l'attention du public autour de ce qu'il dit.

En effet, motivé par la volonté de défendre les principes et la position de l'ONU, le RSSG a pris le soin de construire des messages clairs, prenant en compte les intérêts de ses interlocuteurs. Il sait que dans la communication, ce qui compte n'est pas ce qui est dit, mais ce qui est compris. Or, « bien communiquer suppose de s'adapter à son

---

rique et figure de style. L'enjeu est de mettre les figures de style au service de l'argumentation.

<sup>118</sup> DORTIER, Jean François, *Communication. État des savoirs*, p.15.

<sup>119</sup> Id.

auditoire, à son lectorat, à son interlocuteur, de connaître ses intérêts et ses attentes <sup>120</sup>. » Et, l'utilisation d'un langage accessible au maximum de gens, le recours aux figures de rhétorique, aux expressions imagées est un bon moyen d'y parvenir. C'est pourquoi, dans son discours d'adieu, il loue le courage des Haïtiens qui pour lui est un peuple qui sait se relever dans l'adversité avec fierté. « Votre courage et la dignité avec laquelle vous avez surmonté cette épreuve est un exemple pour le monde », a-t-il lancé en exprimant du même coup son rêve de revisiter Haïti comme touriste. Aussi, veut-il montrer qu'il y a de l'espoir pour Haïti. Une nouvelle Haïti où il fait bon de vivre et qui attire les touristes, est possible, croit Mulet. Alors, il courtise son public en se présentant comme quelqu'un qui partage leurs aspirations les plus profondes.

La plupart des discours font donc preuve d'une croyance au pouvoir de la rhétorique. Son discours est marqué de temps à autre par l'usage de figures de style et de rhétorique susceptibles d'attirer l'attention du public sur le message et d'en faciliter aussi la compréhension. Par exemple, dans le paragraphe ci-dessous tiré de son discours d'adieu, on trouve un mélange de personnification et de métonymie où le diplomate présente la catastrophe du 12 janvier 2010, les images des décombres comme de vrais personnages doués de vie et d'intention :

Lorsque je suis arrivé à Port-au-Prince le 14 janvier, je fus désarmé par l'ampleur de la dévastation. Les images des décombres et des milliers de morts jonchant les rues m'accompagneront pour toujours (...) La Mission était à l'image du pays, effondrée, enfouie sous la poussière, plongée dans la douleur et le silence de la mort, dans la souffrance et le traumatisme brutal.

Cependant, ce recours à la rhétorique suscite un questionnement sur le caractère argumentatif de certains des discours, notamment son discours d'adieu où le diplomate semble se laisser emporter par la volonté de séduire au lieu d'argumenter. Agir sur la sensibilité des gens en donnant l'impression qu'on argumente, n'est-ce pas une démarche proche de la manipulation ?

---

<sup>120</sup> Id, p.16.

#### 4.4.2. Stratégie de séduction

[Retour au sommaire](#)

Les discours de M. Mulet traduisent un grand désir de persuader le public. Ces discours, dans lesquels le RSSG fait preuve d'un excellent porte-parole <sup>121</sup>, témoignent d'un profond besoin de crédibilité de l'opinion publique. En ce sens, l'introduction de son discours d'adieu attire l'attention : « Je suis venu en Haïti pour la première fois en 1991. J'étais alors parlementaire au Guatemala. Il s'agissait d'une mission qui visait à établir des relations avec des parlementaires haïtiens afin de partager l'expérience d'une démocratie naissante. »

C'est le même énoncé sous une formulation différente que l'on trouve dans le début du discours du 20 avril 2011 :

Je suis particulièrement heureux de participer à cette inauguration. Étant moi-même un ancien parlementaire, je suis conscient du rôle fondamental du Pouvoir législatif et j'attache une importance particulière aux prérogatives du Parlement au sein du régime politique haïtien. En fait, ma première visite en Haïti fut à titre de Parlementaire en 1991, alors que j'étais membre du Congrès Guatémaltèque.

Il a donc quelque chose à dire ou à faire accepter. Et, pour y parvenir, il se base sur son capital symbolique. Ce qui se traduit par la répétition du « je » (première personne du singulier). Le public haïtien, en ce sens est invité à voir en Edmond Mulet un ami, quelqu'un qui connaît Haïti et qui la porte dans son cœur. L'analyse de ces différents discours révèle que, dans le cadre de sa stratégie de séduction, le di-

---

<sup>121</sup> Le porte-parole est quelqu'un qui est appelé à communiquer au nom d'une institution. Il a pour mission de communiquer différents messages à différents publics cibles. Trois critères font de quelqu'un un bon porte-parole : Premièrement, le porte-parole doit intéresser le public cible. Deuxièmement, afin d'être crédible, le porte-parole devrait avoir une expérience ou des compétences pertinentes. Enfin, même si le porte-parole n'est pas connu, il doit exercer une sorte d'attrait sur les médias, par exemple avoir une histoire intéressante à raconter, disposer d'excellentes capacités de communication, etc. Cf. : TOUSSAINT, Hérold (dir.), *Communication politique et parlement haïtien. La CPP à cinq de distance, Media-texte*, Port-au-Prince, 2013.

plomate met avant ses expériences personnelles et son attachement à Haïti.

En ce sens, faisant référence au dernier grand séisme ayant ravagé le pays, il lance : « le 12 janvier 2010 sera à jamais inscrit dans ma mémoire. » Edmond Mulet sait que cette catastrophe a affligé l'ensemble des familles haïtiennes. Et, dire que le 12 janvier sera à jamais dans sa mémoire, c'est dire qu'il partage les douleurs du peuple haïtien, qu'il n'est pas insensible aux souffrances des Haïtiens ; c'est demander au public haïtien de ne pas le considérer comme un étranger, mais comme un ami, un protecteur qui rêve du bien-être de ce peuple ; ce qu'il exprime très clairement en présentant Haïti comme « un pays que j'admire et chéris, et qui restera toujours dans mon cœur, » une fière nation qui, « depuis son indépendance chèrement acquise, il y a plus de 200 ans, a toujours étonné par son courage dans l'adversité. »

Mais, jusqu'ici nous avons souligné que le diplomate parle en son nom personnel (par l'utilisation d'une suite de « je » et de « moi »). Or, nous savons qu'en tant que chef de la MINUSTAH et Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU, il joue le rôle de porte-parole du secrétariat général de l'ONU. En tant que tel, M. Mulet est appelé à communiquer au nom de l'institution qu'il représente. Il incarne l'institution au nom duquel il parle et agit. Il doit donc passer du « je » au « nous » ; c'est-à-dire, son intérêt particulier doit se cacher derrière l'intérêt professé de l'institution. Et, c'est au deuxième paragraphe de son discours d'adieu que cette attente, à savoir le passage du « Je » au « Nous », est comblée.

Lorsque la nouvelle du tremblement de terre tomba, je me rappelle de la confusion et de la stupeur de chacun de nous. Nous avons veillé toute la nuit. (...) Comme tous les Haïtiens survivants, nous étions sans nouvelles de nos collègues et amis, y compris d'Hédi Annabi. (...) Nous craignons le pire pour Haïti.

Il faudrait donc croire, selon le diplomate, que l'ONU est soucieuse de ce qui se passe en Haïti. Les malheurs du pays préoccupent les plus hautes instances de l'organisation mondiale. L'attachement de M. Mulet à Haïti est partagé par l'ONU dans son ensemble.

L'ambassadeur Mulet informe qu'après le séisme, le secrétariat général de l'ONU s'est donnée pour priorité de « rétablir le comman-

dement de la Mission afin de pouvoir apporter une aide efficace au Gouvernement et venir au secours de la population. » En d'autres termes, venir en aide à la population est la priorité de l'ONU. Ainsi, il laisse croire que les interventions de l'ONU vont dans le sens de l'intérêt de la population haïtienne.

## 4.5. Analyse de contenu dans les discours d'Edmond Mulet

[Retour au sommaire](#)

Le moment est donc venu où nous avons à approfondir la signification des messages, cachés sous les figures de rhétorique et la recherche de crédibilité que M. Mulet cherche à se procurer.

### 4.5.1. Haïti dans le collimateur de l'ONU

L'Haïti dont parle Edmond Mulet est un pays placé dans le collimateur de l'Organisation des Nations Unies (ONU) : celle-ci a un œil ouvert sur tout ce qui se passe dans le monde politique haïtien, particulièrement en ce qui a trait au fonctionnement des institutions étatiques. En ce sens, lors de la cérémonie de Remise des clés du Parlement, le diplomate déclare : « Par le biais de son Unité d'appui au Parlement, la MINUSTAH accompagne les deux chambres, les législateurs, les commissions, et les secrétariat-généraux depuis 2006 afin de faciliter les travaux du Parlement. » Et, dans son discours d'adieu, il affirme : « En vertu des principes des Nations Unies, dont Haïti est l'un des membres fondateurs, la MINUSTAH a choisi de promouvoir le respect de la démocratie, du Droit et de l'ordre constitutionnel haïtien. »

« À la fin de mon premier mandat à la tête de la MINUSTAH en 2007, j'étais optimiste car nous avons fait des progrès importants au niveau de la sécurité, » affirme le diplomate qui, consciemment ou non, y renforce l'idée de la grande implication de l'ONU dans la politique interne d'Haïti. L'organisation mondiale, en ce sens, semble ne

pas être une tierce partie : elle est fait partie intégrante de la gestion du pays.

Y a-t-il une adéquation entre les objectifs de l'ONU et les aspirations de la population haïtienne qui cherche sans cesse une vie meilleure ? C'est ce que M. Mulet essaie de faire comprendre ici dans le premier paragraphe de son discours de départ.

Au cours de la période électorale ayant conduit M. Joseph Michel Martelly à la présidence du pays en 2011, « Edmond Mulet était à un certain moment celui qui, dans la presse, donnait le ton. Il annonçait, à chaque fois, avant les officiels, les grands moments du sus <sup>122</sup>. » Ainsi, on pourrait croire que la réalisation de ces élections aurait constitué une source de satisfaction pour lui. Loin de là : « les élections sont un processus, et non pas une fin en soi, » lance-t-il. L'implication de la MINUSTAH dans le processus politique en Haïti va donc plus loin que l'organisation des élections. Selon Edmond Mulet, « beaucoup reste à faire en Haïti pour rétablir une culture de la pratique démocratique et de l'État de droit, dont la faiblesse a miné la confiance du peuple dans son gouvernement, et a permis à la corruption de prospérer, renforçant d'autant cette instabilité politique chronique. »

D'ailleurs, dans l'interview accordée au quotidien *Le Nouvelliste*, la question de savoir s'il est satisfait du déroulement du processus électoral, il s'exprime comme un vrai commandeur :

Je suis satisfait du fait que le peuple haïtien a choisi le respect de l'ordre constitutionnel. Honnêtement, j'avais très peur que la non réalisation d'élections puisse pousser le pays dans une nouvelle spirale d'incertitude, d'instabilité et vers une crise de gouvernance ou vers un gouvernement intérimaire ou provisoire. Nous savons que quand il y a des gouvernements intérimaires, la souveraineté nationale est réduite et l'ingérence internationale est accrue. Je crois fermement qu'Haïti doit continuer d'avancer sur le chemin de la souveraineté, et cela passe par les urnes et l'installation au pouvoir d'autorités légitimes.

---

<sup>122</sup> LAGUERRE, Eddy, Edmond Mulet se retire de nos murs, in : [Le Matin](#).

### 4.5.2. *L'ONU et la « reconstruction » d'Haïti*

[Retour au sommaire](#)

Dans le 5<sup>e</sup> paragraphe de son discours de départ, M. Mulet révèle que « dans les mois qui ont suivi le séisme, le Nations Unies ont appuyé le Gouvernement à dresser le bilan de la catastrophe et à évaluer les besoins en matière de reconstruction. Cet exercice a donné lieu à la rédaction par le Gouvernement du Plan d'action national pour le relèvement et la reconstruction. »

Rappelons que la catastrophe du 12 janvier 2010 a occasionné une très grande mobilisation de la communauté internationale en faveur d'Haïti. Aussi, le 31 mars de la même année, a eu lieu la Conférence de New York lors de laquelle plus de dix milliards de dollars ont été promis par des dizaines de pays riches et pauvres, grands et petits. A en croire M. Mulet, c'est grâce au soutien des Nations Unies que ce plan a été élaboré. Il révèle ainsi implicitement que les premières actions pour le processus de reconstruction du pays après le séisme porte la marque de l'ONU.

### 4.5.3. *Faiblesse des institutions étatiques*

Qu'est ce qui explique cette grande implication de l'ONU dans la vie sociopolitique haïtienne ? Le deuxième paragraphe du discours du 20 avril 2010 y apporte un élément de réponse en aidant à comprendre que M. Mulet n'est pas un simple observateur. « J'attache une importance particulière aux prérogatives du Parlement au sein du régime politique haïtien, » lance-t-il. Ce qui sous-entend qu'en sa qualité de RSSG, il défend certains principes clés, dont le respect des prérogatives du parlement, auxquelles une importance considérable serait accordée. Cela justifie l'idée selon laquelle, dans le cadre de l'opération MINUSTAH, l'ONU n'a pas simplement un rôle de soutien à l'État haïtien ; c'est surtout un organe décisionnel qui influence les actions politiques en fonction de ses priorités.

Les éléments clés dudit discours est la promesse de soutien de la MINUSTAH au parlement haïtien. « Mes collaborateurs redoubleront d'efforts pour vous assister, » promet Mulet aux yeux de qui Haïti est un pays assisté. N'oublions pas le rôle capital accordé au parlement par les lois haïtiennes <sup>123</sup>. Cette assistance promise à un pouvoir aussi important dans le processus politique n'est-elle pas susceptible de conférer à la MINUSTAH une grande capacité d'influence sur ce qui se fait au parlement ? Rien ne serait donc étonnant, de voir à travers les décisions du corps législatif le reflet des priorités de l'ONU. D'autant plus qu'il existe « une collaboration de longue date entre la MINUSTAH et le Parlement haïtien, » selon le RSSG qui sous-entend que l'ONU intervient dans les affaires internes du pays avec la collaboration ou le consentement des élus.

Cette collaboration est si rassurante que le RSSG, toujours dans le troisième paragraphe de ce même discours, s'en réjouit : « Par le biais de son Unité d'appui au Parlement, la MINUSTAH accompagne les deux chambres, les législateurs, les commissions, et les secrétariat-généraux depuis 2006 afin de faciliter les travaux du Parlement. Je peux confirmer que l'Unité d'appui disposera bientôt de locaux au Bicentenaire. »

Pourquoi est-il nécessaire « de faciliter les travaux du parlement » haïtien ? Les parlementaires haïtiens ne sont-ils pas considérés ici par le diplomate comme des incompetents, corrompus, paresseux et donc

---

<sup>123</sup> « Le Parlement est formé en vue de contrôler le travail de l'exécutif, auquel incombe le rôle de gouverner. L'institution qu'il forme doit veiller à ce que ce travail soit fait dans les normes. Le Parlement est composé de députés et de sénateurs. Son rôle fondamental est de : faire des lois, les voter, veiller à leur promulgation et à leur publication (le pouvoir législatif fait des lois sur tous les objets d'intérêt public), voter le budget de la République soumis par l'exécutif (ce dernier a, en dernier ressort, l'initiative de la loi budgétaire et des lois relatives à l'assiette fiscale et aux dépenses de l'État), contrôler l'exécutif (ce rôle permet au Parlement de mesurer l'action du gouvernement en convoquant ou en interpellant non seulement le Premier ministre ou un membre de son gouvernement, mais aussi le gouvernement tout entier), représenter dignement les populations des départements et des circonscriptions électorales, soit en élaborant et en votant des lois dans le sens de leurs intérêts, soit en intervenant chaque fois que ceux-ci sont menacés, » In TOUSSAINT Hérold (dir), *Communication politique et parlement haïtien. La CPP à cinq ans de distance*, Media Texte, P-au-P, 2013, p.38.

insensibles aux souffrances de la population ? Doit-on comprendre qu'Haïti est un pays dont les parlementaires ne comprennent pas que le parlement est une institution étatique devant fonctionner en toute indépendance ?

Il faut souligner en suite que l'assistance apportée par la MINUSTAH aux institutions étatiques n'est pas gratuite. Cette assistance doit produire des résultats. D'ailleurs, Mulet lance une mise en garde aux parlementaires haïtiens. Ces derniers doivent se mettre au travail sans délai. « Cette modeste contribution de la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti et du Programme des Nations Unies pour le développement permettra au Sénat de la République et à la Chambre des Députés d'entamer leurs travaux sans délai. » La MINUSTAH s'intéresse donc au suivi de l'aide : ce qu'en font les autorités.

L'implication de l'ONU dans les affaires politiques haïtiennes doit produire des résultats satisfaisants. « J'éprouve aujourd'hui une satisfaction mitigée, » déclare M. Mulet lors de la remise des clés du bâtiment nouvellement construit devant servir de siège au parlement haïtien. Un manque de satisfaction qu'il explique en déclarant que « j'estime qu'un Parlement national devrait idéalement être logé dans un édifice qui reflète le statut de l'institution. »

On a retenu l'idée selon laquelle la MINUSTAH veut faciliter les travaux du parlement. Mais, pourquoi faciliter les travaux si tout fonctionnait de façon normale ? La réponse semble être simple. C'est que la décision de l'ONU d'assister l'État haïtien, à travers la MINUSTAH, découle d'un constat : comme les autres institutions du pays, le parlement haïtien, qui a pour mission de voter les lois, adopter le budget et assume le contrôle sur la gestion des affaires publiques par le gouvernement, ne fonctionne pas convenablement aux yeux de l'organisation mondiale. C'est ce qui met celle-ci face à la nécessité d'intervenir en vue de faciliter les travaux.

#### *4.5.4. La faiblesse de l'État comme cause de la dévastation en Haïti*

[Retour au sommaire](#)

Dans le 8<sup>e</sup> paragraphe de son discours de départ, le diplomate prend clairement position sur les causes des mauvaises conditions de vie en Haïti. Les dégâts enregistrés dans le pays lors du séisme de 2010 ne sont pas que naturels. La population souffre parce que l'État est faible. « La force du séisme qu'a connu Haïti le 12 janvier 2010 n'explique pas, à elle seule, l'ampleur de la dévastation, » affirme-t-il. Les causes sont à rechercher dans la faiblesse de l'État haïtien : « La dévastation s'explique par la faiblesse de l'État haïtien et de ses institutions. » Et, cette faiblesse de l'État et des institutions se traduit, entre autres, par « l'hyper-concentration des activités économiques et administratives à Port-au-Prince ; le développement anarchique et non-planifié de la ville ; l'absence de normes de construction ; la faiblesse du réseau de soins de santé ; le manque de capacités de réponse d'urgence, » indique le diplomate onusien.

Témoignant d'une bonne connaissance de la réalité haïtienne, Edmond Mulet entreprend de diagnostiquer la faiblesse de l'État haïtien afin d'en indiquer les pistes de solution. Deux principaux facteurs sont selon lui à la base de la faiblesse des institutions étatiques : l'instabilité politique et l'absence d'État de droit. « Depuis trop longtemps, Haïti est aux prises avec une instabilité politique chronique qui gangrène les opportunités de développement économique et social. ». Il enchaîne en insistant sur le fait qu'Haïti est caractérisé par une criante instabilité politique.

Cette instabilité est entre autres due à la polarisation excessive de la politique, soutient le RSSG. Historiquement, certains acteurs politiques ont cherché à diviser la nation de manière démagogique. Trop souvent aussi, certains ont préféré l'entêtement ou l'opposition stérile plutôt que la recherche de solutions communes aux véritables problèmes de la population.

Aussi, le diplomate pointe-il du doigt l'individualisme des élites haïtiennes : « L'instabilité politique est également le résultat de la

primauté des intérêts particuliers sur les intérêts communs.» Il s'aligne ainsi sur la position de ceux pour qui les actions d'une bonne partie de l'élite (politique) vont à l'encontre des intérêts la société haïtienne dans son ensemble. Ce qui en conséquence fragilise et affaiblit l'État haïtien ; laquelle fragilité se traduit par la détérioration des conditions de vie de la population, « des faiblesses au niveau de la gouvernance politique, de la sécurité (pris dans son sens large) et du développement <sup>124</sup> ».

#### *4.5.5. Quand les autorités agissent à l'encontre des intérêts nationaux*

[Retour au sommaire](#)

Le bâtiment temporaire offert au parlement haïtien est à l'image du pays. Et, cette image n'est autre que celle d'un pays qui sait et peut se tenir debout dans l'adversité et ceci avec fierté. Aussi, le RSSG partage-t-il l'idée de ceux qui louent la grandeur du peuple haïtien. Un pays qui, malgré l'ampleur de la catastrophe du 12 janvier 2010, « a fait le choix de se relever fièrement pour reconstruire et poursuivre le processus démocratique, même si cela implique de le faire dans des conditions difficiles ». Mais, ce pays souffre de l'incapacité de ses élites « égoïstes » à résoudre les problèmes du pays.

En effet, nombreux sont ceux qui se questionnent encore sur l'importance des intérêts nationaux aux yeux des politiques haïtiens. Les comportements et actes de ces derniers témoignent d'une primauté des intérêts individuels au détriment de ceux de la collectivité. Le RSSG partage cet avis. Aussi, s'adressant aux membres du pouvoir législatif haïtien qui viennent de toutes les communautés et de toutes les couches sociales et qui sont le reflet de la société haïtienne, fait-il cette recommandation : « Je vous invite (...) à travailler de manière collégiale à la promotion des intérêts supérieurs de la nation. » Là il fait appel à un consensus entre les élus dans le cadre de leurs actions politiques. Il les enjoint à mettre fin aux querelles intestines qui a tou-

---

<sup>124</sup> CORTEN, André, *L'État faible. Haïti et République Dominicaine*, Mémoire d'encrier, Québec, 2011, p. 12.

jours caractérisé le champ politique haïtien et à canaliser leurs ressources et actions au profit du bien-être collectif.

Il est temps pour les autorités haïtiennes de cesser de compter sur la communauté internationale et de penser à forger eux-mêmes le changement tant rêvé par les Haïtiens. Toutefois, les dirigeants, les élus semblent ne pas être conscients de ce rôle ; puisque, sous un ton pédagogique, M. Mulet trouve nécessaire de faire ce qu'on pourrait qualifier d'un véritable cours d'éducation à la citoyenneté pour les élus à qui il s'adresse : « Le Parlement joue un rôle de premier plan dans la démocratie haïtienne. Entre autre, c'est lui qui vote les lois, adopte le budget et assume un certain contrôle sur la gestion des affaires publiques par le gouvernement. »

Ces énoncés de M. Mulet mettent en lumière une idée qui mérite un peu d'attention. C'est qu'en dépit de la grande implication de l'ONU dans les affaires politiques du pays, l'aide internationale ne va pas changer Haïti. Le RSSG l'avoue implicitement. Ce changement viendra des Haïtiens eux-mêmes via leurs dirigeants. M. Mulet plaide, en ce sens, pour une fructueuse collaboration entre les pouvoirs de l'État et la continuité dans les décisions étatiques : « Il incombera notamment à la 49<sup>e</sup> législature de bâtir sur les acquis de la législature précédente et de développer une relation fructueuse avec le nouveau gouvernement. » Pourquoi le diplomate fait-il ces rappels que le simple bon sens pourrait dicter aux élus ? N'insinue-t-il pas que les élus ne fassent pas toujours preuve de sens de responsabilité dans le cadre de leurs fonctions ? Il y a lieu d'entrevoir l'incompatibilité entre les comportements des parlementaires haïtiens et leurs véritables missions.

#### *4.5.6. Les acteurs politiques haïtiens dos au mur*

[Retour au sommaire](#)

Suite au séisme dévastateur du 12 janvier 2010, le terme reconstruction est devenu l'un des vocables les plus populaires en Haïti. Il faut reconstruire Haïti. Mais, aux yeux de M. Mulet, les voies susceptibles de conduire vers cette reconstruction n'ont pas été identifiées par la classe politique. Aussi, entreprend-il d'attirer l'attention de

celle-ci sur la voie à suivre : la reconstruction du pays nécessite le respect des prescrits constitutionnels par les politiques. Le respect des normes est nécessaire pour la prise en compte des aspirations populaires. C'est pourquoi, louant l'attachement de la population haïtienne aux acquis démocratiques des 25 dernières années, le RSSG félicite les élus des dernières élections : « Je félicite les nouveaux élus, qui ont eu le courage de se présenter devant leurs concitoyens pour partager leur vision d'une Haïti reconstruite, plus riche, plus stable et plus juste. »

Aux parlementaires haïtiens, le RSSG recommande un engagement sans faille pour renforcer l'État de droit :

Il leur faudra de l'imagination pour étayer le développement économique, social et démocratique d'Haïti en dynamisant et modernisant les lois existantes, indique-t-il. Il leur faudra faire preuve de l'abnégation que demandent les circonstances difficiles héritées de l'après séisme. Il leur faudra le sens de la conciliation qui permettra qu'au delà des divergences de vues, le bien commun de cette nation fière et courageuse triomphe.

Soulignons le caractère anaphorique du paragraphe ci-dessus : chaque phrase commence par l'expression « Il leur faudra... » Ce passage symbolise très bien la dimension impérative des discours de ce haut fonctionnaire de l'ONU. Edmond Mulet ne se contente pas de constater ou décrire la situation haïtienne. Il donne surtout des ordres. À travers ses discours, il indique la voie aux élus haïtiens, qui aux yeux du diplomate, sont dénués d'imagination, de sens du compromis et de patriotisme.

#### *4.5.7. Un pays trompé par la communauté internationale*

[Retour au sommaire](#)

Quelles sont les retombées positives du soutien de la communauté internationale à Haïti ? Beaucoup d'observateurs tant nationaux qu'internationaux n'ont jamais raté l'occasion de dénoncer les résultats peu reluisants de l'aide externe au pays. M. Mulet se montre conscient de ce fait. C'est pourquoi, faisant l'éloge de l'exemplaire solidarité du monde en faveur d'Haïti, Edmond Mulet, en sa qualité de

RSSG, se lave les mains par rapport à l'échec de la communauté internationale qui selon lui ne respecte pas ses promesses. Il estime, certes, que la conférence du 13 mars <sup>125</sup> démontre l'amitié et le profond respect de la communauté internationale envers les Haïtiens.

Mais, du même coup, il exprime sa déception et son manque de confiance par rapport aux promesses faites à Haïti. « Je tiens à saisir cette occasion pour réitérer mon appel aux bailleurs de fonds pour qu'ils respectent leurs engagements, » lance M. Mulet qui, plus d'un an après la dite conférence, interpelle les bailleurs de fonds internationaux et témoigne du même coup la distance de l'institution qu'il représente par rapport à un éventuel échec de la communauté internationale en Haïti. Il fait cette même remarque par rapport à l'épidémie de cholera <sup>126</sup>. « À cet égard également je voudrais réitérer mon appel aux bailleurs de fonds, car seulement la moitié de l'Appel humanitaire pour la Réponse au cholera de 175 millions de dollars est financée. » Tout compte fait, M. Mulet accuse cette tendance de la communauté internationale à ne pas respecter les promesses faites à Haïti qui devient ainsi la risée des bailleurs de fonds et que la communauté internationale ne prend pas au sérieux.

En effet, les bailleurs de fonds internationaux ne sont pas les seuls à blâmer. Dans l'interview accordée au quotidien *le Nouvelliste* (en octobre 2010), la première question adressée à Monsieur Mulet par le journaliste, Frantz Duval, est la suivante :

*Vous dénoncez, selon un article du quotidien montréalais La Presse sous la plume de Jocelyn Coulon, la mainmise des ONG sur Haïti. Pouvez-vous expliciter votre point de vue pour Le Nouvelliste ? Quel serait, selon vous, le bon dosage entre ONG – organisations internationales – État haïtien pour permettre que les choses avancent mieux ?*

---

<sup>125</sup> Conférence tenue à New York le 31 mars 2010 lors de laquelle, pour la reconstruction du pays, près de 10 milliards de dollars ont été promis à Haïti par des pays amis.

<sup>126</sup> Épidémie déclarée en Haïti en 2010 ayant fait des milliers de victimes dans le pays. Le contingent népalais de la MINUSTAH, basé au département du centre, a été accusé d'être à l'origine de cette épidémie.

Cette question invite le diplomate à clarifier ses déclarations dans l'agence Reuters <sup>127</sup> où il a dénoncé la mainmise des ONG sur Haïti et affirme que *la Communauté internationale est responsable de l'affaiblissement de l'État haïtien* <sup>128</sup>. Sachant qu'Edmond Mulet est un témoin privilégié de la situation haïtienne pour avoir été déjà en Haïti comme représentant spécial de l'ONU entre 2006 et 2007, avant les ravages du tremblement de terre, on ne saurait ne pas se questionner sur la signification de telles déclarations. Cette question témoigne de la préoccupation du journaliste de *Le Nouvelliste* sur la possibilité d'une cohabitation entre ONG, organisations internationales et l'État haïtien.

En réponse à ces interrogations, Edmond Mulet soutient que les ONG jouent un rôle important dans la gestion des cas d'urgence et humanitaires. Mais, leurs actions pour être efficaces, doivent être en adéquation avec les priorités de l'État haïtien. Ainsi, il veut indiquer la piste de l'une des causes de l'échec du soutien de la communauté internationale dans le pays. On souffre de l'absence d'une coordination de l'aide internationale à Haïti.

Une idée importante à retenir ici c'est que l'inefficacité de l'assistance internationale est mise sur le compte de la faiblesse de

---

<sup>127</sup> « La reconstruction est mal partie. » C'est par cette phrase que le journaliste du quotidien montréalais, Jocelyn Coulon a commencé son article intitulé : Haïti : la république des ONG publié le 8 octobre 2010. Cet article a fait suite à une interview accordée par Edmond Mulet à l'Agence Reuters (au début d'octobre 2010) où il a déclaré qu'Haïti « est devenu une république aux mains des ONG. » Dans cet entretien, M. Mulet a dit regretter que les milliards de dollars investis en Haïti depuis longtemps n'aient eu « aucun impact sur l'État de droit ». Il a du même coup insisté sur le fait que « cela doit changer ». Selon, Jocelyn Coulon, journaliste de la presse, M. Mulet a avoué dans lors de cette entretien, « que la communauté internationale, inquiète des risques de corruption et d'instabilité politique, est responsable d'avoir affaibli le gouvernement haïtien et d'avoir fait du pays une république des ONG en créant des structures parallèles dans l'éducation, la santé et toutes sortes de secteurs que les Haïtiens eux-mêmes devraient assumer ». Ce qui a porté le diplomate, à déclarer « nous devons changer notre manière de travailler en Haïti ». Cf : COULON Jocelyn, Haïti : la république des ONG, In : [La Presse](#), consulté 26 juin 2013.

<sup>128</sup> Titre d'un article de radio Scoop FM (107.7 FM Stéréo) en date du 15 Octobre 2010. URL : [Scoop FM](#).

l'État haïtien. Si les résultats de l'assistance internationale sont si maigres, ce n'est pas de la faute des ONG, des agences bilatérales et autres ; il faut accuser avant tout la faiblesse de l'État haïtien, l'irresponsabilité des autorités qui n'ont pas su intégrer les aides dans un plan global de développement.

Faisant référence à ces déclarations d'Edmond Mulet, la salle des nouvelles de radio scoop FM a écrit : « Ne pensez pas que le numéro un de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation se positionne en faveur de la chasse des ONG d'Haïti <sup>129</sup> ». Cette remarque est en adéquation avec notre analyse. D'ailleurs, M. Mulet affirme : « Il y a beaucoup d'ONG très responsables et sérieuses qui sont inscrites dans le Registre du gouvernement et qui présentent régulièrement leurs rapports d'activités ». Aussi, en dénonçant l'implication des ONG dans l'affaiblissement de l'État haïtien, M. Mulet ne fait-il qu'entamer une plaidoirie pour une cohabitation entre l'État haïtien et les instances internationales dans le processus de reconstruction <sup>130</sup> du pays.

Les ONG, n'ont-elles pas été l'objet de « nombreuses tiques <sup>131</sup> » après le tremblement de terre en raison des maigres résultats de ces institutions ayant réussi à collecter et dépenser des millions de dollars au nom des Haïtiens ? Cette situation a entraîné une perte de confiance considérable ONG quant à la capacité des ONG d'œuvrer pour un réel redressement de la situation haïtienne, particulièrement au lendemain du séisme du 12 janvier 2010. Quand Edmond Mulet, chef de la MINUSTAH déclare : « Nous tous, je veux dire les ONG, les agences bilatérales de développement, les Nations Unies, nous avons contribué à affaiblir l'État haïtien avec la mise en place

<sup>129</sup> Haïti : [La Communauté internationale responsable de l'affaiblissement de l'État haïtien](#), selon le chef de la Minustah, écrit par Radio Scoop Haïti, 15 Octobre 2010.

<sup>130</sup> Terme devenu très populaire après le séisme du 12 janvier 2010.

<sup>131</sup> Malgré les milliards dépensés par la communauté internationale et les nombreuses interventions des ONG au cours des 50 dernières années, loin d'évoluer, le pays semble davantage s'enfoncer dans le sous-développement. Voir JULIEN Michel, *Impacts des interventions des ONG en Haïti : nécessité d'un nouveau cadre de partenariat*, In : Haïti-Perspective. [URL](#). Voir aussi : *Le Premier ministre haïtien critique le rôle des ONG*, In : [Youphil](#) ; BRUNO Emmanuel Marin, *L'aide internationale est anti-développement*, In : Alterpresse. [URL](#) ; LEDUC Louise, *Le travail des organismes humanitaires critiqué*, In : La presse, [URL](#).

d'institutions parallèles », il ne fait qu'avouer l'inefficacité de l'assistance internationale, des ONG à Haïti. Mais, paradoxalement il dédouane cette communauté internationale.

En effet, ces déclarations du diplomate ne sont autres qu'une ironie : il dit exactement le contraire de ce qu'il veut faire croire. Ses aveux quant à l'inefficacité de l'action de l'aide internationale constituent une fuite en avant : il anticipe les critiques et dédouane les ONG et toute la communauté internationale tout en accusant la faiblesse de l'État haïtien. Celui-ci est donc placé sur le banc des accusés pour n'avoir pas su prendre le contrôle de l'aide internationale à Haïti. Ce que le diplomate explique en insistant sur la nécessité d'instituer l'État de droit, concept constituant le véritable cheval de bataille d'Edmond Mulet : « Il faut créer les conditions pour que l'État haïtien ait les outils nécessaires pour être indépendant de l'assistance internationale. Mais, pour arriver à cet objectif, il faudra travailler ardemment dans les aspects de l'État de droit en Haïti, » affirme-t-il.

En somme, les Nations Unies, les ONG, les agences bilatérales sont responsables de l'affaiblissement de l'État haïtien, mais leur présence dans le pays, leur soutien à ce même État est nécessaire. Car, l'État est faible. Ce qui donne raison à André Corten <sup>132</sup> pour qui Haïti est à placer dans la catégorie d'État fragile, c'est-à-dire en butte non seulement à des problèmes multidimensionnels (dévastation écologique, carence de ressources, des crises humanitaires), mais surtout un État victime des interventions inappropriées [voire inefficace] de l'internationale.

---

<sup>132</sup> CORTEN, André, *L'État faible. Haïti et République Dominicaine*, Mémoire d'encrier, Québec, 2011, p. 12.

#### *4.5.8. Les méfaits de l'irresponsabilité et le non-respect des normes démocratiques*

[Retour au sommaire](#)

Les discours d'Edmond Mulet témoignent jusqu'ici d'une bonne connaissance du monde politique haïtien et de la réalité haïtienne en général. Ayant commencé à visiter Haïti depuis 1991 et pour avoir dirigé la MINUSTAH à deux reprises, il a eu à développer des rapports privilégiés avec les autorités haïtiennes. Et, en laissant le pays après avoir bouclé son deuxième mandat comme chef de la MINUSTAH et Représentant spécial du Secrétaire General (RSSG) de l'ONU, il continue d'exprimer des réserves par rapport à la capacité des autorités haïtiennes à œuvrer pour le bien-être de la population et de canaliser les dons de la communauté internationale vers la reconstruction du pays :

J'invite également les autorités haïtiennes à tout mettre en œuvre pour valoriser cette grande mobilisation [de la communauté internationale en faveur d'Haïti après le séisme du 12 janvier]. Il vous appartient de transformer cette catastrophe en une opportunité de rebâtir une Haïti nouvelle, une Haïti meilleure, où tous les citoyennes et citoyens sont égaux devant la loi et disposent, dès la naissance, de la possibilité de s'épanouir socialement, économiquement et politiquement.

Edmond Mulet donne une dimension pédagogique à son discours. C'est un véritable « cours » sur le sens de responsabilité à l'intention des dirigeants haïtiens. Ces derniers ne sont pas suffisamment conscients de leur véritable rôle. Et, une nouvelle Haïti n'est guère possible avec de tels dirigeants. Ces derniers ont à assumer leur responsabilité et changer d'attitude.

Dans cette même optique, M. Mulet entreprend de faire un bilan des actions de la MINUSTAH après le séisme. La capacité de la Mission a été renforcée.

Ceci nous a permis entre autres, informe Mulet, de réparer des routes endommagées, dont celles de Malpasse et de Jacmel, et de déblayer des sites stratégiques comme les écoles, permettant à l'UNICEF de construire des structures provisoires pour assurer leur réouverture rapide. Le renfor-

cement des effectifs de la MINUSTAH a aussi permis d'assurer la sécurité des distributions de l'aide humanitaire, dans les mois qui suivirent le séisme.

Dans cet extrait, Edmond Mulet révèle que la MINUSTAH a eu à intervenir à la place de l'État haïtien. Celui-ci semble se retirer et laisser l'international agir à sa place. Il y a une suite logique entre cette idée et celle du 5<sup>e</sup> paragraphe du discours d'adieu où M. Mulet dénonce le manque de sens de responsabilité des autorités haïtiennes. Et, c'est en somme, la cause des maux haïtiens.

Dans la préface du rapport de 2010, Monsieur Mulet accuse le refus des acteurs politiques à adopter et appliquer les règles démocratiques. La question des élections en est un exemple probant de cette attitude qui constitue un facteur de blocage au redressement de la situation haïtienne. C'est pourquoi il croit nécessaire de rappeler que : « dans tout État démocratique, c'est par les urnes que viennent la stabilité institutionnelle et la consolidation du processus démocratique. »

Le séisme dévastateur de janvier 2010 a été la source de l'aggravation des mauvaises conditions de vie en Haïti. Ce qui explique que 2010 fut une année difficile pour le pays. Mais, la situation politique très tendue après le séisme a été aussi catastrophique. Et, pour cause, le refus d'une partie importante de la classe politique haïtienne de se conformer aux prescrits constitutionnels, notamment en ce qui a trait à l'organisation des élections :

Vous vous souviendrez que la situation politique dans les mois qui ont suivi la catastrophe était tendue, rappelle-t-il. Certains insistaient sur le respect de l'ordre constitutionnel et la continuité du processus démocratique, alors que d'autres prônaient le retour à une situation de transition extra constitutionnelle.

Nous sommes dans le sixième paragraphe du premier discours analysé (celui du 20 avril 2010) où le RSSG se montre encore très critique vis-à-vis des parties politiques de l'opposition qui, selon lui, adoptent un comportement antidémocratique par rapport au principe de l'alternance politique <sup>133</sup>. En sa qualité de RSSG, Edmond Mulet

---

<sup>133</sup> « L'opposition ne voulait pas les élections, affirme M. Mulet. Ils disaient que les gens au pouvoir devaient partir et qu'ils créeraient un gouvernement provisoire. Déjà il y avait des discussions sur qui serait le ministre des fi-

projette l'image d'une Haïti dont les élites politique ont du mal à s'entendre sur la manière de diriger. « Chacun d'eux se voyait déjà au pouvoir. » En d'autres termes, ce qui compte c'est d'être au pouvoir, par n'importe quel moyen voire en en dehors des normes constitutionnelles.

M. Mulet dénonce cette attitude qui justifie l'intervention de l'ONU dans les affaires internes du pays ; et, il se réjouit du rôle joué par l'institution qu'il représente : « Politiquement, je crois qu'aujourd'hui, nous entrons dans une nouvelle ère (...) Je me réjouis du modeste rôle joué par la MINUSTAH pour appuyer ce processus politique. » Ce qui renforce l'idée selon laquelle les grandes décisions politiques en Haïti portent les marques onusiennes. Le Secrétariat Général de l'ONU et la communauté internationale, dont Edmond Mulet se fait le porte-parole, désapprouvent la tendance des politiques haïtiens à s'écarter des normes démocratiques dont le respect s'inscrirait dans la liste des priorités de l'organisation mondiale. Cela justifie l'influence de celle-ci sur le processus politique où tout semble se faire suivant la volonté de l'ONU.

Les expériences de Mulet révèlent qu'Haïti souffre de l'incompatibilité entre le comportement de certains acteurs politiques haïtiens et le respect de ces dites normes qui englobent le respect des échéances électorales et le principe de l'alternance au pouvoir. Aussi, dénonce-t-il des dirigeants politiques qui, après le séisme, « prônaient le retour à une situation de transition extraconstitutionnelle. Ces derniers proposaient un retour à la gouverne de l'État par un groupe d'individus non-élus, mais bien connectés politiquement. » Et, sous son même ton pédagogique, il rappelle ce qui suit à ces leaders :

Vous m'avez donc souvent entendu répéter qu'il était important d'organiser de bonnes élections respectueuses du cadre constitutionnel (...) Le retour à un gouvernement de transition aurait non seulement été un pas en arrière, mais aussi une source d'instabilité politique, à un moment où le pays avait besoin d'un leadership national fort et légitime pour guider le processus de reconstruction.

---

nances, le ministre de la reconstruction, le ministre du logement. J'étais très opposé à cela » : Déclaration d'Edmond Mulet, lors d'une interview avec le centre d'actualité de l'Onu après la fin de son deuxième mandat comme RSSG en Haïti, en mai 2011. In : Centre d'actualités de l'ONU.

### 4.5.9. *Autour de l'État de droit*

[Retour au sommaire](#)

L'État de droit est un concept clé du vocabulaire d'Edmond Mulet. C'est son cheval de bataille. L'ensemble de ses discours s'articule autour de la nécessité d'établir un État de droit en Haïti. Car, selon lui : « c'est une condition sine qua non du développement économique et social durable ». Les autorités doivent savoir que les problèmes haïtiens ne pourront être résolus « sans des progrès significatifs au niveau de l'établissement d'un État de droit, » enseigne M. Mulet qui dans son discours d'adieu, précise que « l'État de droit, sur le plan institutionnel, c'est bien sûr la police, les prisons, la justice. L'État de droit, c'est aussi une gestion de la chose publique en fonction de normes, de lois et de règlements. L'État de droit repose également sur un Cadastre, un Registre d'État Civil, un Code de l'Habitat et de la construction, des lois commerciales, etc. » Il se prononce ainsi comme pour signifier que les hommes et les femmes politiques haïtiens ne savent pas de quoi ils parlent quand ils prononcent l'expression « État de droit. » Le diplomate enchaîne en précisant que l'État de droit :

C'est aussi la capacité de l'État à percevoir des taxes et des impôts, à garantir un niveau de sécurité juridique pour promouvoir l'entrepreneuriat, les investissements et la création d'emplois, afin de faciliter le développement économique. L'État de droit enfin, c'est un système qui ne tolère pas l'impunité et la corruption et qui s'assure que tous les citoyennes et citoyens sont égaux devant la Loi et que tous disposent d'un accès à la justice. » Ainsi, le RSSG partage avec le public ses constats et ses préoccupations au cours de son second mandat comme chef de la MINUSTAH et Représentant spécial du Secrétaire General de l'ONU : Haïti est un pays caractérisé par l'absence du respect des principes de l'État de droit ; c'est-à-dire, un pays où règnent l'impunité, l'inégalité des citoyens devant la loi, la corruption, la mauvaise gestion dans l'administration publique. Et, tout cela est dû à la faiblesse des institutions. « Il est donc capital que le Gouvernement, le Parlement et la société civile, en partenariat avec la Communauté internationale, travaillent ensemble l'enracinement de l'État de droit. » Le non-respect des principes de l'État de droit se charrie d'ailleurs d'énormes conséquences qui vont au-delà du mépris des droits humains en Haïti.

En effet, dans la préface du rapport des Nations Unies en Haïti pour l'année 2010, Edmond Mulet reprend le titre troublant du livre de l'historien français Christophe Wargny : « Haïti n'existe pas <sup>134</sup> ». Il évoque ce titre dans le but de soutenir qu'« à bien d'égards, plus particulièrement en matière d'État de droit et de développement économique et social, Haïti n'a pas existé en 2010. » L'ensemble du texte s'articule autour de la démarche du RSSG visant à expliquer l'« inexistence » d'Haïti. Ce qui lui donne lieu de poursuivre son diagnostic de la situation haïtienne. Ainsi, il entreprend d'identifier ce qu'il appelle, des poches d'inexistence d'Haïti : les causes de la criante dégradation des conditions d'existence du peuple haïtien. Le premier de ces facteurs étant à la base de la précarité d'Haïti reste l'instabilité politique : « Une des raisons pour lesquelles plus de 222 000 personnes ont péri le 12 janvier 2010 en Haïti n'est pas seulement la magnitude du tremblement de terre, estime Edmond Mulet, mais aussi des décennies d'instabilité politique chronique qui ont rendu tant d'Haïtiens vulnérables aux catastrophes naturelles, même lorsqu'elles sont relativement mineures. » On doit donc comprendre qu'après deux cents ans d'indépendances, Haïti a peu muri, ses élites ont peu progressé quant à leur mission de défendre l'intérêt collectif.

---

<sup>134</sup> Ouvrage dans lequel l'auteur, Christophe Wargny revient sur certains éléments fondamentaux de l'histoire haïtienne, tels : le caractère singulier de l'indépendance de 1804, la longue crise qui s'en est suivie, l'occupation américaine de 1915 à 1934, et aussi la longue période de dictature des Duvalier qui, selon lui, « a marqué le pays au fer rouge ». Mais, dans son étude, l'auteur s'attarde surtout à la période allant de 1991 à 2000 ; laquelle étude lui permet de dénoncer la culture de l'impunité, la cupidité et l'égoïsme d'une élite locale "moralement répugnante, sans oublier l'absence de l'absence de droit, les interventions de l'internationale, particulièrement les États-Unis et leurs diktats, dans la vie politique du pays. Christophe pointe du doigt aussi les problèmes économiques et environnementaux qui rongent les familles haïtiennes. Il termine son texte en affirmant que pour l'Occident, « Haïti n'existe pas », sauf quand elle est en crise ! (Cf : WARGNY, Christophe, *Haïti n'existe pas, 1804-2004 : deux cents ans de solitude*, Paris, Autrement, 2004).

#### *4.5.10. Pour le respect des droits humains en Haïti*

[Retour au sommaire](#)

Les êtres humains sont tous nés libres et égaux en droit. Cet héritage de la révolution française consacré par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen est l'un des principes défendus par l'ONU dans le cadre de sa mission de maintien de la paix en Haïti, à en croire les déclarations d'Edmond Mulet. Malheureusement, estime-t-il dans son discours d'adieu, l'égalité entre les citoyens reste un rêve en Haïti : « L'application de la loi est, au mieux, inégale en Haïti », se plaint le diplomate qui ne cesse pas de témoigner son amour pour le peuple haïtien. Il pointe du doigt le mépris de la dignité et des droits des citoyens ; ce dont témoigne l'existence d'un certain nombre de citoyens haïtiens non reconnus par l'État et qui en conséquence, « ne jouissent d'aucune protection, ni des droits et services qui leurs seraient assurés dans un pays régi par l'État de droit. »

Beaucoup de luttes ont déjà été menées en faveur du respect des droits humains en Haïti. Mais, si des progrès semblent être obtenus en ce qui a trait aux droits civils et politiques, la situation reste criante en ce qui concerne les droits socio-économique. Aussi, le diplomate se donne un statut de défenseur de cette catégorie d'Haïtiens abandonnés. « La pauvreté extrême dans laquelle vivent des millions d'Haïtiens est la négation même de leurs droits socio-économiques, » soutient-il.

Le sort de ces Haïtiens laissent indifférentes les autorités et les élites haïtiennes en général. Certains ont même intérêt à maintenir cette situation : « Cette absence de Droit bénéficie à une minorité, qui a les moyens de jouir d'une immunité de fait. »

L'un des faits témoignant de l'irrespect des droits humains en Haïti, c'est le système judiciaire que le diplomate considère comme un système disloqué. A rappeler qu'Edmond Mulet a eu à collaborer avec les plus hautes autorités du pays pendant un bon bout de temps. On pourrait questionner les bilans de la MINUSTAH par rapport à ses interventions dans ce domaine depuis 2004. Mais, contentons-nous de souligner que, pour étayer son point de vue, Mulet évoque les mauvais

traitements que subit la population carcérale qui constitue un groupe d'oubliés :

Il y a bien d'autres oubliés du système, y compris les quelque 3500 citoyens en détention préventive, sur le total de quelque 5000 détenus que compte le pays, informe le diplomate. Ces personnes, dont les dossiers ont souvent été perdus ou jamais traités sont prisonnières d'un système judiciaire disloqué.

Comprenons donc qu'en Haïti les citoyens sont méprisés par l'État lui-même. Edmond Mulet présente Haïti comme le premier endroit où les Haïtiens subissent de l'humiliation.

#### *4.5.11. Pour la continuité dans les actions de l'État*

[Retour au sommaire](#)

Une grande importance est accordée par l'ONU à la continuité des bonnes actions politiques. Celles-ci sont celles qui sont conformes aux attentes de l'organisation mondiale, telle : l'alternance du pouvoir, l'absence de répression politique, la liberté de la presse, le respect des Droits de l'Homme, la dépoliarisation de la politique haïtienne, la stabilité économique.

L'un des personnages politiques ayant œuvré dans le sens de ces attentes, c'est l'ex président René Préval qui, selon M. Mulet, restera dans l'histoire « comme l'un des grands présidents d'Haïti <sup>135</sup>. » Sou-

---

<sup>135</sup> M. Mulet, dans ce discours, fait l'éloge du président Préval en ces termes : « Le Président Préval est et restera dans l'histoire, le premier Président d'Haïti à avoir conclu deux mandats démocratiques, dans la paix sociale. La contribution du Président Préval au développement politique d'Haïti est importante. Pour la première fois de leur histoire, les Haïtiens ont pu vivre à l'abri de la répression politique. Les milices telles que les tontons macoutes et les chimères ont disparu. Les citoyens ont pu s'associer, discuter, critiquer le Gouvernement et les agissements des gouvernants sans peur de représailles. La presse a pu s'épanouir, enquêter et rapporter sans se faire opprimer. Le Président Préval a également fait de grands efforts pour assurer le respect des Droits de l'Homme. Il a aussi encouragé une dépoliarisation de la politique haïtienne. Au niveau économique, le Président Préval a su léguer

lignons que M. Mulet fait ces déclarations deux jours avant l'installation de M. Martelly à la tête du pays. C'est une façon indirecte pour lui de demander à ce dernier de conserver ces acquis et de lui indiquer ce que l'ONU attend de lui et de son équipe. Ce qui semble s'inscrire dans le cadre de sa démarche visant à indiquer la voie à suivre par les dirigeants haïtiens. Toujours, sous un ton pédagogique (soulignons la répétition anaphorique des « il faudra »), le diplomate indique la voie à ces derniers :

Il faudra créer les conditions économiques nécessaires à l'investissement national et étranger et à la création d'emplois, principale solution pour tirer des millions d'Haïtiens de la pauvreté. Il faudra miser sur le long terme, en s'assurant que les prochaines générations aient accès à un enseignement de base de bonne qualité, sans négliger les besoins pressants des plus vulnérables. Il faudra accomplir des progrès pour combattre l'impunité et la corruption, y compris en travaillant de concert avec les partenaires internationaux pour combattre le trafic des stupéfiants et ses effets déstabilisants pour Haïti. Il faudra aussi, bien entendu, planifier le retrait de la MINUSTAH, en préservant les acquis sécuritaires et politiques des dernières années.

Dans ces énoncés, Edmond Mulet résume implicitement sa perception du pays : un pays qui ne fonctionne pas et qui est privé de la capacité de se prendre en charge. Sur le plan économique, social et économique, le pays est à genou. Alors que les élus brillent par leur indifférence quant à la nécessité de prendre les choses en main. En Haïti, on n'a pas d'élites politiques responsables. Ce qui explique la répétition métaphorique de l'expression « il faudra que » par laquelle, le diplomate pointe du doigt cette irresponsabilité des élites et dirigeants haïtiens comme cause des problèmes auxquels le pays fait face. Il indique les axes autour desquels doivent s'articuler les actions des dirigeants. Ces derniers doivent s'efforcer de redresser la situation économique désastreuse du pays et combattre l'extrême pauvreté dans laquelle vivent des millions d'Haïtiens. Il plaide aussi pour un combat en faveur du développement durable (« Il faudra miser sur le long

---

un cadre macro-économique stable à son successeur. Il a également fait preuve de vision en régulant judicieusement le secteur émergent des télécommunications, l'un des secteurs les plus porteurs de l'économie haïtienne. Président Préval, je n'ai aucun doute que l'Histoire vous retiendra comme l'un des grands présidents d'Haïti. »

terme, en s'assurant que les prochaines générations aient accès à un enseignement de base de bonne qualité, sans négliger les besoins pressants des plus vulnérables ») tout en tirant la sonnette d'alarme sur les méfaits de la corruption et de l'impunité.

Quel est le rôle d'un État dans un système démocratique sinon de défendre les intérêts de sa population, s'assurer du respect des normes tout en évitant de compromettre la vie des futures générations ? La corruption, l'impunité, la misère économique et morale qui sévit dans le pays accusent d'une faillite incontestable de l'État haïtien qui se révèle de plus en plus incapable de rapatrier la souveraineté nationale. Tout en continuant sa tentative de dédouaner la communauté internationale dans la situation du pays, Edmond Mulet ne rate pas l'occasion de tourner en dérision cet État irresponsable qui ne comprend pas la nécessité de planifier le retrait de la MINUSTAH. D'ailleurs, il parle de « acquis sécuritaires et politiques des dernières années » pour signifier que la présence de l'international est fructueuse pour Haïti. Et, enjoignant l'État haïtien, cet État totalement soumis au diktat de l'International, de planifier le retrait de la MINUSTAH, n'essaie-t-il pas de justifier la présence de la mission onusienne dans le pays comme palliatif à la faiblesse de l'État haïtien ? Ainsi, Haïti doit être protégé et secouru par l'International contre les méfaits de l'irresponsabilité de ses élites. D'où l'importance de la MINUSTAH qui pourtant, loin d'être efficace quant à sa mission de stabiliser le pays, a contribué à affaiblir l'État haïtien, pour répéter les propres mots du diplomate.

**Analyse argumentative des discours d'Edmond Mulet,  
représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU  
en Haïti et Chef de la MINUSTAH (2010-2011)**

**CONCLUSION**

[Retour au sommaire](#)

On est arrivé au terme de cette étude qui questionne les moyens discursifs utilisés par Edmond Mulet pour représenter en Haïti et justifier les actions de la MINUSTAH. Notre objectif consistait à caractériser la stratégie discursive utilisée par Edmond Mulet pour représenter Haïti et justifier les actions de la MINUSTAH en Haïti. Ce travail s'est limité à l'analyse de contenu de quatre discours du Représentant Spécial du Secrétaire Générale (RSSG) de l'ONU en Haïti et chef civil de la MINUSTAH durant la période allant de janvier 2010 à mai 2011.

Notre étude révèle, en résumé, que les discours d'Edmond Mulet s'articulent autour de cinq (5) principaux thèmes, à savoir : 1. Haïti (le pays ou le peuple haïtien) ; 2. L'ONU (incluant la MINUSTAH) ; 3. L'État haïtien (autorités de l'État, élus) ; 4. La communauté internationale (incluant les pays amis d'Haïti) et 5. Les leaders politiques haïtiens.

Haïti est représentée par Edmond Mulet comme un pays attirant, une nation fière, courageuse et doué d'une riche culture, qui toutefois est victime à la fois de l'irresponsabilité des autorités de l'État, des acteurs politiques haïtiens et des promesses non tenues de la communauté internationale. La réalité haïtienne est caractérisée par le non-respect des normes démocratiques et des principes de l'État de droit. Ce qui maintient le pays dans une constante instabilité.

Haïti, c'est également un État faible. Cette faiblesse constitue la principale cause du « malheur » des Haïtiens. Si, la communauté internationale a une part de responsabilité dans ce processus d'affaiblissement de l'État haïtien, il faut, selon Edmond Mulet, questionner en premier lieu l'irresponsabilité des acteurs politiques haïtiens, dont certains ont cherché à diviser la nation de manière démagogique au profit des intérêts particuliers. Une partie de la classe politique haïtienne serait donc constituée de démagogues, d'individualistes, irresponsables et irrespectueux des normes.

Les discours d'Edmond Mulet mettent en valeur la générosité et la solidarité de la communauté internationale à Haïti et la performance (satisfaisante) de la MINUSTAH (« Je me réjouis du modeste rôle joué par la MINUSTAH pour appuyer ce processus politique », a-t-il répété). La communauté internationale affiche toutefois une attitude trompeuse quant à ses promesses au pays. Cela n'empêche que les interventions de l'international en Haïti restent nécessaires en raison du fait que l'État haïtien, en raison de sa faiblesse, a du mal à prendre en charge la gestion du pays. C'est ce qui justifie la présence de la MINUSTAH que le diplomate présente comme une institution performante au service de la démocratie et soucieuse du bien-être des Haïtiens.

La prépondérance, d'une part, des fonctions conative et expressive du langage ; et, d'autre part, des modalités assertive et impérative dans les discours témoigne une forte volonté de persuader le public, essentiellement les autorités étatiques (les élus surtout) et la classe politique haïtienne.

La question que nous nous sommes posée tout au long de l'étude, est la suivante : par quel (s) moyen (s) discursif (s) le diplomate représente Haïti et défend les actions de la MINUSTAH ? L'utilisation (comme argument) des faits et/ou informations tirés à la fois de son expérience personnelle, de la réalité (socio-politique, économique...) haïtienne donne lieu d'affirmer que le message du RSSG est à dominante argumentative : il a quelque chose à faire faire et il se base sur son capital symbolique, sur son observation de la situation du pays et sur les principes et documents de l'ONU pour persuader les acteurs politiques haïtiens, les élus à œuvrer pour l'instauration de l'État de droit, trouver des solutions nationales aux problèmes nationaux etc.

De surcroît, la présence d'un nombre important de figures de style ou de rhétorique dans presque tous les discours accuse la croyance du diplomate au pouvoir de la rhétorique. Si dans certains cas, ce recours à la rhétorique renforce les arguments en étant susceptibles de mobiliser l'attention du public sur le message, il faut reconnaître cependant que le diplomate se laisse parfois emporter par la volonté de séduire. Ce qui affecte négativement le caractère totalement argumentatif des discours.

À la lumière de nos précédentes analyses, il convient d'admettre que loin d'être un simple organe de soutien au processus politique en Haïti, l'ONU à travers la MINUSTAH est une instance qui influence les actions politiques en fonction de ses priorités. En témoigne la dimension pédagogique et impérative qui caractérise l'ensemble des discours.

Une importance capitale a été accordée, dans cette étude, aux représentations des acteurs politiques haïtiens : les élus et les leaders de partis politiques par le diplomate onusien. Ces derniers ont l'image d'un groupe de fonctionnaires et/ou acteurs incompetents, individualiste et insensibles aux souffrances de la population. Le fait qu'Edmond Mulet trouve nécessaire d'indiquer aux autorités la nécessité de respecter les échéances constitutionnelles, de garantir les droits des citoyens, d'instaurer l'État de droit etc. révèle que les dirigeants haïtiens, aux yeux de l'ONU, ne sont pas suffisamment conscients de leur véritable rôle et se révèlent donc incapables de trouver des solutions nationales aux problèmes du pays. Les discours d'Edmond Mulet font état d'un pays fragile dont la population est délaissée et dont l'avenir est de plus en plus sombre.

Les hommes et femmes politiques en dehors du pouvoir adoptent des attitudes encore moins prometteuses en se montrant peu soucieux de la défense des intérêts collectifs. N'ont-ils pas préféré, selon M. Mulet, l'entêtement ou l'opposition stérile plutôt que la recherche de solutions communes aux véritables problèmes de la population ? D'où une polarisation excessive de la vie politique et qui détériore la faiblesse de l'État haïtien.

Cette étude doit relancer le débat sur la dépendance de l'État haïtien par rapport à l'internationale. Cet État est quasiment inexistant, incapable de conduire de manière satisfaisante le processus de

bien-être de la population. Les institutions dont le parlement, les tribunaux sont disloqués et donc en état de dysfonctionnement ; et pour cause, l'irrespect des normes et le mépris de l'autre. Véritables causes du criant état de sous-développement d'Haïti, la faiblesse des institutions étatiques est dévastatrice et bloque tout processus de développement économique et social.

Nous avons retenu qu'Edmond Mulet, Représentant Spécial du Secrétaire Générale de l'ONU en Haïti et chef civile de la MINUSTAH de janvier 2010 à mai 2011, justifie les actions de la MINUSTAH et d'une partie de la communauté internationale dans le pays en mettant en exergue la faiblesse de l'État haïtien. Cette faiblesse est patente, certes. Mais, cela n'empêche pas de souligner que les discours du diplomate font d'Haïti la risée de la communauté internationale. Par exemple, d'un côté, le diplomate dénonce les promesses fallacieuses de l'international à Haïti, la participation des ONG voire l'ONU à l'affaiblissement de l'État haïtien. De l'autre côté, il présente ces mêmes institutions comme indispensables dans le pays. En dépit de l'inefficacité des actions de la MINUSTAH et des ONG sur le terrain, Edmond Mulet réussit à présenter la MINUSTAH comme une instance indispensable pour la stabilité en Haïti.

En définitive, il y a lieu de souligner la nécessité pour l'État haïtien ainsi que les élites politiques du pays de cesser d'adopter des attitudes irresponsables dans la cadre de leur mission de trouver des solutions aux problèmes du pays. Le redressement de la situation du pays doit être l'œuvre des Haïtiens eux-mêmes sous la conduite d'une élite politique responsable ; laquelle élite a, semble-t-il perdu le souci de défendre et de protéger le bien commun. Haïti ne peut pas vivre en vase clos. Mais, l'aide internationale ne doit se faire qu'en fonction des priorités établies par les Haïtiens à travers ses dirigeants. Il s'avère nécessaire pour les autorités haïtiennes d'agir en conformité avec les lois, sans oublier la nécessité de l'harmonisation entre les actions des différents pouvoirs de l'État, du respect des droits des citoyens, du renforcement des institutions et la continuité de l'État. L'implication spectaculaire de l'international dans la vie interne du pays, malgré sa patente inefficacité, est favorisée par cette irresponsabilité des élites politiques et dirigeantes du pays.

**Analyse argumentative des discours d'Edmond Mulet,  
représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU  
en Haïti et Chef de la MINUSTAH (2010-2011)**

**BIBLIOGRAPHIE**

[Retour au sommaire](#)

ABRIC, Jean Claude, *Psychologie de la communication. Théories et méthodes*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Armand Colin, 1999.

AEBISCHER, Varena et Dominique OBERLE, *Le groupe en psychologie sociale*, Dunod, Paris, 1998.

ANGERS, Maurice, *Initiation pratique à la Méthodologie des Sciences Humaines*, Ed. CEC, Québec 2000.

BARTHES, Roland, *l'Ancienne rhétorique, Communications, Recherches rhétoriques*, Seuil, Paris, 1970, p.192.

BONVILLE, Jean, *L'analyse de contenu des médias. De la problématique au traitement statistique*, De Boeck Université, Paris, 2000.

BOUGNOUX, Daniel, *Introduction aux sciences de l'Information et de la Communication*, Larousse, Paris, 1993.

BRETON, Filipe, *l'argumentation dans la communication*, La découverte, Paris, 1996.

BRETON Philippe, *La parole manipulée*, La découverte Poche, Paris, 2000.

CORTEN, André, [\*L'État faible. Haïti et République Dominicaine\*](#), Mémoire d'encrier, Québec, 2011.

DESLAURIERS, Jean Pierre, *Recherche qualitative- Guide pratique*, Montréal, Chenelier et Mc Graw-Hill éditeurs, 1991.

DELINCE, Kern, *Les forces politiques en Haïti, manuel d'histoire contemporaine*, Karthala, Paris, 1993.

DEREZE, Gérard, *Méthodes empiriques de recherche en communication*, Boeck Université, Paris, 2009.

DI RAZZA, Namie, *L'ONU en Haïti depuis 2004. Ambitions et déconvenues des opérations de paix multidimensionnelles*, l'Harmattan, Paris 2010.

DORTIER, Jean François, *Communication. État des savoirs*, Sciences Humaines, Auxerre, 2005, p. 47.

ETIENNE, Eddy V., *Haïti 1804-2004 : Deux cents ans de grands combats diplomatiques et de luttes intestines minables*, Presses de l'Imprimerie Lakay, P.-au-P, 2004 .

GESTLÉ, Jacques, *La communication politique*, PUF, Paris, 1992.

GIROUX, Sylvain, *Méthodologie des sciences humaines. La recherche en action*, ERPI, Montréal, 1998.

JOCELYN, César, *Etude du positionnement de l'hebdomadaire « Haïti Progrès » sur la présence de la MINUSTAH en Haïti de 2004 à 2006*, FASCH, Port-au-Prince, 2009.

LAMOUREUX, Andrée et all., *Une démarche scientifique en sciences humaines*, Ed. Etudes vivantes, 1992.

LAZARD, Judith, *100 mots pour introduire aux théories de la communication*, Seuil, Paris, 2004.

MARCOUX, Mari Ève Roy, *La construction post conflit : Le cas haïtien pour expliquer la division du travail entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États Américains*, Université Laval, 2008.

MUCCHIELLI, Roger, *L'analyse de contenu des documents et des communications*, ESF éditeur, Paris, 1998.

OLERON, Pierre, *l'argumentation*, PUF (Collection que sais-je ?), Paris, 1993.

PERELMAN Chaïm et OLBRECHTS-TYTECA Lucie, *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1992 (5<sup>e</sup> édition).

PERELMAN, Chaïm, *L'Empire rhétorique. Rhétorique et argumentation*, Librairie philosophique, Paris, 1977, p. 7

ROUDIÈRE Guy, *Traquer le non-dit. Une sémantique au quotidien*, ESF éditeur, France, 2002.

SEITENFUS, Ricardo, *L'échec de l'aide internationale à Haïti. Dilemmes et égarements*, éditions de l'Université d'État d'Haïti, P-au-P, 2015.

TOUSSAINT, Hérold (dir.), *Communication et diplomatie. L'ambassadrice américaine, Janet A. Sanderson et Haïti*, Media-texte, P-au-P, 2012.

TOUSSAINT, Hérold (dir.), *Communication politique et parler haïtien. La CPP à cinq de distance*, Media-texte, Port-au-Prince, 2013.

TOUSSAINT Hérold, *Violence symbolique et Habitus social. Lire la sociologie critique de*

*Pierre BOURDIEU en Haïti*, Henri Deschamps, Port-au-Prince, Haïti, 2012.

WOLTON Dominique, *Penser la communication*, Flammarion, Paris, 1977

### **Webographie**

BEATRICE, Pouligny-Morgant, « *L'intervention de l'ONU dans l'histoire politique récente d'Haïti* », *Pouvoirs dans la Caraïbe* [En ligne], 10 | 1998, mis en ligne le 09 mars 2011, consulté le 15 mars 2013. URL : <http://plc.revues.org/576> ; DOI : 10.4000/plc.576

*Comment voit-on le monde ? Représentations sociales et réalité*  
Entretien avec Serge Moscovici  
Propos recueillis par Jacques Leconte.  
Cette interview a été téléchargée le 4 avril 2013 à l'adresse suivante : [Sciences humaines](#). (Page consultée le 4 avril 2013)

GIGUÈRE, Andréane, *La situation actuelle en Haïti dans le cadre de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti MINUSTAH*.

*Historique de la MINUSTAH*, in : [MINUSTAH](#) (Page consultée le 16 mars 2013).

KATAMBWE Jo, GENEST Kéren et all, *Approches méthodologiques et objets d'induction organisationnels : la pertinence d'une stratégie de recherche multiétagée*, *Approches inductives : Travail intellectuel et construction des connaissances*, vol. 1, n° 1, 2014, p. 239-268 In : [ÉRUDIT](#). (Page consultée le 30 novembre 2015).

*L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales* In : <http://sociologies.revues.org/993> (Page consultée le 4 avril 2013)

*Qu'est-ce que le maintien de la paix ?* (Page consultée le 15 mars 2013)

**Analyse argumentative des discours d'Edmond Mulet,  
représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU  
en Haïti et Chef de la MINUSTAH (2010-2011)**

# Annexe

[Retour au sommaire](#)

## Annexe 1

---

Haïti : « ONG, agences bilatérales de développement, Nations Unies, ont contribué à affaiblir l'État haïtien », selon Edmond Mulet

[Retour au sommaire](#)

*Le Nouvelliste a rencontré entre deux avions le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en Haïti, Edmond Mulet. Le diplomate guatémaltèque revenait d'une conférence tenue au Canada sur la situation en Haïti. Mulet, comme à son habitude, va là où on ne l'attend pas. Celui qui a stoppé net les velléités du président René Préval de rester au pouvoir jusqu'en mai 2011 – si les élections ne se tiennent — en rappelant que la constitution nous oblige à des élections le dernier dimanche de novembre alors que personne de la classe politique n'y tenait vraiment, a dénoncé la mainmise de l'internationale sur Haïti. Paradoxe, Mulet est le chef de la MINUSTAH, cette force d'occupation qui ne dit pas son nom. Mais le cri n'est pas sans contrepartie : il faut que les Haïtiens travaillent ardemment à mettre en place un État de droit dans le pays. Tout un programme.*

**Le Nouvelliste (LN) :** Vous dénoncez, selon un article du quotidien montréalais La Presse sous la plume de Jocelyn Coulon, la mainmise des ONG sur Haïti. Pouvez-vous expliciter votre point de vue pour Le Nouvelliste ? Quel serait, selon vous, le bon dosage entre

ONG-organisations internationales-État haïtien pour permette que les choses avancement mieux ?

**Edmond Mulet (EM) :** Les ONG ont joué et jouent un rôle très important en Haïti, surtout dans les aspects humanitaires et d'urgence. Mais je crois que cette présence, ces efforts que font les ONG dans le pays, devraient être en ligne avec les priorités haïtiennes, et, dans l'aspect spécifique de la reconstruction, en ligne avec le Plan d'Action pour la Reconstruction. Il y a beaucoup d'ONG très responsables et sérieuses qui sont inscrites dans le Registre du gouvernement et qui présentent régulièrement leurs rapports d'activités, mais la plupart ne le font pas. Aussi, je crois qu'il faut conserver un équilibre entre les actions d'urgence et les responsabilités que doivent assumer les institutions nationales. Nous tous, je veux dire les ONG, les agences bilatérales de développement, les Nations Unies, nous avons contribué à affaiblir l'État haïtien avec la mise en place d'institutions parallèles, et je crois que c'est le moment de changer. Il faut créer les conditions pour que l'État haïtien ait les outils nécessaires pour être indépendant de l'assistance internationale. Mais, pour arriver à cet objectif, il faudra travailler ardemment dans les aspects de l'État de droit en Haïti. Sans cela, il n'y aura ni reconstruction, ni développement, ni investissements, ni créations d'emplois, ni génération de richesses. Sans un État de droit en Haïti, tous les efforts que nous faisons tous, Haïtiens et communauté internationale, seront vains.

**L.N. :** Bientôt neuf mois et l'ONU vient d'essayer des critiques sévères de sa gestion des personnes déplacées qui vivent dans les camps par une ONG basée à Washington "Refugees International". Il y a des choses qui vont changer, qui doivent changer dans les camps de réfugiés ?

**E.M. :** Comme commentaire préliminaire, je peux dire que le rapport de cette ONG contient des observations utiles, mais fait aussi des généralisations sans fondement. Je crois que ce n'est pas constructif de s'atteler à une certaine narration qui dit qu'il n'y a pas de progrès dans une Haïti violente. Il y a des milliers de travailleurs haïtiens et internationaux qui s'efforcent sans relâche dans les quartiers affectés par le séisme, qui font la distribution d'eau, qui vident les latrines, qui garantissent l'accès à des services médicaux, qui distribuent la nourri-

ture aux enfants. La réponse à l'urgence n'est pas du tout "paralysée" comme l'affirme cette ONG. Nous sommes en train de préparer une réponse détaillée à leur rapport. Aussi, pour travailler de façon plus efficace sur le terrain, nous aurons une mission inter-agences de l'ONU qui viendra dans les prochains jours et elle aura l'occasion de rencontrer beaucoup de responsables qui travaillent dans les camps de déplacés pour connaître leurs idées, pour faire mieux. Il y a toujours moyen de faire mieux, mais je peux vous assurer qu'on fait tout ce qu'on peut. Dans les aspects sécuritaires, il y a un mois nous avons une présence permanente de militaires et policiers UNPOL dans les six camps les plus importants, et maintenant nous sommes en permanence dans dix camps. En plus, nous avons une présence régulière et nous réalisons des patrouilles dans plus de cinquante camps les plus grands. On doit recevoir du personnel additionnel durant les prochaines semaines qui sera destiné spécifiquement aux camps de déplacés.

**L.N. :** En respect de la Constitution haïtienne, vous avez été le premier à parler d'élections le 28 novembre. Vous êtes satisfait du déroulement du processus ? Tout est prêt ?

**E.M. :** Oui, je suis satisfait du fait que le peuple haïtien a choisi le respect de l'ordre constitutionnel. Honnêtement, j'avais très peur que la non réalisation d'élections puisse pousser le pays dans une nouvelle spirale d'incertitude, d'instabilité et vers une crise de gouvernance ou vers un gouvernement intérimaire ou provisoire. Nous savons que quand il y a des gouvernements intérimaires, la souveraineté nationale est réduite et l'ingérence internationale est accrue. Je crois fermement qu'Haïti doit continuer d'avancer sur le chemin de la souveraineté, et cela passe par les urnes et l'installation au pouvoir d'autorités légitimes. En plus, les analyses faites par des missions de l'ONU et de l'OEA (Organisation des États Américains), ont conclu que les élections étaient possibles dans les plans technique, logistique et sécuritaire. Tout est prêt, le calendrier électoral avance inexorablement. Maintenant c'est le tour des partis et des candidats de doter de substance cet exercice démocratique

**L.N. :** Est-il vrai que l'ONU souscrit au binôme stabilité-continuité du président René Préal ?

**E.M. :** Non. L'ONU et moi-même comme Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, nous avons un mandat pour aider à la stabilité, point. Pour la continuité ou pas, c'est l'affaire des électeurs. C'est à eux de décider. La communauté internationale n'a pas de préférences électorales ou politiques en Haïti. La continuité ou l'alternance est un choix qui revient exclusivement aux Haïtiens. Je peux vous assurer que nous allons travailler avec et appuyer le prochain gouvernement, qu'il représente la continuité ou le changement.

*Le Nouvelliste, Octobre 2010*

## Annexe 2

---

### Préface du « Rapport des Nations Unies en Haïti 2010 » par M. Edmond Mulet, représentant spécial du secrétaire général en Haïti

[Retour au sommaire](#)

« *Haïti n'existe pas* ». Tel est le titre troublant du livre de l'historien français Christophe Wargny, publié en 2004, dans lequel l'auteur revisite l'histoire d'Haïti et ses acteurs. À bien des égards, plus particulièrement en matière d'État de droit et de développement économique et social, Haïti n'a pas existé en 2010 - l'année du tremblement de terre et du déplacement de 2,3 millions d'Haïtiens ; l'année de l'ouragan Tomas et du choléra ; une année d'instabilité politique et de violence électorale

Une des raisons pour lesquelles plus de 222 000 personnes ont péri le 12 janvier 2010 en Haïti n'est pas seulement la magnitude du tremblement de terre, mais aussi des décennies d'instabilité politique chronique qui ont rendu tant d'Haïtiens vulnérables aux catastrophes naturelles, même lorsqu'elles sont relativement mineures. Dans tout État démocratique, c'est par les urnes que viennent la stabilité institutionnelle et la consolidation du processus démocratique. Toutefois, les élections sont un processus, et non pas une fin en soi, et beaucoup reste à faire en Haïti pour rétablir une culture de la pratique démocratique et de l'État de droit, dont la faiblesse a miné la confiance du

peuple dans son gouvernement, et a permis à la corruption de prospérer, renforçant d'autant cette instabilité politique chronique.

Et pourtant, une gouvernance basée sur l'État de droit est fondamentale pour la stabilité politique, la protection des droits des citoyens, le développement économique et social, et la mise en place d'un cadre légal et réglementaire favorable aux investissements. L'État de droit c'est la police, les prisons, la justice. Mais c'est également un cadastre, un registre d'État Civil, un code de la construction, des lois commerciales ; c'est aussi la capacité de l'État à percevoir des impôts, à garantir un niveau de sécurité juridique pour promouvoir les investissements et la création d'emplois, afin de faciliter le développement économique.

L'application de la loi est, au mieux, inégale en Haïti. Avec les naissances d'enfants non-enregistrées, l'existence d'un certain nombre de citoyens haïtiens n'est pas reconnue par l'État. En conséquence, ils n'ont pas accès à la protection, à la justice et aux services qui leur seraient automatiquement assurés dans un pays régi par l'État de droit.

Il y a d'autres poches d'« inexistence » en Haïti, y compris les 3 544 personnes en détention provisoire sur un total de 5 255 détenus, dont de nombreux dossiers ont été perdus dans une chaîne judiciaire qui est en panne. Les citoyens, dont les dossiers judiciaires ne sont pas traités immédiatement ou ne sont pas traités du tout, sont également lésés par l'absence de l'État de droit.

### *Qu'y a-t-il donc à faire pour qu'Haïti se relève en 2011 ?*

Tout d'abord, introduire une approche plus systémique du soutien de la communauté internationale aux efforts des Haïtiens pour renforcer l'État de droit et le progrès social et économique. Le premier élément de cette approche consisterait à reconstruire des infrastructures endommagées ou détruites par le tremblement de terre y compris les tribunaux, les prisons et le Ministère de la Justice. Ceci serait suivi par l'octroi d'un soutien administratif aux institutions de l'État pour tenter de combler le déficit en ressources humaines causé par la disparition de près de 30 pour cent des fonctionnaires lors du tremblement de

terre. Enfin, troisième élément de l'approche, la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti devrait servir de plate-forme pour le lancement du grand chantier de la gouvernance et de l'État de droit.

À moyen et à plus long terme, la réforme de la chaîne pénale - police, justice et système pénitentiaire – reste le pilier sur lequel doivent s'appuyer les institutions de l'État. La réforme de ces trois institutions doit être simultanée et harmonisée. Pour répondre de la manière la plus efficace à ce chantier, un « Pacte pour l'État de droit » issu d'un consensus national, devrait être la pierre angulaire de toute stratégie de réforme. Sous la conduite du Gouvernement haïtien, ce pacte lierait les acteurs internationaux aux acteurs nationaux de la réforme, et s'appuierait sur la forte volonté populaire de raviver cette culture.

En l'absence de progrès significatifs dans le domaine de l'État de droit en Haïti, tous les efforts en cours et à venir pour le relèvement d'Haïti, notamment en matière de reconstruction, de développement économique et social, d'aide humanitaire, de sécurité et de stabilité politique risquent de s'envoler en fumée. Il est grand temps de replacer l'État de droit en haut de l'affiche des priorités du prochain gouvernement.

## Annexe 3

---

### Allocution d'Edmond Mulet lors de la remise des clés du Parlement (le 20 avril 2010)

Monsieur le Président du Sénat,  
Messieurs les Secrétaires généraux,  
Distingués collègues et amis,

[Retour au sommaire](#)

Nous sommes réunis aujourd'hui pour remettre au Parlement haïtien les clefs de ces édifices temporaires construits par les Nations Unies au cours des deux derniers mois. Cette modeste contribution de la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti et du Programme des Nations Unies pour le développement permettra au Sénat de la République et à la Chambre des Députés d'entamer leurs travaux sans délai, en attendant qu'une structure transitoire plus adaptée soit construite dans les prochains mois. Je suis particulièrement heureux de participer à cette inauguration. Étant moi-même un ancien parlementaire, je suis conscient du rôle fondamental du Pouvoir législatif et j'attache une importance particulière aux prérogatives du Parlement au sein du régime politique haïtien. En fait, ma première visite en Haïti fut à titre de Parlementaire en 1991, alors que j'étais membre du Congrès Guatémaltèque.

Cependant, je ne saurais nier que j'éprouve aujourd'hui une satisfaction mitigée. D'une part, comme je l'ai déjà dit, le Parlement pourra reprendre ses travaux et s'atteler à la reconstruction du pays de concert avec les autres pouvoirs. D'autre part, je ne vous cacherai pas

que j'estime qu'un Parlement national devrait idéalement être logé dans un édifice qui reflète le statut de l'institution. D'une certaine façon, ces édifices temporaires sont à l'image du pays, qui malgré l'ampleur de la dévastation au lendemain du séisme, a fait le choix de se relever fièrement pour reconstruire et poursuivre le processus démocratique, même si cela implique de le faire dans des conditions difficiles. Ces structures ne sont ni idéales ni luxueuses, mais elles ont l'avantage d'être là ; en effet, rien d'autre n'aurait pu être érigé dans le temps qui nous était imparti.

La construction de ces édifices temporaires s'appuie sur une collaboration de longue date entre la MINUSTAH et le Parlement haïtien. Par le biais de son Unité d'appui au Parlement, la MINUSTAH accompagne les deux chambres, les législateurs, les commissions, et les secrétariat-généraux depuis 2006 afin de faciliter les travaux du Parlement. Je peux confirmer que l'Unité d'appui disposera bientôt de locaux au Bicentenaire et que mes collaborateurs redoubleront d'efforts pour vous assister.

Le Parlement joue un rôle de premier plan dans la démocratie haïtienne. Entre autre, c'est lui qui vote les lois, adopte le budget et assume un certain contrôle sur la gestion des affaires publiques par le gouvernement. Ses 129 législateurs, venant de toutes les communautés et de toutes les couches sociales, sont le reflet de la société haïtienne. Je vous invite donc, chers collègues parlementaires et fonctionnaires du Parlement, à travailler de manière collégiale à la promotion des intérêts supérieurs de la nation. Certains dossiers seront controversés, d'autres seront complexes, mais je n'ai aucun doute que les législateurs qui seront bientôt assermentés sauront trouver des solutions nationales aux défis auxquels est confronté Haïti. Il incombera notamment à la 49<sup>e</sup> législature de bâtir sur les acquis de la législature précédente et de développer une relation fructueuse avec le nouveau gouvernement.

2010 fut une année difficile pour le pays. Politiquement, je crois qu'aujourd'hui, nous entrons dans une nouvelle ère. La publication des résultats définitifs par le CEP boucle le processus de transfert du pouvoir constitutionnel amorcé au lendemain du séisme du 12 janvier 2010. Vous vous souviendrez que la situation politique dans les mois qui ont suivi la catastrophe était tendue. Certains insistaient sur le respect de l'ordre constitutionnel et la continuité du processus démocra-

tique, alors que d'autres prônaient le retour à une situation de transition extra constitutionnelle. Les élus qui prêteront bientôt serment ont fait le choix du respect du droit et ont saisi l'attachement de la population aux acquis démocratiques des 25 dernières années. Je me réjouis du modeste rôle joué par la MINUSTAH pour appuyer ce processus politique.

Je félicite les nouveaux élus, qui ont eu le courage de se présenter devant leurs concitoyens pour partager leur vision d'une Haïti reconstruite, plus riche, plus stable et plus juste.

Chers amis, je conclus ces propos en souhaitant d'avance aux nouveaux élus, et à tous les parlementaires, une fructueuse session. Il leur faudra un engagement sans faille pour renforcer l'État de droit, dans le cadre de leurs responsabilités en tant que législateurs. Il leur faudra de l'imagination pour étayer le développement économique, social et démocratique d'Haïti en dynamisant et modernisant les lois existantes. Il leur faudra faire preuve de l'abnégation que demandent les circonstances difficiles héritées de l'après séisme. Il leur faudra le sens de la conciliation qui permettra qu'au delà des divergences de vues, le bien commun de cette nation fière et courageuse triomphe. Je suis confiant qu'ils sauront trouver les moyens de répondre aux aspirations légitimes de ceux qui leur ont donné leur vote.

Je vous remercie.

## Annexe 4

---

### Allocution du Représentant spécial Edmond Mulet à la presse haïtienne à l'occasion de son départ (12 mai 2011)

Mesdames et Messieurs,  
Chers membres de la presse,

[Retour au sommaire](#)

Je suis venu en Haïti pour la première fois en 1991. J'étais alors parlementaire au Guatemala. Il s'agissait d'une mission qui visait à établir des relations avec des parlementaires haïtiens afin de partager l'expérience d'une démocratie naissante. À l'époque, j'ignorais que quinze ans plus tard, le Secrétaire général des Nations Unies me confierait la responsabilité d'être son Représentant spécial en Haïti. À la fin de mon premier mandat à la tête de la MINUSTAH en 2007, j'étais optimiste car nous avons fait des progrès importants au niveau de la sécurité. Je n'imaginai pas que le destin me ramènerait à la MINUSTAH dans des circonstances aussi tragiques.

Le 12 janvier 2010 sera à jamais inscrit dans ma mémoire. J'étais à New York au Département des opérations de maintien de la paix où je travaillais à titre de sous-secrétaire général depuis que j'avais quitté la MINUSTAH. Lorsque la nouvelle du tremblement de terre tomba, je me rappelle de la confusion et de la stupeur de chacun. Nous avons

veillé toute la nuit. Peu à peu vinrent les informations : l'effondrement du Palais national, du Palais législatif, du Palais de justice, des ministères et enfin de l'Hôtel Christopher, siège de la MINUSTAH. Comme tous les Haïtiens survivants, nous étions sans nouvelles de nos collègues et amis, y compris d'Hédi Annabi, le Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti. Nous craignons le pire pour Haïti. Le soir même, le Secrétaire général Ban Ki-moon me demanda de partir avec une petite équipe pour prendre le leadership intérimaire de la Mission. Ainsi s'entama mon retour de 16 mois en Haïti, un pays que j'admire et chéris, et qui restera toujours dans mon cœur.

Lorsque je suis arrivé à Port-au-Prince le 14 janvier, je fus désarmé par l'ampleur de la dévastation. Les images des décombres et des milliers de morts jonchant les rues m'accompagneront pour toujours. La MINUSTAH vivait elle-même une tragédie dans la tragédie : 102 personnels des Nations Unies avaient perdu la vie. La Mission était à l'image du pays, effondrée, enfouie sous la poussière, plongée dans la douleur et le silence de la mort, dans la souffrance et le traumatisme brutal.

La priorité était de rétablir le commandement de la Mission afin de pouvoir apporter une aide efficace au Gouvernement et venir au secours de la population. Aujourd'hui encore je reste profondément fier du dévouement et de l'héroïsme de mes collègues haïtiens, internationaux, militaires et policiers, qui malgré leurs traumatismes et leurs pertes personnelles, ont contribué nuit et jour, aux efforts humanitaires et au secours des victimes. Je remercie encore le Secrétaire général m'avoir donné carte blanche pour utiliser tous les moyens nécessaires afin d'appuyer l'effort humanitaire. Cette décision, vous devez le savoir, est sans précédent pour une mission de maintien de la paix. La MINUSTAH s'employa ainsi à déblayer les artères principales pour faciliter l'accès aux secouristes, à ramasser et à disposer avec dignité des dépouilles des défunts, à distribuer de l'eau et des vivres aux victimes, et tant d'autres choses. La Mission s'est également attelée à renforcer son dispositif sécuritaire pour prévenir l'insécurité qui aurait pu être provoquée par l'évasion de plus de 4,000 détenus. Dans tous ces efforts, la MINUSTAH a pu compter sur un partenariat fructueux avec le Gouvernement d'Haïti. Elle a également pu compter sur un partenariat très solide avec de nombreux pays amis d'Haïti, qui ont déployé leurs propres forces nationales pour appuyer l'effort humani-

taire. Je tiens à saisir cette opportunité pour féliciter le Président René Préval et le Premier ministre Jean-Max Bellerive pour leur dévouement, à ce moment si critique de l'Histoire de leur pays.

Dans les mois qui ont suivi le séisme, le Nations Unies ont appuyé le Gouvernement à dresser le bilan de la catastrophe et à évaluer les besoins en matière de reconstruction. Cet exercice a donné lieu à la rédaction par le Gouvernement du Plan d'action national pour le relèvement et la reconstruction. Ce document a été présenté à la Conférence de New York le 31 mars, lors de laquelle plus de dix milliards de dollars ont été promis par des dizaines de pays riches et pauvres, grands et petits. La solidarité du monde, malgré la grave crise économique, fut exemplaire. Cette générosité envers Haïti démontre l'amitié et le profond respect de la communauté internationale envers la fière nation haïtienne, qui, depuis son indépendance chèrement acquise il y a plus de 200 ans, a toujours étonné par son courage dans l'adversité. Je tiens à saisir cette occasion pour réitérer mon appel aux bailleurs de fonds pour qu'ils respectent leurs engagements. J'invite également les autorités haïtiennes à tout mettre en œuvre pour valoriser cette grande mobilisation. Il vous appartient de transformer cette catastrophe en une opportunité de rebâtir une Haïti nouvelle, une Haïti meilleure, où tous les citoyennes et citoyens sont égaux devant la Loi et disposent, dès la naissance, de la possibilité de s'épanouir socialement, économiquement et politiquement.

Après le séisme, le Conseil de sécurité des Nations Unies autorisa un renforcement de la MINUSTAH d'environ 4,000 policiers et militaires afin d'appuyer l'effort humanitaire et d'assurer la sécurité. Plusieurs compagnies de génie militaire vinrent ainsi renforcer la Mission. Ceci nous a permis entre autres, de réparer des routes endommagées, dont celles de Malpasse et de Jacmel, et de déblayer des sites stratégiques comme les écoles, permettant à l'UNICEF de construire des structures provisoires pour assurer leur réouverture rapide. Le renforcement des effectifs de la MINUSTAH a aussi permis d'assurer la sécurité des distributions de l'aide humanitaire, dans les mois qui suivirent le séisme. Parallèlement, les policiers et les militaires de la MINUSTAH ont mené et continuent de mener des opérations quotidiennes en appui à la PNH pour maintenir l'ordre, prévenir la résurgence des gangs, et appréhender les criminels, y compris les évadés. En complément de ces efforts, le budget du programme de réduction

de la violence communautaire de la MINUSTAH dans les quartiers sensibles de Port au Prince et d'autres zones urbaines du pays a été fortement renforcé. Ces efforts portèrent fruits, malgré la gravité de la catastrophe, l'aide humanitaire pu rejoindre les sinistrés et la situation sécuritaire demeura stable.

En octobre 2010, lorsque l'épidémie de choléra se déclencha, les Nations Unies s'attelèrent immédiatement à appuyer le Gouvernement haïtien à organiser la réponse médicale et sanitaire. Cette épidémie n'est malheureusement pas terminée et l'arrivée de la saison des pluies pourrait bien la raviver. La MINUSTAH et l'Équipe pays des Nations Unies continueront donc à appuyer les autorités haïtiennes pour l'endiguer. À cet égard également je voudrais réitérer mon appel aux bailleurs de fonds, car seulement la moitié de l'Appel humanitaire pour la Réponse au cholera de 175 millions de dollars est financée.

La force du séisme qu'a connu Haïti le 12 janvier 2010 n'explique pas, à elle seule, l'ampleur de la dévastation. Bien sûr, les dégâts sont d'autant plus importants que son épicode se situait à proximité du plus grand centre urbain du pays. Mais ce facteur n'explique qu'en partie la mort d'un si grand nombre de personnes, et l'importance des dégâts. La dévastation s'explique aussi par la faiblesse de l'État haïtien et de ses institutions. L'hyper-concentration des activités économiques et administratives à Port-au-Prince ; le développement anarchique et non-planifié de la ville ; l'absence de normes de construction ; la faiblesse du réseau de soins de santé ; le manque de capacités de réponse d'urgence – pour ne nommer que quelques facteurs – ont joué un rôle majeur. Permettez-moi humblement, d'identifier deux causes, qui selon moi, sont à la base de la faiblesse des institutions étatiques haïtiennes : l'instabilité politique et l'absence d'État de droit.

Depuis trop longtemps, Haïti est aux prises avec une instabilité politique chronique qui gangrène les opportunités de développement économique et social. Cette instabilité est entre autres due à la polarisation excessive de la politique. Historiquement, certains acteurs politiques ont cherché à diviser la nation de manière démagogique. Trop souvent aussi, certains ont préféré l'entêtement ou l'opposition stérile plutôt que la recherche de solutions communes aux véritables problèmes de la population. Enfin, l'instabilité politique est également le résultat de la primauté des intérêts particuliers sur les intérêts communs. Pour stabiliser durablement le pays, ses dirigeants politiques,

sociaux et économiques devront davantage prendre en compte l'intérêt national. Il convient notamment de sortir la majorité de la population de la pauvreté absolue.

Dans deux jours, pour la première fois dans l'histoire d'Haïti, un président démocratiquement élu passera l'écharpe présidentielle à un autre président démocratiquement élu de l'opposition. Ce moment historique contribuera grandement à ancrer les principes démocratiques en Haïti et mettra le pays sur la voie de la stabilité. Vous vous souviendrez que la situation politique dans les mois qui ont suivi le séisme était tendue. Certains insistaient sur le respect de l'ordre constitutionnel et la continuité du processus démocratique, tandis que d'autres prônaient le retour à une situation de transition extraconstitutionnelle. Ces derniers proposaient un retour à la gouverne de l'État par un groupe d'individus non-élus, mais bien connectés politiquement. Le retour à un gouvernement de transition aurait non seulement été un pas en arrière, mais aussi une source d'instabilité politique, à un moment où le pays avait besoin d'un leadership national fort et légitime pour guider le processus de reconstruction. En vertu des principes des Nations Unies, dont Haïti est l'un des membres fondateurs, la MINUSTAH a choisi de promouvoir le respect de la démocratie, du Droit et de l'ordre constitutionnel haïtien. Vous m'avez donc souvent entendu répéter qu'il était important d'organiser de bonnes élections respectueuses du cadre constitutionnel, et ce, même si nous savions tous que les conditions de l'après-séisme n'étaient pas idéales. Je suis fier du rôle joué par la MINUSTAH pour appuyer ce processus politique qui se conclura le 14 mai, et je quitte Haïti avec le sentiment du devoir accompli.

Je saisis cette occasion pour féliciter tous les nouveaux élus et leur souhaiter bonne chance pour relever les nombreux défis d'Haïti. Ces défis ne pourront être relevés sans des progrès significatifs au niveau de l'établissement d'un État de droit. L'État de droit, sur le plan institutionnel, c'est bien sûr la police, les prisons, la justice. L'État de droit, c'est aussi une gestion de la chose publique en fonction de normes, de lois et de règlements. L'État de droit repose également sur un Cadastre, un Registre d'État Civil, un Code de l'Habitat et de la construction, des lois commerciales, etc. C'est aussi la capacité de l'État à percevoir des taxes et des impôts, à garantir un niveau de sécurité juridique pour promouvoir l'entrepreneuriat, les investissements

et la création d'emplois, afin de faciliter le développement économique. L'État de droit enfin, c'est un système qui ne tolère pas l'impunité et la corruption et qui s'assure que tous les citoyennes et citoyens sont égaux devant la Loi et que tous disposent d'un accès à la justice.

L'application de la Loi est, au mieux, inégale en Haïti. Avec les naissances de nombreux Haïtiens non-enregistrés, l'existence d'un certain nombre de citoyens haïtiens n'est pas reconnue par l'État. En conséquence, ces Haïtiens ne jouissent d'aucune protection, ni des droits et services qui leurs seraient assurés dans un pays régi par l'État de droit. La pauvreté extrême dans laquelle vivent des millions d'Haïtiens est la négation même de leurs droits socio-économiques. Il y a bien d'autres oubliés du système, y compris les quelque 3500 citoyens en détention préventive, sur le total de quelque 5000 détenus que compte le pays. Ces personnes, dont les dossiers ont souvent été perdus ou jamais traités sont prisonnières d'un système judiciaire disloqué. Bien sûr, cette absence de Droit bénéficie à une minorité, qui a les moyens de jouir d'une immunité de fait. Par contre, pour la quasi-totalité de la population haïtienne, cette situation signifie la non-reconnaissance de leur citoyenneté.

L'établissement d'un État de droit en Haïti est une condition sine qua non de son développement économique et social durable. Sans tribunaux indépendants, il est difficile d'attirer les investissements ; sans Cadastre, la propriété privée est menacée ; sans perception d'impôts et de taxes, l'État ne dispose pas des fonds pour maintenir les infrastructures nécessaires à la vie économique. Il est donc capital que le Gouvernement, le Parlement et la société civile, en partenariat avec la Communauté internationale, travaillent ensemble à l'enracinement de l'État de droit. Je me réjouis du fait que le Président-élu Michel Martelly accorde une place prépondérante à ce chantier important dans son programme. Je lui souhaite bon courage pour mener les réformes ambitieuses que cela implique et je tiens à lui réaffirmer le ferme appui de la MINUSTAH à cet égard.

Si le 14 mai représente en quelque sorte un nouveau départ avec une nouvelle équipe au timon de l'État, il représente aussi la fin du deuxième mandat du Président Préval. Le Président Préval est et restera dans l'histoire, le premier Président d'Haïti à avoir conclu deux mandats démocratiques, dans la paix sociale. La contribution du Pré-

sident Préval au développement politique d'Haïti est importante. Pour la première fois de leur histoire, les Haïtiens ont pu vivre à l'abri de la répression politique. Les milices telles que les tontons macoutes et les chimères ont disparu. Les citoyens ont pu s'associer, discuter, critiquer le Gouvernement et les agissements des gouvernants sans peur de représailles. La presse a pu s'épanouir, enquêter et rapporter sans se faire opprimer. Le Président Préval a également fait de grands efforts pour assurer le respect des Droits de l'Homme. Il a aussi encouragé une dépoliarisation de la politique haïtienne. Au niveau économique, le Président Préval a su léguer un cadre macro-économique stable à son successeur. Il a également fait preuve de vision en régulant judicieusement le secteur émergeant des télécommunications, l'un des secteurs les plus porteurs de l'économie haïtienne. Président Préval, je n'ai aucun doute que l'Histoire vous retiendra comme l'un des grands présidents d'Haïti. Ce fut un honneur d'avoir pu, à deux reprises, venir vous accompagner pour mettre en œuvre votre vision d'une Haïti plus juste, plus démocratique et plus tolérante.

Malgré ces accomplissements, de grands chantiers demeurent pour le prochain gouvernement. Outre l'établissement de l'État de droit auquel j'ai déjà fait référence, il s'agira de s'attaquer à la relocalisation des déplacés encore dans les camps. Il faudra reconstruire Port-au-Prince, tout en gardant à l'esprit que la véritable solution à long terme se trouve dans le développement régional et le désengorgement de la capitale. Il faudra créer les conditions économiques nécessaires à l'investissement national et étranger et à la création d'emplois, principale solution pour tirer des millions d'Haïtiens de la pauvreté. Il faudra miser sur le long terme, en s'assurant que les prochaines générations aient accès à un enseignement de base de bonne qualité, sans négliger les besoins pressants des plus vulnérables. Il faudra accomplir des progrès pour combattre l'impunité et la corruption, y compris en travaillant de concert avec les partenaires internationaux pour combattre le trafic des stupéfiants et ses effets déstabilisants pour Haïti. Il faudra aussi, bien entendu, planifier le retrait de la MINUSTAH, en préservant les acquis sécuritaires et politiques des dernières années. Ce n'est qu'un échantillon des défis qui attendent le Président-élu Michel Martelly. Je n'ai aucun doute qu'il saura se montrer à la hauteur de ceux-ci. Je lui souhaite bonne chance, et l'invite respectueusement à bâtir sur les acquis des cinq dernières années, en pour-

suisant l'œuvre du Président Préval, notamment en matière de tolérance politique et de respect des Droits de l'Homme.

Je ne saurais conclure cette conférence de presse sans parler du rôle fondamental des médias dans le développement démocratique d'Haïti. Chers amis journalistes, il vous revient la tâche ardue, mais ô combien importante, d'expliquer objectivement les développements sociaux-politiques à la population haïtienne. Chaque jour, la lourde responsabilité vous incombe de séparer la nouvelle de la rumeur, la critique légitime de la diffamation. Je me réjouis du fait qu'Haïti a une presse jeune, dynamique et indépendante, qui jouit d'une grande liberté. Il vous faudra continuer à tirer profit de ses conditions pour maintenir un regard vigilant et une opinion constructive sur la gouverne de l'État et les grands enjeux sociaux.

Chers amis haïtiens, c'est la deuxième fois que je vous dis na wè. Ensemble, nous avons traversé une période tumultueuse depuis le 12 janvier 2010. Malgré l'adversité, vous vous êtes relevés fièrement et avez entrepris la reconstruction du pays. Votre courage et la dignité avec laquelle vous avez surmonté cette épreuve est un exemple pour le monde. Vous vous êtes dotés de nouveaux dirigeants politiques lors d'élections libres et démocratiques. Il incombera à mon successeur de vous accompagner dans la poursuite du développement démocratique et l'enracinement d'un État de droit. Quelqu'un me disait récemment qu'il n'y a jamais deux sans trois et qu'ainsi, je reviendrai nécessairement en Haïti. Je souhaite déjà revenir, mais j'espère que ce sera à titre de touriste, dans une Haïti relevée, afin de jouir de votre beau pays et de votre culture si riche, plutôt que comme le chef d'une mission de maintien de la paix.

Merci et bonne chance à tous !

## Annexe 5

---

### Résolution 1542 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU

[Retour au sommaire](#)

Résolution 1542 (2004) Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4961<sup>e</sup> séance, le 30 avril 2004

Le Conseil de sécurité,

Rappelant sa résolution 1529 (2004) du 29 février 2004,

Se félicitant du rapport du Secrétaire général, en date du 16 avril 2004 (S/2004/300), et souscrivant à ses recommandations,

Se déclarant fermement attaché à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité d'Haïti,

Déplorant toutes les violations des droits de l'homme, en particulier à l'encontre des populations civiles, et priant instamment le Gouvernement de transition d'Haïti (« le Gouvernement de transition ») de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à l'impunité et pour ranger la promotion et la défense permanente des droits de l'homme, ainsi que l'instauration de l'état de droit et d'une justice indépendante, au nombre de ses premières priorités,

Réaffirmant aussi sa résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, ses résolutions 1379 (2001), 1460 (2003) et 1539 (2004) sur les enfants dans les conflits armés, ainsi que ses résolutions

1265 (1999) et 1296 (2000) sur la protection des civils dans les conflits armés,

Accueillant avec satisfaction et encourageant les efforts que l'Organisation des Nations Unies déploie, dans le cadre de toutes ses opérations de maintien de la paix, pour sensibiliser le personnel du maintien de la paix à la question de l'action de prévention et de lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles,

Saluant la rapidité et le professionnalisme avec lesquels la Force multinationale intérimaire s'est déployée et les efforts de stabilisation qu'elle a entrepris,

Prenant acte de l'Accord politique conclu par certaines parties essentielles le 4 avril 2004 et engageant toutes les parties à rechercher sans attendre un large consensus politique sur la nature et la durée de la transition politique,

Demandant à nouveau à la communauté internationale de continuer à apporter aide et appui au développement économique, social et institutionnel d'Haïti, à long terme, et se félicitant que l'Organisation des États américains (OEA), la "S/RES/1542 (2004)" Communauté des Caraïbes (CARICOM), la communauté internationale des donateurs et les institutions financières internationales entendent concourir à cette entreprise,

Prenant note de l'existence de problèmes qui compromettent la stabilité politique, sociale et économique d'Haïti et estimant que la situation en Haïti continue de constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales dans la région,

Décide d'établir, sous le nom de Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), la force de stabilisation visée dans sa résolution 1529 (2004), pour une durée initiale de six mois qu'il compte renouveler, et demande que la passation des pouvoirs de la Force multinationale intérimaire à la MINUSTAH se fasse le 1er juin 2004 ;

Autorise les éléments restants de la Force multinationale intérimaire à continuer d'exécuter le mandat confié à celle-ci par la résolution 1529 (2004), dans la limite des moyens disponibles, pendant une période de transition qui durera 30 jours maximum à compter du 1er

juin 2004, selon que les besoins et les exigences de la MINUSTAH le commanderont ;

Prie le Secrétaire général de nommer un représentant spécial en Haïti, sous l'autorité générale duquel seront placées la coordination et la conduite de toutes les activités du système des Nations Unies en Haïti ;

Décide que la MINUSTAH aura une composante civile et une composante militaire, conformément au rapport du Secrétaire général sur Haïti (S/2004/300), la composante civile devant comporter au maximum 1 622 membres de la police civile, y compris des conseillers et des unités constituées, et la composante militaire jusqu'à 6 700 hommes, tous grades confondus, et demande en outre que la composante militaire rende compte directement au représentant spécial par l'intermédiaire du commandant de la Force ;

Appuie la création d'un groupe restreint présidé par le/la représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général et comprenant également ses adjoints, le commandant de la Force, des représentants de l'OEA et de la CARICOM, d'autres organisations régionales et sous-régionales, des institutions financières internationales et d'autres parties prenantes importantes, qui aurait pour vocation d'aider la MINUSTAH à s'acquitter de son mandat, de promouvoir le dialogue avec les autorités haïtiennes, en tant que partenaires, et de donner plus d'efficacité à l'intervention de la communauté internationale en Haïti, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2004/300) ;

Demande en outre qu'à l'occasion de l'exécution de son mandat, la MINUSTAH se concertent avec l'OEA et la CARICOM et coopèrent avec elles ;

Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne la section I ci-dessous, décide de confier à la MINUSTAH le mandat ci-après :

### *I. Climat sûr et stable*

Pourvoir, à titre d'appui au Gouvernement de transition, à la sécurité et à la stabilité propices au bon déroulement du processus constitutionnel et politique en Haïti ;

Aider le Gouvernement de transition à surveiller, restructurer et réformer la Police nationale haïtienne, conformément aux normes d'une police démocratique, notamment en vérifiant les antécédents de ses membres et en agréant son personnel, en donnant des conseils sur les questions de réorganisation et de formation, y compris la sensibilisation à la situation des femmes, et en pourvoyant à la surveillance et à l'encadrement des policiers ;

Aider le Gouvernement de transition, en particulier la Police nationale haïtienne, à mettre en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion complets et durables à l'intention de tous les groupes armés, y compris les femmes et les enfants associés à ces groupes, ainsi que des mesures de maîtrise des armes et de sécurité publique ;

Aider au rétablissement et au maintien de l'état de droit, de la sécurité publique et de l'ordre public en Haïti, notamment en apportant un appui opérationnel à la Police nationale haïtienne et aux gardes-côtes haïtiens, et en les renforçant sur le plan institutionnel, notamment en remettant sur pied le système pénitentiaire ;

Protéger le personnel, les locaux, les installations et le matériel des Nations Unies et assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel des Nations Unies, étant entendu que c'est au Gouvernement de transition qu'incombe la responsabilité première à cet égard ;

Protéger les civils contre toute menace imminente de violence physique, dans les limites de ses capacités et dans les zones où elle est

déployée, sans préjudice des responsabilités confiées au Gouvernement de transition et aux autorités de police ;

## *II. Processus politique*

Appuyer le processus constitutionnel et politique en cours en Haïti, notamment par ses bons offices, et promouvoir les principes de la gouvernance démocratique et du développement des institutions ;

Soutenir le Gouvernement de transition dans les efforts qu'il déploie pour engager le dialogue et la réconciliation dans le pays ;

Aider le Gouvernement de transition à organiser, surveiller et tenir au plus vite des élections municipales, parlementaires et présidentielles libres et régulières, en particulier en fournissant une assistance technique, logistique et administrative, en assurant le maintien de la sécurité et en appuyant comme il convient des opérations électorales qui permettent la participation d'électeurs représentatifs de l'ensemble de la population du pays, y compris les femmes ;

Aider le Gouvernement de transition à rétablir l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire haïtien et favoriser la bonne gouvernance au niveau local ;

## *III. Droits de l'homme*

Soutenir le Gouvernement de transition et les institutions et groupes haïtiens de défense des droits de l'homme dans leurs efforts de promotion et de défense des droits de l'homme, en particulier ceux des femmes et des enfants, afin que les auteurs de violations des droits de l'homme soient tenus personnellement d'en répondre et que les victimes obtiennent réparation ;

Surveiller, en coopération avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, la situation des droits de l'homme, notamment celle des réfugiés et des déplacés rentrés chez eux, et en rendre compte ;

Décide qu'en collaboration avec d'autres partenaires, la MINUSTAH offrira, dans les limites de ses capacités, conseils et assistance au Gouvernement de transition pour l'aider à :

Enquêter sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en collaboration avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme en vue de mettre fin à l'impunité ;

Élaborer une stratégie de réforme et de renforcement des institutions judiciaires ;

Décide en outre que la MINUSTAH se concertera avec le Gouvernement de transition, ainsi qu'avec leurs partenaires internationaux, et coopérera avec eux en vue de faciliter la fourniture et la coordination de l'aide humanitaire et de permettre aux agents des organisations humanitaires d'atteindre les Haïtiens qui sont dans le besoin, surtout les plus vulnérables d'entre eux, en particulier les femmes et les enfants ;

Autorise le Secrétaire général à prendre toutes les mesures voulues pour faciliter et soutenir le déploiement rapide de la MINUSTAH avant que l'Organisation ne prenne la relève de la Force multinationale intérimaire ;

Prie les autorités haïtiennes de conclure avec le Secrétaire général un accord sur le statut des forces dans les 30 jours suivant l'adoption de la présente résolution, et note que le modèle d'accord sur le statut des forces pour les opérations de maintien de la paix en date du 9 octobre 1990 (A/45/594) sera appliqué en attendant la conclusion de cet accord ;

Exige que le personnel (y compris le personnel associé) et les locaux des Nations Unies, ainsi que de l'OEA, de la CARICOM, des autres organisations internationales et humanitaires et des missions diplomatiques présentes en Haïti, soient strictement respectés et qu'aucun acte d'intimidation ou de violence ne soit dirigé contre le personnel participant à l'action humanitaire, à des activités de développement ou de maintien de la paix ; exige aussi que toutes les parties haïtiennes permettent aux organisations humanitaires de se rendre en toute sécurité et liberté partout où elles doivent aller pour pouvoir mener leurs activités ;

Souligne que les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, en particulier l'OEA et la CARICOM les autres organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales et les organisations non gouvernementales doivent continuer à contribuer à la promotion du développement économique et social d'Haïti, en particulier à long terme, pour que le pays puisse retrouver et conserver une stabilité et faire reculer la pauvreté ;

Demande instamment à toutes les parties prenantes susmentionnées, en particulier aux organismes, aux organes et aux institutions des Nations Unies, d'aider le Gouvernement de transition d'Haïti à arrêter une stratégie de développement à long terme à cette fin ;

Engage les États Membres à fournir une aide internationale importante pour répondre aux besoins humanitaires en Haïti et permettre la reconstruction du pays, en ayant recours à des mécanismes de coordination appropriés, et demande en outre aux États, en particulier ceux de la région, de soutenir comme il convient les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies ;

Prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport d'étape sur l'exécution du mandat défini dans la présente résolution et de lui présenter aussi, avant l'expiration du mandat de la MINUSTAH, un autre rapport contenant des recommandations sur l'opportunité de prolonger, restructurer ou réaménager la Mission, pour que la Mission et son mandat restent en phase avec l'évolution de la situation en Haïti dans les domaines politique, de la sécurité et du développement économique ;

Décide de demeurer saisi de la question.

Source : L'ONU

**Fin du texte**